

LE TRAIT D'UNION

N° 115



TechnipFMC

**La scission après
1491 jours
de vie commune**



AVRIL-2021

Association des Retraités de Technip

92973-Paris La Défense-CEDEX-France

a.rtp@external.technipenergies.com

www.artechnip.org

La scission de TechnipFMC et Technip Energies

Le 26 août 2019, TechnipFMC annonçait le projet de scission, dit « spin-off », pour se séparer du segment Onshore / Offshore. La scission devait être effective au premier semestre 2020. Très rapidement l'association ARTP a lancé plusieurs actions pour que « SpinCo » conserve le nom de Technip et pour exprimer nos craintes et désaccords sur cette spoliation de Technip. Le 30 octobre 2019, un communiqué de presse de TechnipFMC annonçait que « **SpinCo** » se nommera « **Technip Energies** », choix que nous avons applaudi.

Des représentants de l'ARTP ont rencontré Catherine MacGregor le 19 décembre 2019 pour échanger autour de la scission. **Nous avons été rassurés par sa vision sur l'avenir et nous avons abordé la question fiscale des actions** délivrées sous forme de dividende et de l'**adaptation nécessaire du plan d'épargne groupe**.

Le 15 mars 2020, TechnipFMC annonçait le report de l'opération de scission. Le 2 octobre 2020, Catherine MacGregor quittait Technip pour la Direction d'Engie.

Le 7 janvier 2021, TechnipFMC annonce la reprise du processus de scission en deux sociétés indépendantes et publie simultanément un document « *a Separation and Distribution Agreement (the "SDA") with Technip Energies B.V. ("Technip Energies")* » qui détaille les termes de la séparation de TechnipFMC en deux sociétés indépendantes. Ce document sera ensuite complété par le prospectus Européen d'introduction en bourse approuvé par l'AFM (autorité des Pays-Bas pour les marchés financiers, Technip Energies B.V. y étant immatriculée).

Le 16 février, soit 1491 jours après la fusion, Technip Energies devient une société publique indépendante de TechnipFMC et est cotée à la

bourse de Paris sous le code TE. **Une action TE est distribuée en dividende pour 5 actions FTI, TechnipFMC conservant néanmoins 49,9% des actions de Technip Energies** pour un temps limité, une partie devant être vendue à BPI France avec des clauses limitatives.

Le cours technique d'introduction de TE avait été fixé à 9€; dès l'ouverture le 16 février, la cotation dépassait les 12€. Fin mars, **le cours variait entre 12 et 13€ et commençait à intéresser les investisseurs**.

Malgré l'antériorité de nos questions et nos nombreuses relances, nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante sur la taxation à 30% des actions TE pour les résidents français (sauf lorsqu'elles sont détenues dans un PEA) et **sur l'adaptation du plan d'épargne groupe Technip Classique investi à plus de 95% en actions FTI**.

On retiendra que les américains de TechnipFMC ont fait main basse sur les activités « subsea » avec ses usines, sa flotte et ses brevets **sans déboursier un dollar ; même plus, en dilapidant la trésorerie issue de Technip et se faisant payer une rançon pour la liberté. C'est une spoliation des actifs de TECHNIP-COFLEXIP et de l'industrie française**.

Nous nous réjouissons de l'accueil qui est fait à Technip Energies, après son aventure malencontreuse au sein de TechnipFMC. **Nous souhaitons également bon vent à nos anciens collègues du subsea restés au sein de TechnipFMC**.

Vive Technip Energies !

Vous pouvez retrouver tous nos billets autour de la scission sur notre site internet dans la rubrique « Saga Technip » (<https://www.artechnip.org/pages/nouvelles-du-groupe-technip-1/saga-technip-fmc/>) et dans le présent TU, l'article « **pour Technip, coût de 1491 jours de fusion : près d'un million d'euro par jour !** » vous détaille le bilan financier de cette aventure pour Technip.

Voir également le site de Technip Energies <https://www.technipenergies.com>

SOMMAIRE

Couverture : la scission

En couverture

- La scission TechnipFMC / Technip Energies – page 2

Éditorial

- Le Printemps est là ! – page 4

Point sur notre Complémentaire Santé

- Gras-Savoie – page 5

Nouvelles de la FNAR-UFR

- Au Fil des Jours (AFJ N°-163-164-165) – page 7

Revue de Presse

- « Le Particulier » et autres - page 12

TechnipFMC et Technip Energies

- Pour Technip, coût de 1491 jours de fusion : près d'un million d'€ par jour ! - page 16
- Theiry Pilenko : le retour ? – page 22
- Qui possède TechnipFMC ? – page 23
- Résultats Financiers de TechnipFMC et Technip Energies au 4ème trimestre et annuels – page 27

Actualités et Activités de Technip

- Actualité – page 31
- Nouveaux contrats – page 40

La Transition Energétique

- Article de l'ARSGT – page 45

Ils et Elles ont fait Technip

- Le chantier HEN2 /LAVERA (1979/80) – page 51

Entre Rétro et Nostalgie

- Les Bains-Douches – page 52

Arts et Culture

- Le coin des artistes: Château de Pornic – page 56
- Chroniques de voyages :
 - Mamallapuram, Inde – page 57
 - Le Krak des Chevalier, Syrie – page 63

Loisirs

- Expositions – page 66

Nécrologie

- Hommages à ceux qui nous ont quittés - page 67

Mise à jour de l'Annuaire – page 78

Version papier uniquement

- Nouveaux adhérent(e)s
- Modifications des coordonnées
- Démissions
- Radiations

0~0~0~0~0

La réalisation de ce numéro a été effectuée avec la participation de :

Daniel Bailly - Patrice Béraud-Dufour - Joseph Caer – Claudine Ducluzeau, Natalia Diaith - Jean-Michel Gay -
Huguette Livernault – Michel Metzger - Michel Pinaz - Philippe Robin - Jean Roy - Jean Marie Ternisien -
Éric Villemin - Roland Volto

Qu'ils soient tous chaleureusement remerciés ainsi que les ateliers de reprographie de TECHNIP ENERGIES



ÉDITORIAL

Le Printemps est là !

*Daniel Bailly
Président ARTP*

TECHNIP ENERGIES : C'est parti !

Avec la création en début d'année de Technip Energies, c'est une nouvelle page de l'histoire de Technip qui s'ouvre et met fin à 1491 jours de fusion avec FMC. Au travers de plusieurs articles Philippe Robin et Jean Michel Gay retracent les péripéties de cette scission et le bilan financier de cette « aventure américaine ». Deux autres articles d'analyse financière commentent les résultats du groupe pour l'année 2020 et dissèquent le spectre très diversifié de l'actionariat.

Nouveau logo, nouveaux dirigeants, nouveau méga contrat avec le Qatar et nouveau siège social à Nanterre... Retenons pour le moment que l'accueil du marché a été plutôt favorable et bien sûr attendons quelques mois pour voir les « premiers pas » de cette nouvelle société que nous encourageons.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour obtenir la défiscalisation des actions TEN distribuées lors de la scission (1 TEN pour 5 actions TPFMC). Hélas nos démarches n'ont pas abouti. A cette occasion nous avons pu constater la passivité du conseil de surveillance salariés mis en place auprès de Amundi, gestionnaires du FCPE actions TechnipFMC. Cela nous incite à relancer l'ancien « Club des actionnaires ». Qu'en pensez-vous ? Si vous détenez des actions ou des FCPE Technip n'hésitez surtout pas à revenir vers nous (a.rtp@external.technipenergies.com) Merci.

L'ARTP : c'est reparti !!

Malgré la pandémie le bureau a maintenu son activité et ce TU en est la meilleure illustration.

Vous y trouverez les rubriques habituelles sur l'actualité de nos systèmes de retraite publiées par notre fédération FNAR-UFR ou extraites de la revue « Le Particulier ».

Patrick Gourdon fait un point sur notre complémentaire Santé Gras Savoye et sur son action résolue permettant de débloquer des situations individuelles difficiles.

L'actualité du groupe et les nouveaux contrats sont bien sûr relayés.

Exceptionnellement la « chronique du chaos ambiant » de notre ami Jean Louis Gérard, souffrant, ne paraîtra pas pour ce TU. Nous lui souhaitons prompt rétablissement.

Grâce à nos amis de l'association des retraités de Total (ARSGT) nous publions un article d'actualité pour Technip Energies sur la Transition Energétique. C'est une première et nous remercions particulièrement Patrice Béraud Dufour son auteur.

Deux adhérents Roland Volto et Claudine Ducluzeau nous offrent une séquence « nostalgie » sur le chantier de Lavéra et sur les anciens « Bains Douches » municipaux. Eric Villemin et Michel Metzger évoquent des récits de voyage en pays Tamul et en Syrie.

Huguette Livernault vous propose les rares divertissements culturels accessibles. Mais cela devrait aller mieux.

Enfin nous rendons hommage à celles et ceux qui nous ont quitté

Nous espérons que la lecture de ce TU vous distraira durant cet interminable confinement. Faites-vous vacciner et restez vigilants !!

Contact avec le site www.artechnip.org et la messagerie a.rtp@external.technipenergies.com. (Notez la nouvelle adresse)

POINT SUR NOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Patrick GOURDON

1. INTRODUCTION

il est rappelé que nos dépenses de santé font l'objet d'un contrat collectif d'assurance passé entre TechnipFMC et Allianz pour l'année 2020 et renouvelé pour l'année 2021. Le dispositif couvre les salariés en mode obligatoire et les retraités de Technip en mode facultatif.

Le nombre d'adhérents couverts par notre complémentaire santé s'élève actuellement à 2610 salariés et **1020 retraités**.

La récente scission de TechnipFMC en deux sociétés distinctes n'a pas affecté la couverture des assurés qui continue, inchangée. Les principales entités couvertes sont Technip Energies, Technip France et Technip Corporate Services, ci-après appelées collectivement Technip.



2. LES ACTEURS

Allianz est l'assureur.

Gras Savoye (ci-après GS) est le courtier conseil, gestionnaire du contrat d'assurance santé entre Technip et Allianz. **GS est l'interlocuteur des assurés**. Son rôle est essentiel du fait de sa longue expérience de gestion des mutuelles et complémentaires santé. Au niveau national GS a en charge près de deux millions d'assurés santé.

GS gère les cotisations et les dépenses de santé des adhérents. Il réalise le contrôle des coûts et le reporting régulier du fonctionnement du contrat. Le reporting de GS est présenté en commission paritaire de suivi composée de la DRH de Technip, des représentants des salariés et du représentant de l'ARTP, selon les indicateurs demandés par ces derniers.

GS perçoit une rémunération de 6,5% des cotisations couvrant gestion et conseil. **Allianz de son côté perçoit 3%** couvrant ses frais administratifs. **Le total des frais de gestion du contrat s'élève ainsi à 9,5%**, pourcentage raisonnable à comparer à une moyenne de 20% (et parfois plus) pour les contrats gérés directement par les mutuelles et les assureurs.

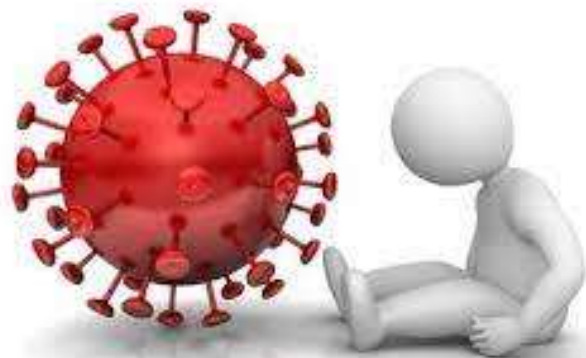
Lorsque cela s'avère nécessaire GS prépare et pilote les appels d'offres pour l'attribution du contrat santé, en liaison avec la DRH, les représentants des salariés et l'ARTP.

3. LES COTISATIONS

Pour le renouvellement du contrat au 1er janvier 2021 Allianz exigeait une augmentation de 5% des cotisations en invoquant en particulier l'impact de la "surtaxe Covid" sur toutes les mutuelles et complémentaires santé instituée par décret le 15 décembre 2020 imposant une contribution exceptionnelle de 2,6% avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 et une contribution exceptionnelle de 1,3% pour 2021.

L'ARTP, en coordination étroite avec la DRH et Gras Savoye, s'est mobilisée pour refuser toute augmentation. L'ARTP a fondé son argumentation sur l'analyse du résultat financier de l'exercice 2020 qui reste bénéficiaire avec un rapport prestations/cotisations de 97%. Finalement Allianz a fini par renoncer à sa demande. **C'est ainsi que pour 2021 les cotisations restent inchangées à 133,69€ par adhérent retraité**.

Il est important de noter qu'en comparaison la plupart des mutuelles et complémentaires santé ont augmenté



shutterstock.com - 1711006219

leurs cotisations 2021 dans une fourchette de 4% à 7% en invoquant l'impact de la taxe Covid et de surcoûts potentiels de la réforme 100% santé.

4. LES INFOS UTILES

L'espace assuré en ligne :

Un espace assuré a été créé sur le site witiwi.fr dans lequel chacun peut ouvrir un compte individuel, **ce qui est fortement recommandé lorsque l'adhérent le peut**, afin de pouvoir y consulter le résumé des garanties, les relevés de remboursements et transmettre à GS messages et documents (devis, justificatifs de soins, factures).

La carte d'assuré :

Elle est désormais dématérialisée et est disponible en ligne dans l'espace assuré sur le site <https://www.witiwi.fr/>. Cependant si l'assuré le souhaite il est toujours possible de demander à GS l'envoi de la carte par la poste en appelant le 09 72 72 23 00 ou en la demandant par mail à serviceclient@grassavoie.com

Réseau Santéclair :

GS est adhérent au réseau Santéclair qui a négocié des prix modérés pour les soins dentaires, l'optique et les audio-prothèses.

La réforme 100% Santé associée aux tarifs négociés par Santéclair permet de bénéficier d'un reste à charge nul ou sensiblement moins élevé que hors réseau.

Les praticiens membres du réseau Santéclair peuvent être identifiés sur le site <https://www.witiwi.fr/> ou en interrogeant directement Santéclair à l'adresse courriel devis@santeclair.fr (en mentionnant le n° d'adhérent de l'assuré à la complémentaire santé GS).

Participation aux frais d'obsèques

En cas de décès d'un retraité assuré son conjoint survivant bénéficie d'une participation de GS aux frais d'obsèques à la condition que le défunt soit celui des deux époux qui est l'ex-salarié de Technip. Le montant de l'indemnité s'élève à 50% du plafond mensuel de la sécurité sociale, soit actuellement 1714 €. En outre il est offert au conjoint survivant la possibilité de continuer d'être assuré pendant une année à titre gratuit. Au-delà, le conjoint peut poursuivre l'adhésion en reprenant le paiement de la cotisation.

Représentant de l'ARTP

Patrick Gourdon est le représentant de l'ARTP pour tous sujets liés à la complémentaire santé. Il entretient une relation de longue date avec GS.

Membre actif des réunions de la commission paritaire de suivi, il intervient directement avec la direction de GS et la DRH de Technip.

Pour toute assistance et sujets relatifs à la complémentaire santé, Patrick peut être joint par tél au 06 65 18 83 69 et par courriel à patpgourdon@orange.fr.

Votre nouvelle Carte de Tiers Payant

Sp Soins Externes
is & Hospi

N°AMC : 00401026
TYP Conv : voir colonnes; CSR :
N° adhérent :

Votre centre de gestion :
GRAS SAVOYE SANTE
TSA 84256 77283 AVON CEDEX
Tél * : 09.72.72.23.00
Mail : serviceclient@grassavoie.com

Assuré principal :
Période de validité :
01/01/2021 au 31/12/2021
DROITS EN LIGNE OUVERTS - IDB
N° Contrat :

Dépenses concernées par le tiers payant (*)

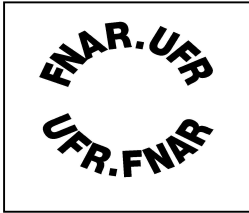
Bénéficiaire(s) Date de naissance Rang N° INSEE Type conv	PHAR	MED	SVIL	CSTE	EXTE	HOSP	TRAN	OPTI	AUDI	DEOR	DEPR	DESO
	SP	SP	SP	SP	IS	IS	SP	SP/SC	OC/SC	SC/OC	SC/OC	SP
1	100%	100%	100%	100%	100%	PEC	100%	PEC	PEC	PEC	PEC	100%
	(3)								(1)	(1)	(1)	

N° assistance :
0 969 323 536

Règle de calcul O2A : MI RC=%TR - MI RO
Prise en charge pour les partenaires Santéclair
Service des droits en ligne ouvert (Visiodroits)

Santéclair
Codification : SC
Professionnel de santé partenaire de Santéclair
<http://www.santeclair.fr/> Fax 01.47.61.21.61

*Appel non surtaxé, prix d'un appel local. IMPORTANT : seules les dépenses avec la mention SP sont prises en charge par SP Santé



AU FIL DES JOURS

du 7 janvier 2021 au 4 mars 2021

Extraits des bulletins d'informations interne AFJ - N° 163 – 164 - 165

L'AFJ est le bulletin interne d'informations commun à la Fédération Nationale des Associations de Retraités FNAR et à l'Union Française des Retraités, régime général UFR-rg (par simplification UFR)

AFJ N° 163 - janvier 2021

CFR Retraite

Situation plus que préoccupante

Une météo quasi exécrable pour la plupart d'entre nous clôture une année mémorable – si l'on peut dire - où la pandémie qui nous nargue encore et le « Brexit » incertain renvoient la réforme des retraites aux oubliettes, tant dans la presse écrite que sur les ondes. Oubliettes au long cours pour la partie systémique de la réforme, c'est certain, rien avant 2021 /2022. Moins tard sans doute pour sa partie paramétrique, car le temps peut vite venir de devoir adapter les paramètres des pensions aux dures réalités économiques. Il faudra bien que tous les régimes puissent continuer à assurer leurs versements. Rien de moins.

Problème paramétrique

Les hypothèses trop optimistes du rapport du COR du 15 octobre ont été pour partie corrigées à la marge par celui de novembre. C'est donc très récemment seulement que nous avons découvert qu'il n'y aurait pas de rééquilibrage des retraites avant 2045 dans le meilleur des cas. Didier Blanchet, président du Comité de suivi des retraites (CSR), un organisme indépendant chargé de veiller à ce que le pilotage du système demeure équitable et soutenable, indique dans son rapport annuel récemment remis à l'État que *« cette situation ne peut perdurer et que l'endettement ne peut être une stratégie durable pour financer un système par répartition où les cotisations des actifs doivent payer les pensions des retraités et s'équilibrer en moyenne année après année »*.

Les retraites françaises sont assurément mieux loties que celles de nos partenaires européens en termes d'âge de liquidation, de durée de la retraite, de montant des pensions, mais, représentant 14% du PIB, elles sont aussi les plus chères. Elles sont aujourd'hui en crise parce que ce qui aurait pu être fait à certaines époques ne l'a pas été. Une crise, c'est le moment où un passé mal géré présente sa note. *« Le système est, et restera, sous-financé sur les 25 prochaines années »*. Le CSR invite donc le gouvernement à définir un « calendrier »

et une « méthode de sortie » de cette crise, sans toutefois faire de recommandations précises sauf à souligner que « la convergence des régimes doit rester un objectif ».

Sauf aussi à rappeler les 3 leviers du « triangle traditionnel » : **augmenter l'âge de départ, relever les taux de cotisation et baisser le niveau relatif des pensions par rapport aux salaires**, « mécanisme qui a déjà été beaucoup utilisé » - nous dirions plutôt « constamment utilisé ».

Le dossier retraites est donc clairement au point mort, les discussions avec les syndicats ne reprendront de toute façon pas avant début janvier. Il ne s'agira pas de rêver à mettre déjà en œuvre la réforme systémique (passage à un régime universel) votée en première lecture à l'Assemblée Nationale. Il pourrait en revanche s'agir de commencer à réfléchir si une modification de paramètres, de l'un d'entre eux seulement ou d'une combinaison de plusieurs, pourrait éviter que les régimes n'aient pas d'autre choix que de celui de geler, voire de baisser les pensions.

De son côté, le 2ème rapport du COR ne fait pas non plus mystère d'une situation encore plus délétère que celle prévue en septembre. Cette situation pourrait même menacer le principe même de la répartition si les cotisations n'arrivaient plus à assurer durablement le versement normal des pensions. Le prochain rapport du COR n'arrivera qu'en juin 2021. Il reflétera l'évolution de la pandémie en gravité et en durée, mais sera donc sans beaucoup d'utilité pour des discussions entre partenaires sociaux. Espérons que celles-ci auront commencé bien plus tôt.

Le cas Agirc-Arrco est particulier : ses 84 milliards d'euros de réserves (valeur de marché ; cf. rapport du COR) sur un total de 157 que compte l'ensemble des régimes pourraient aider celui-ci à passer quelques mauvais caps. Mais seulement dans la limite de l'équivalent de 6 mois de prestations, en conformité avec les accords Agirc-Arrco de 2017/2019. En cas d'insuffisance de cette somme, le régime pourrait alors être tenté de prendre seul une mesure d'âge du type de celle qui a précisément abouti à ces accords, et ceci

plutôt que d'augmenter les cotisations ou de baisser les pensions. Ces réserves, (mais ceci est une autre histoire, à surveiller), continuent d'être la cible de l'État, de façon plus ou moins affichée, mais à finalité résolument spoliatrice. Nous n'en sommes probablement pas là mais, avec un déficit public attendu à 8,5 % du PIB cette année, avec un chômage de 11 % en 2021, avec un niveau de dette à 122% du PIB fin 2021 et avec un scénario de la Banque de France selon lequel le pays ne retrouvera pas avant mi-2022 son niveau d'activité d'avant crise, sans oublier de surcroît la prévision du COR qu'entre 2020 et 2040 le nombre de retraités à la charge de chaque actif augmentera d'un tiers, nous nous posons des questions.

Problème systémique

Il est clair que, de l'Exécutif aux syndicats, **personne ne veut actuellement entendre parler de l'aspect systémique d'une future réforme**. Même la CFDT, un de ses promoteurs, le juge inabordable avant 2022. Ceci ne veut pas dire que le sujet ne soit pas discuté ici ou là pour commencer à préparer les confrontations sans aucun doute très difficiles qui auront lieu, peut-être assez tôt dans le prochain quinquennat. La CFR en discute déjà. Il s'agit, conformément à l'objectif que nous avons fixé depuis longtemps, d'œuvrer dans le sens d'une convergence des différents systèmes actuels de retraite vers une retraite « universelle » ou du moins la plus universelle possible compte tenu peut-être de certaines réalités historiques et sociales.

Certaines de ces réalités sont devenues avec le temps d'incontestables injustices. Nous devons les dénoncer à petits pas et avec toute la pédagogie nécessaire pour arriver à persuader leurs défenseurs qu'une grande majorité de Français les réproouvent et demandent leur élimination.

Nous allons par conséquent refaire l'inventaire de ces injustices en les classant par ordre de priorité. Ce travail à mettre en route dès notre réunion de la Commission Retraites du 18 janvier révélera peut-être des domaines de convergence possible à une époque relativement rapprochée. Nous verrons bien.

« Par-delà les iniquités, la multiplicité et la complexité des règles en vigueur ont rendu différents systèmes actuels souvent inadaptés aux évolutions des parcours professionnels. A cette complexité qui peut être institutionnelle s'ajoutent des règles d'acquisition des points et du calcul des pensions bien différents d'un régime à l'autre » : Y. Humez (Commission Retraites CFR).

Nous en reparlerons bientôt mais, en cette période de fin d'année qui ne sera assurément pas festive pour tout le monde, je vous souhaite de profiter autant que vous le pourrez de toutes les joies que cette parenthèse apporte traditionnellement.

P. Lange

SANTE

La visioconférence a permis aux membres de la commission santé de la CFR de se retrouver nombreux le 7 décembre 2020, pour examiner principalement 2 thèmes : la mise en œuvre du contrat de complémentaire santé conclu avec MUTUALIA par la CFR pour les fédérations signataires ainsi que l'actualité de la pandémie COVID-19 et les perspectives de la vaccination.

Actualité de la pandémie COVID 19 et les perspectives de la vaccination.

La commission s'est principalement attachée à analyser les perspectives annoncées de la vaccination contre le virus COVID-19. Les personnes âgées et les plus vulnérables d'entre elles étant « prioritaires » pour la vaccination, il a semblé opportun de faire publier un communiqué de presse destiné à préciser le positionnement de la CFR. Le texte de ce communiqué a été validé par le bureau de la CFR du 14 décembre 2020.

Autres points d'actualité examinés par la commission :

- consultation citoyenne du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) : l'hôpital au service du droit à la santé.

- la réforme du financement des urgences au 1er janvier 2021 qui institue un « forfait patient urgences » (FPU) pour les passages aux urgences non suivis d'hospitalisation. Fixé à 18 €, il sera mis à la charge des complémentaires santé.

J. Portier

AFJ N° 164 - février 2021 ACTUALITES

Quelques nouvelles de la CNSA et de l'autonomie

L'autonomie n'est plus une priorité puisque notre Ministre Mme Bourguignon a déclaré par deux fois que **la fameuse grande loi verrait le jour après la résolution de la crise sanitaire**. Évidemment cela a donné lieu à beaucoup de commentaires, mais le Conseil de la CNSA continue à travailler. En effet la loi sur le financement de la Sécurité Sociale pour 2021 lui demande formellement de rendre un avis et des propositions sur le financement de la 5^e branche pour mars 2021. C'est donc à un rythme hebdomadaire que la « cellule d'urgence » composée d'une quinzaine de membres du Conseil se réunit sous la houlette de sa Présidente Marie Anne Montchamp. Un séminaire aura lieu le 4 février réunissant tout le Conseil, y compris les représentants de l'État, pour avancer sur ce thème, ô combien difficile en période de disette (même quand les robinets de Bercy semblent couler à flots). Le Conseil

travaille pour les très prochaines années, mais dans une optique de programmation à horizon 2030, année qui verra arriver les baby-boomers dans les zones périlleuses.

La Commission Autonomie de la CFR se penche aussi sur ce problème.

Un autre sujet sera abordé lors de ce séminaire : **la gouvernance territoriale**. En effet la particularité de ce secteur est d'associer l'État d'une part, à travers la CNSA et les Agences Régionales de Santé, et les départements d'autre part pour le financement et l'animation. À titre d'exemple, l'État a la charge des EHPAD et les départements des services d'aide et d'accompagnement à domicile. Cela donne lieu à des situations complexes que la fameuse grande loi devrait solutionner.

En attendant, le Conseil de la CNSA a décidé d'avancer avec certains Conseils départementaux pour expérimenter des formules de coopération.

Parallèlement, le Premier Ministre a confié à Dominique Libault, qui a animé des travaux importants sur l'Age en 2018/19, une réflexion sur le financement de la protection sociale plus généralement. Qu'en sortira-t-il ? En tout cas le Conseil de la Caisse travaille dans son nouveau rôle de Conseil de la 5^e branche. De même les services de la Caisse se mobilisent face aux nouvelles tâches qui leur ont été confiées par le législateur. Personnes en situation de handicap et personnes âgées attendent une refondation du secteur.

Sylvain Denis

CFR RETRAITE

Réforme des retraites – Attente, mais studieuse

Pour être réformé, le système de retraites français, déjà prévu **sous - financé pour les 25 prochaines années** avant la crise en dépit d'hypothèses trop favorables d'évolution du PIB, n'avait pas besoin que le covid-19 vienne provoquer l'écroulement des économies du monde entier y compris la nôtre.

L'investissement mondial de 2020 est en chute libre de 42 % par rapport à celui de 2019, chute concentrée dans les pays développés. Le déficit budgétaire de la France a pratiquement doublé en un an à près de 180 milliards d'euros. Le retour à une situation économique voisine de celle de 2019 sera lent car freiné, y compris en 2021, par les baisses de production consécutives à la diminution du nombre d'heures travaillées pendant la pandémie.

Cette situation calamiteuse a largement éclipsé la volonté de l'État d'aller plus loin que le vote au printemps dernier d'une première version du projet, vote de l'Assemblée Nationale seulement. Depuis, les propos épisodiques et assez disparates de l'exécutif au sujet d'une reprise des travaux n'ont rien eu de convaincant

de sorte que nous sommes persuadés que le débat entre toutes les parties prenantes ne reprendra pas avant l'élection présidentielle.

Les conséquences de la ravageuse pandémie ne sont pas prêtes d'être toutes corrigées, mais elles sont déjà et seront de mieux en mieux appréhendées dans leurs dimensions humaines, sociales et économiques. Par ailleurs la France n'est pas seule. Les très importants plans de relance européens, américains et autres ont aidé à minimiser la casse. Il est trop tôt pour savoir s'ils seront suffisants malgré le large soutien de la Banque Centrale Européenne, 1850 milliards d'euros tout de même, soutien en principe prolongeable jusqu'à 2022 tant que l'épidémie ne sera pas complètement vaincue. La France n'a pas été mal servie dans le partage eu égard à sa taille en nombre d'habitants, mais elle a dû emprunter massivement et elle continue de le faire.

L'immobilité actuelle du gouvernement au sujet de la réforme, au moins apparente sinon certaine, n'est évidemment pas un prétexte pour ne rien tenter. On ne peut pas exclure que, lorsque la **crise sanitaire** sera derrière nous ou clairement en voie de l'être et que ses conséquences en termes de **coût**, de **chômage** et de **relance économique** seront bien encadrées, le gouvernement commence à laisser filtrer quelques-unes de ses options pour la reprise des discussions. Si cela se produisait, nous devrions être prêts à tenir notre rôle de partenaire constructif tout en combattant ce qui irait trop à l'encontre de nos positions. Nous avons par conséquent décidé de concentrer nos réflexions 2021 sur quelques sujets précis et en nombre limité. Des sujets également susceptibles de ne pas déclencher immédiatement des tirs de barrage, d'où qu'ils viennent, susceptibles aussi d'aboutir à des propositions CFR capables d'attirer sur elle quelques regards de l'exécutif et de susciter un dialogue avec lui.

Ces quatre sujets font partie de l'aspect systémique de la réforme. Ils devront avoir comme caractéristique de pouvoir être jugés comme des positions de dialogue, susceptibles d'évolution et politiquement vendables, tout en conservant l'essentiel de ce que la CFR défend depuis toujours. Nous éviterons toute référence à un système de retraites par points vu la profonde réticence de la Fonction publique à son égard. Sur ces bases et compte tenu des travaux internes déjà disponibles, nous avons choisi de travailler sur la réversion, la validation de l'activité au cours de la carrière, l'alignement des avantages familiaux et l'ensemble retraite progressive et cumul emploi/retraite.

Nous délaissions donc pour le moment les réflexions sur les aspects paramétriques de la réforme, en particulier sur d'éventuelles mesures d'âge. Les syndicats refusent aujourd'hui obstinément d'en parler

bien qu'elles fassent en fait de plus en plus l'unanimité chez les économistes.

Ceci étant, le statu quo paraît sans doute difficilement tenable à terme - mais à quel terme ? - tant le déficit s'est creusé et continue de le faire. Le système était revenu assez proche de l'équilibre en 2019 essentiellement grâce à la loi Sarkozy de 2010 (passage de l'âge légal à 62 ans). Malgré les hypothèses du COR inconsiderément optimistes en matière de croissance et de chômage, le système actuel ne peut pas permettre d'atteindre cet équilibre avant 2045 au mieux. Président du Comité de Suivi des Retraites (CSR) Didier Blanchet lui-même affirme que, si la solution du recul de l'âge de départ est politiquement compliquée, elle est, pour l'opinion publique, la moins inacceptable des 3 mesures du « triangle infernal », les 2 autres étant l'augmentation des cotisations et la baisse des pensions car, à défaut d'être acceptée, elle est comprise...ce qui reste à vérifier.

Nous continuerons évidemment à suivre attentivement tout ce qu'Agirc-Arrco pourrait avoir à dire (ou dira) sur ce sujet si leurs réserves arrivent un jour à tutoyer le seuil de 6 mois de cotisations. Ce niveau, qu'ils ont fixé depuis longtemps et que leurs accords 2015/2015/2019 confirment est celui en dessous duquel, faute de pouvoir verser la totalité des pensions ou de les geler pendant un certain temps, ils inciteraient vivement les actifs à prolonger leur carrière de 1 à 3 ans suivant un dispositif du type décote/surcote.

Nous n'en sommes pas là, mais nous suivons de près l'évolution de la situation économique, largement tributaire des résultats du combat contre le virus et du succès du plan de relance. Nous ferons le point le mois prochain.

Pierre Lange

AFJ N° 165 - mars 2021

ACTUALITES

L'isolement : une menace pour les personnes âgées

Madame Bourguignon, Ministre déléguée à l'autonomie, a réuni le comité stratégique de lutte contre l'isolement des personnes âgées le 15 février dernier. Ce cénacle, presque un parlement, rassemble les acteurs de cette question et des représentants de personnes. La FNAR y était.

Ce sujet avait déjà fait l'objet d'une réflexion lorsque Madame Michèle Delaunay était ministre. Une structure de coordination, Monalisa, avait été créée dont les missions sont à présent reprises par La CNSA dans le cadre de la création de la 5^e branche de sécurité sociale. Ce comité a pour fonction de cadrer et préciser la politique de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Quatre objectifs ont été fixés :

1. Encourager la citoyenneté,
2. Prévenir et rompre l'isolement,
3. Renforcer les politiques territoriales de proximité,
4. Diffuser les bonnes pratiques et initiatives.

Vous trouverez des précisions sur le site <https://fnar.info/> (Cf. Actualités)

Ces objectifs seront étudiés dans le cadre d'ateliers qui se réuniront prochainement.

Si le sujet vous concerne, vous intéresse, si vous avez des initiatives fructueuses à nous rapporter faites-le nous savoir !

Sylvain Denis

Enquête du CESE : pour ou contre le passeport vaccinal ?

Il se pourrait bien que pour accéder à un évènement, un lieu (restaurant, cinéma, théâtre, musée), un moyen de transport (train grandes lignes, avion) ... nous soyons conduits dans un avenir plus ou moins proche à présenter un document justifiant que le porteur est vacciné.

Le CESE (Conseil Économique, Social et Environnemental) a été chargé de mener l'enquête sur ce que pense le public de l'idée d'un passeport vaccinal, de rendre compte des arguments avancés et de faire part d'éventuelles suggestions.

Si le concept de passeport peut en rebuter certains, pourquoi ne pas envisager un support plus léger, plus souple à glisser dans le portefeuille ou le porte-cartes ?

N'hésitez pas à donner votre avis !

<https://participez.lecese.fr/>

Vaccination COVID 19 : transport pris en charge sur prescription

Pour les personnes à domicile qui ne peuvent se déplacer seules et sont éligibles à la vaccination selon le calendrier défini, un décret du 18 février 2021 dispose que sur prescription médicale le transport aller-retour vers le centre de vaccination le plus proche est pris en charge à 100% et en tiers payant. Le trajet s'effectue selon l'état de la personne en ambulance, en VSL (véhicule sanitaire léger) ou taxi conventionné. La mesure est prévue jusqu'au 31 mars.

CFR RETRAITE

Douloureuse séquence

De grands auteurs américains de l'entre - deux - guerres, Ernest Hemingway entre autres, ont brillamment dépeint la dérive d'hommes profondément marqués par les deux guerres mondiales et incapables de s'adapter à un monde qui avait changé. Ces hommes furent la « génération perdue » (the lost generation). La deuxième guerre mondiale généra aussi d'innombrables difficultés de réadaptation dans une France qui avait

bien changé en 5 ans et qui allait encore changer bien davantage au cours des « Trente Glorieuses ».

La situation actuelle et celle que l'on cerner mieux lorsque la crise sanitaire aura été complètement maîtrisée n'est évidemment aucunement comparable aux tragédies humaines et économiques du deuxième conflit mondial. Le pays sortira cependant assez durablement affaibli de cette épreuve, le temps de récupération sera long dans de nombreux domaines. Il sera assurément long pour ceux qui auront perdu leur emploi par suite de faillites de leurs entreprises, pour ceux qui auront de grandes difficultés à décrocher un, pour ceux qui auront perdu une année d'études ou davantage les obligeant à abandonner le projet de carrière à laquelle ils se préparaient. Beaucoup des quelque 700 000 jeunes arrivant bientôt sur le marché du travail risquent de se retrouver dans l'un ou l'autre de ces cas. Autant de facteurs qui vont contribuer à accroître le chômage.

Bien sûr l'État ne peut pas rester – et ne reste d'ailleurs pas – impassible devant un tel désastre sanitaire et économique avec de douloureuses répercussions sociales. Sa mobilisation sans précédent d'aides en tous genres, directes ou indirectes, l'atteste amplement car une telle blessure du pays doit être soignée et réparée au plus vite. Nous ne jugerons pas si la doctrine du « *quoi qu'il en coûte* » (Mario Draghi) qui a déjà sauvé économiquement une fois l'Europe reste aujourd'hui, faute d'un autre, le meilleur remède. Il est puissamment utilisé par les États Unis et il n'est pas étonnant que son utilisation également robuste chez nous soit responsable de l'envolée de la dette publique, de 2 429 milliards d'Euros en 2019 à environ 2 900 en 2020 / 2021 et estimation 2022.

Les économistes et les politiques de tous bords se disputent pour déterminer si cette dette doit être réduite (et par quels moyens) avant que les taux d'intérêt recommencent à monter. Par exemple en isolant sa partie purement sanitaire attribuable à l'effet Covid et en « confinant » celle-ci en « dette Covid ». Il faudra de toute façon essayer de limiter au maximum la charge qu'en récupéreront les jeunes générations.

Le recours à l'impôt avant l'élection présidentielle pour alléger la charge de cette dette ne semblera guère envisageable tant que le Ministre de l'Économie et des Comptes Publics, Bruno Lemaire, s'y opposera. Un message subliminal de position opposée semble cependant commencer à germer dans certains esprits....

« **Que devient la réforme des retraites dans tout ce marasme ?** » C'est la question que, même exprimée ainsi, certains Français se posent. Ils ont remarqué que les médias n'en parlaient pratiquement plus sauf à prévoir sans trop de difficulté que, compte tenu de l'opposition absolue des syndicats de rouvrir ce dossier avant l'élection présidentielle, il ne le sera pas cette année. Il avait été refermé dès l'arrivée en force du virus

et donc dès après le vote par la seule Assemblée Nationale d'un « **Projet De Loi instituant un système universel de retraite** » le 3 mars 2020.

Comme nous l'avions expliqué dans l'AFJ de février, l'immobilité du gouvernement depuis cette date ne peut pas être un prétexte à ne rien tenter pour que la loi reflète autant que possible nos positions, ni une excuse pour ne pas nous préparer dans ce but à tenir un rôle constructif avant que son projet soit transmis aux sénateurs. C'est ainsi que, lors de sa réunion (vidéo) du 22 février, notre Commission Retraite a validé les thèmes suivants :

Pensions de réversion, validation des trimestres d'activité, alignement des avantages familiaux.

Ce choix sera soumis au Bureau lors de sa réunion mensuelle le 18 mars. Il devrait permettre à la CFR de prendre un rang important parmi les propositions syndicales et gouvernementales vers l'évolution d'une véritable unicité du futur régime de retraite sans susciter de leur part de profonde opposition. Des fiches et notes seront envoyées à chacun des députés et sénateurs avec lettre d'accompagnement du président Pierre Erbs.

La place importante que **le devenir de la retraite de réversion** tient dans les questions récurrentes que posent les adhérents justifie que nos propositions sur ce sujet fassent l'objet dans les prochains jours d'une lettre de Pierre Erbs au Président de la République.

À titre d'information, le projet de loi du 3 mars 2020 contient les dispositions suivantes au sujet de la réversion :

- **Il instaure un dispositif unique de pension retraite de réversion dans le système universel.** La pension ne consiste plus en une fraction de la pension de retraite du conjoint décédé, mais en une fraction, que le décret fixera à 70%, de la somme des revenus de retraite du couple.
- **Supprime la condition de ressources prévue actuellement par le régime général**
- **Introduit**, comme c'est le cas dans le régime de la fonction publique, **une condition de durée de mariage de deux ans et une condition de non-remariage**
- **Fixe à 55 ans l'âge pour bénéficier d'une retraite de réversion** comme c'est le cas dans le régime général.

Les incertitudes sont encore trop nombreuses pour tenter d'imaginer ce que sera le dénouement de cette pandémie, son bilan final en termes de décès, de hausse du chômage, de baisse plus ou moins durable de la croissance, de pénalités irrattrapables infligées aux étudiants par la crise. Il faut garder confiance malgré cette séquence douloureuse et prophétiser qu'il n'y aura pas de « *génération perdue* » et que « *le soleil se lève (ra) aussi* » (E. Hemingway 1954)

Pierre Lange

REVUE DE PRESSE

Huguette LIVERNAULT

Bercy Infos, le 15/01/2021 : Rembourser son crédit immobilier avant son terme : comment ça marche ?

Pouvez-vous rembourser votre crédit immobilier avant son terme ?

Oui ! Le *Code de la consommation* précise que l'emprunteur « peut toujours, à son initiative, rembourser par anticipation, en partie ou en totalité » son crédit immobilier. Toutefois, le Code de la consommation indique aussi que le contrat de votre crédit peut prévoir l'interdiction d'un remboursement égal ou inférieur à 10 % du montant initial prêté, sauf si ce montant correspond au seul solde dont vous restez redevable.

Pourquoi procéder au remboursement par anticipation de son crédit ?

Les raisons qui peuvent conduire au remboursement anticipé de votre crédit immobilier sont diverses. Vous pouvez notamment être amené à procéder à un remboursement anticipé à l'occasion de la vente du bien acquis, à la suite d'une entrée d'argent exceptionnelle (succession ou donation par exemple) ou encore lors du rachat de votre crédit par un nouvel établissement financier.

Comment procéder au remboursement anticipé de votre emprunt ?

Vous devez contacter votre établissement prêteur, de préférence par écrit, et lui faire part de votre souhait d'effectuer un remboursement anticipé partiel ou total de votre crédit immobilier.

Votre établissement prêteur est tenu, après réception de votre demande de remboursement par anticipation, de vous transmettre une estimation chiffrée des frais dont vous aurez à vous acquitter pour un remboursement anticipé. Si votre contrat de prêt a été conclu à compter du 1er juillet 2016, cette estimation se doit d'être faite gratuitement.

Devez-vous payer des pénalités en cas de remboursement anticipé de votre crédit ?

Lors d'un remboursement anticipé de votre crédit immobilier, vous pouvez devoir vous acquitter de pénalités auprès de l'établissement prêteur si cela a été prévu dans votre contrat de prêt.

Le montant des pénalités en cas de remboursement anticipé est-il plafonné ?

Oui ! Le montant des pénalités que l'établissement prêteur peut solliciter en cas de remboursement anticipé de votre crédit immobilier est encadré par le Code de la consommation.

Montant maximum des pénalités de remboursement anticipé pour un prêt à taux fixe

Si vous avez souscrit un prêt à taux fixe, les pénalités pour remboursement anticipé ne peuvent pas dépasser ces 2 plafonds :

- l'équivalent de 6 mois d'intérêts dus sur le capital remboursé par anticipation et selon le taux moyen du prêt,
- l'équivalent de 3 % du capital dont vous restez redevable avant de procéder au remboursement anticipé.

Les pénalités peuvent toutefois être majorées d'intérêts compensateurs, permettant à l'établissement prêteur d'appliquer le taux moyen initialement convenu au moment de la souscription du crédit immobilier.

Pouvez-vous être dispensé du paiement de pénalité de remboursement anticipé ?

Si votre contrat de prêt ne prévoit pas de pénalités de remboursement anticipé, vous n'avez évidemment aucune raison de vous en acquitter.

Par ailleurs, et ce même si votre contrat prévoit des pénalités, vous pouvez être dispensé de leur paiement, si le contrat a été conclu après le 1er juillet 1999 et que le remboursement anticipé fait suite à la vente de votre logement en raison d'une des situations suivantes :

- changement de votre lieu d'activité professionnelle ou celui de votre conjoint,
- cessation de votre activité professionnelle ou celle de votre conjoint (licenciement par exemple),
- décès de l'emprunteur ou de son conjoint.

Publié les 1 et 2 mars 2021 sur le site du Figaro-particulier : Les prix de la carte grise pour 2021

Le coût du cheval fiscal, servant au calcul du prix de délivrance du certificat d'immatriculation (ex carte grise), est publié pour 2021. Il varie de 27 € à 51,20 €, selon les régions.

Avant de circuler sur la voie publique, les véhicules doivent être immatriculés. La délivrance du certificat d'immatriculation (ex carte grise) est soumise au paiement d'une taxe régionale dont le montant varie en fonction du domicile du titulaire de la carte, de la puissance fiscale et de l'âge du véhicule (la taxe est réduite de moitié, si le véhicule a plus de dix ans). À cela s'ajoutent des taxes additionnelles. Le montant total est inscrit dans la rubrique Y.6 du certificat d'immatriculation.

Du simple au double

Cette année, le prix du cheval fiscal baisse de 35,40 € à

33 € pour l'ancien Nord-Pas de Calais. Comme l'an dernier, ce sont les habitants de la région Paca (Provence Alpes Côtes d'Azur) qui paient le plus cher en 2021 pour immatriculer leur véhicule, à savoir 51,20 € par cheval fiscal. Le coût de la carte grise d'un véhicule peut être calculé en ligne.

Voici le tableau récapitulatif des montants du cheval fiscal qui s'appliquent dans chaque région en 2021 :

Nouvelles régions	Anciennes Régions	Montant de la taxe régionale	Taux d'exonération de la taxe régionale pour les véhicules propres
Auvergne-Rhône-Alpes	Auvergne	43 €	100 %
	Rhône-Alpes	43 €	100 %
Bourgogne-Franche-Comté	Bourgogne	51 €	100 %
	Franche-Comté	51€	100 %
Centre -Val de Loire	Centre -Val de Loire	49,80 €	50 %
Corse	Corse	27 €	100 %
Grand-Est	Alsace	42 €	100 %
	Champagne-Ardenne	42€	100 %
	Lorraine	42 €	100 %
Hauts-de-France	Nord Pas de Calais	33 €	100 %
	Picardie	33 €	100 %
Ile de France	Ile de France	46,15 €	100 %
Nouvelle Aquitaine	Aquitaine	41 €	100 %
	Poitou-Charentes	41 €	100 %
	Limousin	41 €	100 %
Normandie	Hausse-Normandie	35 €	100 %
	Basse-Normandie	35 €	100 %

¹ Décret n° 2020-1720 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles L. 111-3-8 et L. 111-3-9 du code de

Nouvelles régions	Anciennes Régions	Montant de la taxe régionale	Taux d'exonération de la taxe régionale pour les véhicules propres
Occitanie	Languedoc-Roussillon	44 €	100 %
	Midi-Pyrénées	44 €	100 %
Pays de la Loire	Pays de la Loire	48 €	100 %
Provence-Alpes-Côte-D'azur	Provence-Alpes-Côte-D'azur	51,20€	100 %
Guadeloupe	Guadeloupe	41 €	0
Guyane	Guyane	42,50 €	0
La Réunion	La Réunion	51 €	0
Martinique	Martinique	30 €	0
Mayotte	Mayotte	30 €	0

Les montants indiqués sont mis à jour pour l'année 2021 selon les délibérations qui ont été portées à la connaissance de l'ANTS (en gras dans le tableau). Conformément à la réglementation en vigueur, les taxes sont dues au jour de l'édition du certificat d'immatriculation.

Le droit à la prise électrique

Avec la croissance du marché des véhicules électriques ou hybrides, la question de l'installation d'équipements de recharge dans les parkings collectifs s'invite dans les copropriétés.

Les contours d'un « droit à la prise » des occupants d'emplacements de stationnement ont été fixés par la loi d'orientation des mobilités (LOM), en décembre 2019, mais il a fallu attendre fin décembre 2020 pour qu'un décret¹ en précise les modalités.

Un droit pour l'occupant

Depuis le 1er janvier 2021, tout occupant d'une place de parking, couvert ou non, d'accès sécurisé et à usage privatif, peut faire installer, à ses frais, une borne de recharge électrique sur son emplacement.

Tout copropriétaire peut lui-même revendiquer le droit à la prise : la demande de droit à la prise doit être réalisée par

la construction et de l'habitation

lettre recommandée avec accusé de réception adressée au syndic de la copropriété. Ce courrier devra contenir le devis d'un électricien détaillant les travaux à entreprendre et un plan ou un schéma des travaux.

Si l'occupant est un locataire, il notifie son projet au copropriétaire bailleur, avec copie au syndic, en joignant un descriptif détaillé des travaux à entreprendre, assorti d'un plan technique d'intervention et d'un schéma de raccordement électrique. Si le syndic n'a pas reçu ces documents en copie, le bailleur a 1 mois pour les lui transmettre à compter de la notification du locataire.

Lu sur le site officiel de l'administration française service-public.fr : Quelle est la durée de validité d'un permis de conduire ?

La durée de validité d'un permis de conduire varie si votre permis est cartonné ou au format "carte de crédit". Par ailleurs, la durée de validité peut être limitée en cas d'affection médicale nécessitant une restriction. La durée de validité d'un permis "poids lourd" dépend de votre âge.

Cas général : Permis de conduire cartonné rose (3 volets) est valable jusqu'au 19 janvier 2033, sauf s'il s'agit d'un permis "poids lourd" ou en cas d'affection médicale nécessitant une restriction. La validité d'un permis "poids lourd" dépend de votre âge. Un permis "poids lourd" correspond aux catégories C, CE, C1, C1E, D, DE, D1, D1E.

Permis de conduire au format « carte de crédit » : Le permis de conduire au format "carte de crédit" est valable 15 ans sauf s'il s'agit d'un permis "poids lourd" ou en cas d'affection médicale nécessitant une restriction. Les 1^{ers} renouvellements interviendront en 2028. Le renouvellement consistera en une simple démarche administrative : il n'y aura ni examen de conduite, ni contrôle médical à passer. Ce renouvellement permettra d'actualiser votre adresse et votre photo. La validité d'un permis "poids lourd" dépend de votre âge.

Doit-on changer son permis de conduire si la photo n'est plus ressemblante ? Non, ce n'est pas nécessaire. Votre permis de conduire reste valable même si la photo n'est plus ressemblante. Toutefois, si la photo est abîmée, vous pouvez demander un nouveau permis. Vous n'avez pas à procéder à son remplacement, sauf en cas de détérioration, perte ou vol.

IMPOTS SUR LE REVENU

Le calendrier des impôts pour mars 2021

Le calendrier des échéances fiscales pour les déclarations ou les paiements vient d'être mis à jour pour le mois de

mars 2021. Deux événements sont à retenir pour ce mois-ci.

Deux échéances fiscales attendent les contribuables le 15 mars 2021.

3e prélèvement pour tous les impôts mensualisés. La mensualisation est possible pour les taxes foncières et d'habitation ainsi que pour la contribution à l'audiovisuel public (redevance TV) et la Cotisation foncière des entreprises (CFE). Chaque prélèvement correspond au dixième de l'impôt dû l'année précédente.

Quel que soit l'impôt, lorsque le contribuable est titulaire d'un contrat de prélèvement mensuel, son échéancier figure sur son dernier avis d'impôt. Il peut également le retrouver sur le site internet des impôts dans son espace Particulier, à la rubrique « Consulter ma situation fiscale personnelle », en cliquant sur « Mon compte ». En cas de modification des mensualités, un nouvel échéancier précisant les dates et le montant des prélèvements est envoyé au contribuable.

3e prélèvement mensuel d'acompte de l'impôt à la source des revenus sans collecteur.

Le 15 février correspond également au 2e prélèvement à la source de l'acompte d'impôt sur le revenu pour ceux qui perçoivent des revenus non-salariaux, à savoir les travailleurs indépendants, les professions libérales, les artisans ou encore les commerçants. Sont également concernés les bailleurs (revenus fonciers), les bénéficiaires de pensions alimentaires, de rentes viagères ou de revenus de source étrangère.

Pour toutes ces catégories de contribuables, il est possible d'opter pour un prélèvement trimestriel avant le 30 septembre.

Publié le 24 février 2021 sur le site du Figaro-Particulier : Pas de suppression de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires inaccessibles pendant le confinement

Le gouvernement n'envisage pas de mettre en place un dégrèvement exceptionnel de la taxe d'habitation au profit des propriétaires de résidences secondaires n'ayant pu accéder à leur demeure pendant la période de confinement. En vue de lutter contre l'épidémie de Covid 19, plusieurs mesures de restrictions de déplacement ont été mises en place depuis mars 2020 (comme le confinement ou le couvre-feu). Pendant ces périodes, les propriétaires de résidences secondaires situées en dehors du périmètre autorisé n'ont pas pu y accéder. Pour autant, Bercy vient d'indiquer que le gouvernement ne prévoit pas d'instaurer un dispositif de remise exceptionnelle de la taxe d'habitation à leur profit.

L'inoccupation d'un bien due au confinement ne justifie pas un dégrèvement

Pour justifier ce refus, le ministère de l'Économie précise que conformément aux dispositions combinées des articles 1407 et 1408 du Code général des impôts (CGI), la taxe d'habitation est établie au nom des personnes qui ont, à quelque titre que ce soit, au 1er janvier de l'année d'imposition, la disposition ou la jouissance des logements affectés à l'habitation principale ou secondaire. Ainsi, l'inoccupation, même prolongée, d'un local imposable ne fait pas obstacle à l'établissement de cette taxation.

Il existe toutefois des allègements, tels que des dégrèvements et des exonérations, pour les résidences principales. Rappelons que la loi de finances pour 2020 a prévu de supprimer la taxe d'habitation pour l'ensemble des Français d'ici 2023 mais uniquement sur les résidences principales.

Publié le 26 février 2021 sur le site du Figaro-Particulier : Quelles taxes pour votre piscine ?

Vous voulez faire construire une piscine ? Sachez que le fisc prélève sa dîme. Voici les taxes et impôts qu'il vous faudra déboursier.

Le succès des piscines privées ne se dément pas. Leur nombre a dépassé la barre des 2,9 millions fin 2020 dans l'Hexagone, si l'on en croit la Fédération des professionnels de la piscine (FPP). Il y en a pour tous les goûts et pour tous les budgets. Mais quel que soit votre projet, vous devrez concéder sa part au fisc. Cette nouvelle construction donne en effet lieu au paiement de taxes annexes. De plus, elle majore la valeur locative de votre maison, une valeur qui sert de base au calcul de vos impôts locaux.

Une taxe déclenchée par l'autorisation en mairie

Au-delà de 10 m², vous devez demander une autorisation en mairie : déclaration de travaux jusqu'à 100 m², permis de construire au-delà. Elle déclenche le paiement d'une taxe d'aménagement. Composée d'une part communale, d'une part départementale et d'une part régionale pour l'Île-de-France, elle n'est due qu'une seule fois

Publié le 3 mars 2021 sur le site du Figaro-Particulier : Le remboursement des loyers en cas de résolution de la vente n'est pas automatique

La Cour de cassation vient d'estimer que le vendeur qui doit restituer l'immeuble en cas d'annulation de la vente pour

vice cachés ne peut obtenir le remboursement des loyers perçus par l'acheteur, que s'il le demande.

En juillet 2015, la Société civile immobilière Carsen (la SCI) a vendu à Mme X un immeuble à usage d'habitation composé de deux appartements. Invoquant l'absence de raccordement de l'un de ces appartements au réseau d'assainissement collectif et la présence d'étais de chantiers dans des cloisons, Mme X a assigné la SCI en résolution de la vente pour **vices cachés**, paiement de frais et indemnisation de ses préjudices. Cette dernière a obtenu gain de cause en première instance et en appel et la SCI a formé un pourvoi en cassation.

Résolution de la vente pour vices cachés.

Condamnée à reprendre son bien, la SCI fait grief à l'arrêt rendu par la Cour d'appel de limiter à l'immeuble cédé la restitution consécutive à la résolution de la vente, alors que selon lui, il doit également récupérer les loyers perçus par l'acquéreur avant le prononcé de la décision conformément aux articles 1641 et suivants du code civil. D'autant que, pendant l'instruction du dossier, la SCI Carsen a indiqué ne pas avoir eu connaissance de l'absence de raccordement d'un des deux appartements au réseau d'assainissement. La société a également ajouté qu'elle n'avait jamais eu de difficulté pendant dix ans. À ce titre, la SCI a produit une attestation de son propre vendeur qui indique avoir dit aux gérants de la SCI que le bâtiment était raccordé au tout-à-l'égout.

Toutefois, ce document n'étant pas accompagné d'un justificatif d'identité de son auteur et ne précisant pas dans quelles conditions le vendeur a eu connaissance de ce raccordement, les juges d'appel ont considéré que l'attestation produite par la SCI n'avait pas de valeur probante et rejeté sa demande de restitution des loyers. **Le remboursement doit être demandé.**

Saisie de l'affaire, la Cour de cassation a estimé que « si la restitution des fruits générés par le bien depuis la vente constitue une conséquence légale de l'anéantissement du contrat, le juge ne peut la prononcer d'office, dès lors qu'en application des dispositions des articles 549 et 550 du code civil, une telle restitution est subordonnée à la bonne foi du possesseur ». Or, dans cette affaire, la SCI n'avait pas soutenu que l'acquéreur était de mauvaise foi. Elle ne pouvait donc pas réclamer le remboursement.

Pour obtenir le versement des loyers perçus par l'acheteur entre la cession et sa résolution, le vendeur déchu doit en faire la demande. (**Cour de cassation, Chambre civile 3, 11 février 2021, n° 20-11.037**).

POUR TECHNIP, COUT DE 1491 JOURS DE FUSION : PRES D'UN MILLION D'€ PAR JOUR !

Jean-Michel GAY

1. INTRODUCTION

La société Technip Énergies, appelée TEN, est née le 16/02/2021, date effective de la scission. Elle est le « spin-off » de TechnipFMC. Outre les activités de l'onshore / offshore de TechnipFMC cette nouvelle société accueille en son périmètre une usine de fabrication de bras de chargements, une partie de Genesis, spécialisée dans les études de pré-conceptuels et enfin Cybernetix, spécialisée dans les activités de robotiques.

En fait TEN est une renaissance de « l'ancien » Technip sous un nom différent cependant très proche mais dotés d'objectifs ajustés pour relever les challenges de l'industrie de l'énergie qui dans son ensemble emprunte le chemin ouvert à la transition énergétique. Technip Énergies, de par son expérience, son adaptabilité, sa flexibilité et sa diversification aura probablement l'opportunité d'être un acteur majeur dans ce processus.

Ainsi après une fusion avec FMC Technologies effective le 17/01/2017, 1 491 jours se sont écoulés entre cette date et la date effective de la scission.

Que retenir de cette période ? Les quatre maux rédhibitoires à la réussite de la fusion, résultat d'une connivence de deux dirigeants qui étaient très proches et qui ont empoisonné la gouvernance d'entreprise ? L'objectif de la fusion ciblant un gagnant et un perdant et non l'égalité ? La performance économique de TechnipFMC durant cette période ? Le prix payé pour permettre à TEN de retrouver liberté et autonomie ?

En résumé est-il possible de faire honnêtement un bilan de cette période et de comparer le « Total des capitaux propres investis » ou actif net de Technip Energie aujourd'hui avec celui de Technip au 31/12/2000 pour finalement répondre à la question que chacun sans doute se pose : Technip Energie début 2021 vaut-elle plus que Technip en décembre 2000 ?

Tenter de répondre à ces questions fondamentales, tel est l'objectif de cet article.

2. QUATRE MAUX REDHIBITOIRES A LA REUSSITE DE LA FUSION

Le groupe TechnipFMC résultant de la fusion de

Technip et FMC Technologies (FTI) était très hétérogène. Deux styles de gouvernance allaient donc s'affronter. Pourquoi ?

2.1. Maturité différente associée à un historique industriel des deux sociétés peu complémentaires mais chacune dirigée par des amis.

- **FMC Technologies** est une société jeune sans historique significatif. Initialement, division de FMC Corporation, la société FMC Technologies est née en 2001 de la scission de cette division qui portait déjà le nom de « FMC Technologies ».

Cette division était en charge de la fabrication d'équipements pour l'industrie de l'énergie, les infrastructures aéroportuaires, et l'industrie agro-alimentaire. C'est donc avec ce périmètre de fournisseur d'équipements qu'est mise sur le marché la société FMC Technologies moyennant la vente et la mise en circulation de 11 050 000 actions au prix unitaire de \$20.

En 2014, FMC Technologies a cédé à Syntron Material Handling LLC toutes les activités non liées à l'industrie de l'énergie.

FMC technologies est donc un manufacturier vendant du matériel, principalement sur catalogue, à des Clients qui se chargent de l'installation et de la mise en route.

On peut donc dire que le jour de la fusion FMC Technologies était au mieux âgé de 16 ans et au pire de 3 ans !

Le dirigeant très actif ambitieux² poussant à la fusion était D Pferdehirt, CEO³ de FMC Technologies depuis septembre 2016 et proche de Th Pilenko.

- **Technip**, 60 ans d'existence. Une PME engineering devenu un groupe de stature internationale coté au CAC 40.

Créée en 1958 de par la volonté politique du gouvernement Français, Technip a à son crédit un historique d'exécution de projets tant domestiques qu'internationaux de presque 60 ans au moment de la fusion. En 2001, Technip a absorbé Coflexip et ainsi acquis des compétences d'études, de fabrication et

Directeur General de société

² A rejoint FMC Technologies en 2012

³ CEO = Chief Executive Officer équivalent à la fonction de

d'installation de conduits rigides, flexibles et ombilicaux sous-marins ainsi que les équipements associés avec une flotte d'une trentaine de navires.

Technip était familier de l'exécution de projets complexes, souvent dans le cadre de contrat « clé en main » à prix fermes et définitifs pour des clients exigeants. Les investissements, objet de ces projets, souvent situés dans des pays lointains et d'accès difficiles, pesaient financièrement très lourds ce qui amenait Technip à établir des associations avec des partenaires internationaux.

Entré en bourse en 1994 sous la présidence de P Vaillaud, le groupe Technip s'est formé autour de ses filiales et de ses acquisitions puis consolidé sous la présidence du Président D Valot à partir de 1999.

Le dirigeant très actif poussant à la fusion était Th Pilenko, PDG de Technip et proche de D Pferdehirt. De cette proximité il en fit publiquement une assurance sur le succès de la fusion.

Indéniablement **cette différence de maturité, facteur majeur et prévisible d'échec de la fusion**, n'a pas été considérée par les conseils d'administrations de chacune des deux sociétés lorsqu'il fut décidé de les fusionner. Les deux amis ont pu œuvrer de concert en toute liberté.

2.2. Différence de culture d'entreprise

- **Pour FMC Technologies**, société américaine, c'est une culture de fabricant d'équipements en usines qui prédomine et dicte sa loi. Limitant ses prestations à une fourniture « ex works », gérant les risques exclusivement de sources internes donc prévisibles et contrôlables tout en excluant les risques dus à des tiers et aléas, FMC Technologies n'a ni l'organisation ni l'expérience ni les compétences pour gérer des opérations de clé en main à travers le monde.

De plus c'est la vision américaine « top down » qui prévaut ignorant les particularités et sensibilités de cultures de partenaires autres qu'américains.

- **Pour Technip**, société française d'ampleur internationale et multiculturelle, la culture de projet fait partie de son ADN. La maîtrise des risques, y compris ceux liés à des intervenants extérieurs tels que fournisseurs et sous-traitants est le quotidien de l'équipe de projet. L'organisation y est décentralisée et matricielle. Un projet a une autonomie contrôlée mais la responsabilité de le mener à bonne fin est unique et repose sur l'autorité et la pleine responsabilité du directeur de projet vis-à-vis de la direction générale de l'entreprise.

La culture de l'entreprise est internationale car la

majorité de son chiffre d'affaires est réalisé hors France et les décisions managériales résultent le plus souvent du consensus.

Cette différence de culture s'est montrée irréconciliable et dévastatrice pour Technip. Créant frustrations et démissions, les éléments les plus motivés ont quittés l'entreprise.

Ceux du segment subsea/surf ont tout de suite conclu qu'en tant que non américain leur avenir et développement de carrière était réduit à néant.

Ceux du segment onshore / offshore, spécialement ceux des départements transversaux impliqués dans la réalisation des projets (cost control, planning, estimation, contract management) ont vu dans l'éclatement de leur division et leur rattachement à d'autres un manque de reconnaissance de leur savoir-faire et professionnalisme. Ils ont été en général très bien accueillis dans des industries autres que le O&G et souvent avec des conditions salariales bien plus avantageuses.

2.3. Un conseil d'administration de Technip « déficient » avant et après la fusion

Pour ce qui concerne Technip, le conseil d'administration, composé de 13 administrateurs, a été totalement déficient. Il a voté la fusion à l'unanimité. Un seul administrateur, G Hauser, fut clairvoyant. Il était opposé à la fusion de Technip avec FMC Technologies et a démissionné. C Maurine Devine a démissionné pour conflit d'intérêts.

En 2020, six de ces administrateurs siégeaient encore au conseil d'administration de TechnipFMC mais dans un contexte fort différent. La fonction de président dévolue initialement à Technip a été préemptée par D Pferdehirt qui cumule les fonctions de Président et Directeur général depuis mai 2018. Ainsi toutes les rênes du pouvoir sont réunies entre les mains d'un seul homme.

Sauf à imaginer l'existence d'une transaction financière, on peut se demander comment le CA a pu trouver, le 26/08/2019, un « accord à l'unanimité » de procéder à un spin-off qui d'ailleurs au cours du temps s'est transformé en « spin-off très partiel ».

2.4. Une parité d'échange au détriment des actionnaires et des salariés de Technip

Lors de la fusion, une parité d'échange d'action a été spécifiée. Chaque actionnaire de Technip, salarié ou non, a reçu deux (2) actions de TechnipFMC pour une (1) action Technip. Ceci permettait in fine que Technip apporte 51 % des actions de TechnipFMC tandis que FMC Technologies en apporte 49 %. Ceci légitimait l'usage de l'expression « mariage entre égaux ».

Or une lecture attentive du rapport des commissaires à la fusion sur la rémunération des apports de Technip au profit de TechnipFMC montre que quel que soit la méthode

utilisée pour effectuer cette évaluation, le centre des fourchettes ainsi obtenues était tous supérieurs à 2 : 2,6 pour la méthode DCF⁴, 2,29 pour la méthode des multiples, 3,10 pour les contributions respectives dans l'ensemble combiné.

Finalement c'est à l'« issue d'une négociation » que deux hommes de connivence s'accordèrent sur le ratio de 2 au détriment des intérêts des actionnaires de Technip. Ainsi le « mariage entre égaux » devenait réalité et donnait ainsi la possibilité à FMC Technologie de s'accaparer de la totalité de la gouvernance de TechnipFMC.

2.5. Conclusion

Quatre maux rédhibitoires affectaient cette fusion chimérique née dans l'esprit et les intérêts de deux personnes de connivence qui se connaissaient très bien. Ajouter à cela, pour ce qui concerne Technip, un conseil d'administration passif, naïf ou incompetent cette affaire ne pouvait déboucher que sur un fiasco industriel. C'était écrit, cela s'est réalisé.

3. OBJECTIFS DE LA FUSION : UN PERDANT -TECHNIP- ET UN GAGNANT - FMC TECHNOLOGIES

3.1. Le « mariage entre égaux » : une billevesée ?

Le 05/05/2016 dans un communiqué commun les sociétés présentaient la fusion comme un moyen de « créer un leader dans les domaines du Subsea, Surface et Onshore/Offshore ». En 2017, le PDG de Technip, Th Pilenko, renchérisait en la spécifiant de « mariage entre égaux ».

De toutes ces déclarations on pouvait conclure que TechnipFMC serait doté d'une organisation équilibrée au niveau COMEX⁵, « staffée » pour une fonction donnée avec les éléments les plus compétents venant de chacune des sociétés tout en respectant un ratio de 50/50. C'est la traduction même de « mariage entre égaux »

Dès le 17/01/2017, la fêrle américaine s'abat et fait **main basse sur le pouvoir en s'accaparrant tous les postes clés du COMEX**. Seul le conseil d'administration respectait la parité de 50/50 puisqu'il était constitué de 7 administrateurs nommés par Technip et 7 administrateurs nommés par FMC Technologies.

La fonction de président du CA⁶ et la fonction de CEO étaient dissociées. La fonction de Président Exécutif du CA était confiée à Th Pilenko (ex PDG de Technip) peu actif à la direction de son comité « stratégie » et connu pour être

démisionnaire en Mai 2018. La fonction de directeur général allait à D Pferdehirt qui était aussi administrateur



du CA. Or on sait très bien que la séparation de ces deux fonctions favorise le pouvoir du CEO car c'est lui qui dirige, exécute et prend les décisions. Le président du CA n'est là que pour s'assurer que les directives

stratégiques, en général vagues et peu précises, du CA sont mises en œuvre. En particulier la manière de les mettre en œuvre est du ressort du CEO qui avait tout loisir pour s'entourer de collaborateurs choisis venant de FMC Technologies.

Huit fonctions sur douze sont aux mains de collaborateurs issus de FMC Technologies dont le directeur général, les responsables financière et juridique. Relire l'article « 17/01/2017 - Où en sommes-nous 9 mois après cette date qui a scellé la disparition de la société Technip » paru dans le TU 105 de Décembre 2017.

3.2. Les segments favoris : objet de toute l'attention de D Pferdehirt les dépenses d'investissement et de R&D bénéficient à Subsea/ Surface et Corporate

Dès les premiers mois 2017⁷ nous avons rapidement perçu que seul l'intégration des segments Subsea et Surface de FMC Technologies avec le Subsea de Technip était le vrai motif de la fusion.

Les chiffres parlent ! Du 17/01/2017 au 31/12/2020, TechnipFMC a dépensé en investissement de capital plus de \$1 370 millions et absorbé 90% de la trésorerie d'exploitations qui n'excédait pas plus de \$1 531 millions. Une compilation des rapports annuels 10 K sur la période 2017/2020 permet d'établir le tableau ci-dessous :

Répartition investissement en capital par segment (en millions de \$)						
	2017	2018	2019	2020	total	pct
Subsea	179	223	288	214	904	66%
Onshore/Offshore	16	8	23	13	59	4%
Surface Technologies	35	112	97	39	282	21%
Corporate	25	25	48	27	125	9%
total	256	368	454	292	1 370	

Les investissements ont été captés par le segment Subsea pour 66% et par Surface Technologies pour 21%. Le segment Onshore / Offshore n'a bénéficié que de 4% des investissements, la moitié moins que le Corporate capturant 9% !

⁴ Discounted Cash Flow

⁵ Comité Exécutif

⁶ CA = conseil d'administration

⁷ Lire TU 105

Quel est le retour sur ces investissements ? Les résultats opérationnels par segment sont sans appel. Le retour sur investissement n'est pas au rendez-vous pour TechnipFMC. Une compilation des rapports annuels 10 K sur la période 2017/2020 permet d'établir le tableau ci-dessous :

Résultat opérationnel par segment (en millions de \$)						
	2017	2018	2019	2020	total	pct
Subsea	461	-1 530	-1 448	-2 816	-5 332	88%
Onshore/Offshore	811	824	960	684	3 278	-54%
Surface Technologies	83	173	-656	-429	-830	14%
Corporate	-674	-955	-992	-523	-3 145	52%
total	680	-1 488	-2 136	-3 085	-6 029	

Sur la période le résultat cumulé opérationnel est négatif de \$6 029 millions, **les deux segments subsea et surface ainsi que le Corporate ayant bénéficié d'investissements ont un résultat opérationnel négatif de \$9 307 millions tandis que le seul segment Onshore / Offshore contribuait à une résultat opérationnel positif de \$3 278 millions.**

Passons aux dépenses de R&D. Une compilation des rapports annuels 10 K sur la période 2017/2020 permet d'établir le tableau ci-dessus :

Dépense de R&D par segment (en millions de \$)						
	2017	2018	2019	2020	total	pct
Subsea	169	145	134	67	515	75%
Onshore/Offshore	31	30	13	45	119	17%
Surface Technologies	12	14	15	9	51	7%
Corporate	0	0	0	0	0	0%
total	213	189	163	120	685	

La conclusion est identique. **Les dépenses de R&D ont été concentrées sur le segment Subsea pour 75% et sur Surface Technologies pour 7%. Le segment Onshore / Offshore n'a bénéficié que de 17% des dépenses.**

3.3. En conclusion

La direction de Technip a laissé les cadres de FMC Technologies prendre la direction du groupe TechnipFMC qui s'est **exclusivement concentré sur la volonté de faire croître les seuls segments Subsea, Surface et Corporate** en investissant sur 4 ans 96% de la trésorerie d'exploitation. **Le segment Onshore / Offshore n'a bénéficié de 4% des dépenses investissement en capital** sur cette même période **et y a laissé sa trésorerie.**

En matière de R&D la conclusion est identique. **FMC Technologies est le grand gagnant et Technip le grand perdant de cette fusion.**

Le management de TechnipFMC a sacrifié la solidité financière de la société au profit des intérêts de FMC Technologies.

Le seul bénéfice de cette stratégie américaine focalisée à favoriser les intérêts exclusifs de FMC Technologies fut de laisser quasi indemne le segment Onshore /Offshore. Concentré sur sa stratégie prédatrice, D Pferdehirt a concédé au **segment Onshore /Offshore une certaine liberté opérationnelle et commerciale habilement exploitée par son président N Uccelletti. Nello a en grande partie réussi à protéger et sauver les atouts de ce segment dont Technip Energie hérite aujourd'hui.** Le dernier atout en date est le gain du contrat de GNL au Qatar en association avec Chiyoda. Qu'il en soit remercié.

4. PERFORMANCE ECONOMIQUE DE TECHNIPFMC

Elle se résume en quelques signaux financiers que nous avons identifiés, surveillés et commentés dans chacun des TU.

4.1. Le résultat net dans le rouge écarlate de manière constante depuis 2018.

Le résultat net en décroissance constante est négatif en permanence depuis l'exercice 2018 comme le montre le tableau ci-dessous :

Chiffre d'affaires / Résultat net (en millions de \$)				
	2017	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	12 210	12 552	13 409	13 050
Résultat net	113	-1 921	-2 415	-3 287

Une société affichant des pertes aussi importantes que récurrentes n'inspire aucune confiance sur sa pérennité.

4.2. Un bilan gonflé d'un « Goodwill » artificiel émanant de FMC Technologies.

Nous avons longuement développé ce sujet dans l'article « Le Goodwill ou la baudruche remplie de dollars virtuels » de notre TU 109, d'Avril 2019. La dépréciation continue du Goodwill s'est traduite par une réduction de l'actif net et par voie de conséquence a généré une Berezina boursière

4.3. Une communication financière déplorable.

On a tous en tête la publication des comptes du premier trimestre 2017 où D Pferdehirt en compagnie de sa Directrice financière annonçait avec emphase un gain de change de \$306,9 millions qui s'est finalement soldé par un démenti et un dépôt auprès de la SEC annonçant une perte de \$20 millions. Légèreté ? Incompétence ? Autre ? Cette

erreur de communication a motivé de la part d'un groupe d'actionnaires le dépôt d'une « class action » aux USA auprès d'un tribunal du Texas. L'affaire n'est toujours pas résolue.

Depuis lors, D Pferdehirt dans sa communication financière s'attache à commenter des chiffres en utilisant les vertus thaumaturgiques du docteur « EBITDA ajusté » comme nous l'avons dénoncé dans l'article « Résultat net, EBITDA, EBITDA ajuste. Comprendre ces concepts ? » de notre TU 114, de Décembre 2020.

A noter que durant la période de fusion, TechnipFMC a cumulé 258 millions de dollars de perte de change.

Mais beaucoup d'analystes financiers continuent à souligner la nature peu fiable des prévisions financières émises par TechnipFMC. Ceci fait dire aux analystes financiers que « historiquement, le groupe a souvent publié en-dessous des attentes du consensus ».

4.4. La chute vertigineuse du cours de l'action, un dividende microscopique ou nul.

Le marché a perdu toute confiance. La courbe ci-dessous est très significative et sans excuse.

Depuis le 17/01/2017 jusqu'au 31/12/2020, l'action TechnipFMC a perdu 79,3% de sa valeur alors que SAIPEM n'en perdait que 55,94% et Subsea 7 seulement 17,37%. C'est ce qu'on appelle une Berezina financière.

01/17/2017 - 12/31/2020

■ TechnipFMC (NYSE) -79.33% ■ Subsea 7 -17.37% ■ Saipem -55.94%



Quant à la politique de versement de dividendes elle est inexistante et le retour sur investissement est nul. Ceci fait dire aux analystes financiers que « la rentabilité de l'activité est un point faible conséquent pour l'entreprise ».

4.5. Dilapidation de \$500 millions de cash en rachat d'actions aussi vain qu'inutile.

Devant la chute du prix de l'action, D Pferdehirt a mis en place, avec le plein accord du conseil d'administration en avril 2017, une politique de rachat d'actions sur le marché

pour \$ 500 millions à partir de septembre 2017 et s'est terminée en décembre 2018. L'objectif était de réduire le nombre d'actions en circulation en les détruisant après achat. C'est environ 16,9 millions d'actions qui ont été achetées au prix fort (prix moyen de \$ 29,58 l'action) et détruites alors que le cours de l'action était historiquement élevé.

En décembre 2018, le conseil d'administration a décidé d'étendre le plan de rachat d'actions pour \$ 300 millions. En 2019, 4,2 millions d'actions ont été achetées et détruites pour un cout de \$ 92,7 millions (prix moyen de \$ 22,07 par action).

En 2020, aucune action n'a été rachetée dans le second plan qui reste valide pour \$ 207 millions.

C'est un vrai gâchis de cash pour un résultat nul compte tenu que l'action TechnipFMC a continué à s'écrouler.

4.6. Evaporation de la trésorerie nette

La trésorerie nette a fondu régulièrement de \$ 3 460 millions au 1^{er} trimestre 2017 à \$ 384 millions au 3^{ème} trimestre 2020 (soit -96 %). Cette trésorerie avait été constituée par Technip à hauteur de \$ 3 716 millions fin 2016, la trésorerie nette de FMC Technologies étant négative.

4.7. Conclusion

Fiasco industriel sans équivoque, **la période de fusion s'avère être doublée d'un fiasco financier** sans précédent. Rappelons-nous des arguments avancés par les deux compères lors de la campagne de promotion en faveur de la fusion : « croissance du chiffre d'affaires, carnet de commandes, une fusion entre égaux, une baisse des couts de production, un dividende positif et significatif pour les actionnaires, **un bilan financier solide** ». Seul le carnet de commande de T.EN s'est substantiellement étoffé.

Les deux présidents successifs de TechnipFMC ont été récompensés pour ces résultats.

En 2017, le CEO D. Pfredehirt a touché \$ 12,7 millions au titre de l'exercice 2017, soit près de € 11 millions. Cette rémunération le place en

tête des patrons du CAC 40, l'indice dont la société est membre, alors que TechnipFMC n'est que la 33^e plus forte capitalisation de la Bourse de Paris ! Th.Pilenko avait une rémunération cette même année de « seulement » \$ 9,1 millions.

En 2018, **D.Pferdehirt n'était plus que le 3^{ème} du CAC 40** avec \$ 13,5 millions et Th.Pilenko reçoit une rémunération-prime de départ estimée à € 14 millions alors que la société a perdu \$ 1,9 milliards . A noter que cette même année, Patrick Pouyanné, PDG de Total, troisième capitalisation boursière à Paris, était douzième avec € 5,8 millions.

En 2019, **D.Pferdehirt n'a pas perdu la main avec**

\$ 15 millions et \$ 2,415 milliards de perte pour TechnipFMC. **Sur 3 ans, sa rémunération s'élève à \$ 41,5 millions.** Pour Th.Pilenko, qui avait démissionné le 1^{er} mai 2018 de sa position de Président, son contrat de travail a couru jusqu'au 31 décembre 2019, ce qui lui a permis de continuer à toucher ses € 900 000 euros de fixe sur l'année et d'encaisser un nouveau bonus de \$ 402.000 !

5. TECHNIP ENERGIES LIBRE ! OUI MAIS A QUEL PRIX ?

« La liberté n'a pas de prix » a écrit la Québécoise Hélène Ouvrard ? Les Américains ont appliqué cette maxime et l'ont posée comme une condition pour que la scission se finalise. Qui paie ? Les actionnaires de TechnipFMC, la société TEN. Au bilan, c'est plus de \$1 650 millions, soit € 1 380 millions, qui seront laissés sur la table de négociation au seul profit de TechnipFMC.

5.1. Les actionnaires de TechnipFMC

Bien qu'initialement annoncé comme un « spin-off », la réalité montre que le spin-off s'est transformé en un spin-off très partiel car la moitié des actions de la société TEN a été préemptée par la société TechnipFMC lors de la distribution.

À ce jour TechnipFMC est l'actionnaire majoritaire de TEN car il détient 49.9% de la totalité des actions TEN qui sont en circulation au point que TechnipFMC sera représenté par deux administrateurs au conseil d'administration de TEN !

Valorisées au prix de référence technique € 9 / action, c'est donc plus de € 809 millions ou \$ 970 millions qui ont été « préemptés » par TechnipFMC pour l'inscrire à l'actif de son bilan comme immobilisation financière.

C'est un réservoir à cash car TechnipFMC vendra ses actions dans les 18 prochains mois afin d'alimenter sa trésorerie.

5.2. La société Technip Energies

Il faut lire en détail le prospectus publié le 09/02/2021 et en particulier le chapitre « Capitalization and Indebtedness », page 66 du document, pour découvrir qu'un transfert de cash d'un montant de € 569.9 millions a été effectué au bénéfice de TechnipFMC. Ce transfert est dû au titre de la transaction, peut-on lire dans la note 7 de la page 67 du document. C'est ainsi que la trésorerie de TEN sera amputée de ce montant qui en conséquence diminuera d'autant le montant estimé des fonds propres de TEN les faisant passer de € 1 776 millions à € 1 206 millions.

5.3. Conclusion

C'est donc une véritable "rançon" que les actionnaires de TechnipFMC et la société TEN payent à la société TechnipFMC pour permettre à un nouveau Technip de revivre sous le nom de Technip Energies.

Le montant de l'ardoise est sévère :

- € 809 millions payé par les actionnaires de TechnipFMC devenus actionnaires de TEN
- € 569.9 millions payé par TEN en réduisant le cash détenu par la société et en conséquence réduisant son actif net d'autant.

C'est au total un cout de € 1 379 millions ou \$ 1 654 millions payé à TechnipFMC pour qu'il accepte de rendre sa liberté à Technip Energies.

6. CONCLUSION

Il est donc parfaitement démontré que ces 1491 jours de fusion ont sinistré la société Technip.

La presse internationale n'a d'ailleurs pas cessé de présenter la scission comme les conséquences d'un échec patent de la fusion. L'échec était prévisible car Technip et FMC Technologies avaient chacune les anticorps pour faire échec à cette fusion que deux compères ont imaginé et arrangé de toute pièce avec la complicité du conseil d'administration de Technip.

Sinistre industriel. C'est manifeste pour Technip. En revanche les intérêts de FMC Technologies ont d'évidence été protégés par Pferdehirt.

De simple fournisseur de matériels et équipements, FMC Technologies s'est enrichi des actifs Subsea / Surf de Technip sans en payer le prix. Elle a même réussi à s'accaparer le nom de Technip en conservant le nom de TechnipFMC tout en gardant son « ticker » boursier de FTI hérité de FMC Technologies.

Enfin FMC Technologies a réussi à faire payer une « rançon » pour permettre à Technip Energie de retrouver indépendance et autonomie, au moins en partie, car 49.9% de son capital est toujours contrôlé par TechnipFMC.

Sinistre financier. Le marché l'a confirmé de manière continue. Un « Goodwill » démesuré inscrit au bilan, dépourvu de tout fondement autre que comptable, **régulièrement déprécié**, combiné à **une décroissance persistante de la trésorerie nette**, ont abouti à **une perte de 79% de la valeur boursière de la société TechnipFMC au 31 décembre 2020.**

Les artifices de la communication financière ne changent rien. TechnipFMC en favorisant les intérêts de FMC Technologies a dilapidé le cash que Technip avait apporté lors de la fusion.

En cette fin de période de fusion, un signal doit nous interroger. **Pourquoi la directrice financière M Mannen et la directrice juridique D Ralston, toutes deux membres de l'Exécutive Leadership Team ont elles soudainement lâché D Pferdehirt quelques semaines avant la scission ?**

Technip Énergies est le grand perdant et sort financièrement affaibli.

- Technip Energies sur la base de ses publications financières afficherait fin 2020 un « Total des capitaux propres investis » de € 1 183 millions. Au prix technique de € 9 par action, sa valeur boursière était de l'ordre de € 1 600 millions.
- Technip au 31 décembre 2 000 avait pour l'essentiel un périmètre de consolidation identique à celui de Technip Energies. Technip affichait, en euros courants un « Total des capitaux propres investis » € 1 000 millions y compris une provision de € 233 millions pour risques et charges. Sa valeur boursière était alors de € 2 478 millions.

Ceci prouve que Technip Energies le jour de la scission est plus pauvre que Technip en décembre 2 000, alors que Technip n'était pas encore propriétaire de CSO mais possédait 30% des actions achetées à ISIS. Le ratio capitalisation boursière sur le total des capitaux propres est parlant : 1,36 pour Technip Energies, 2,48 pour Technip.

Qu'est-ce que Technip Energies a gagné dans cette fusion ? Suite aux déboires dans la communication des comptes T1 2017, le groupe Technip Énergies s'est enrichi d'un système de contrôle et « reporting » financier consolidé robuste, fiable et sécurisé, ainsi que de la mise en œuvre de processus de gestion simplifiés et standardisés.

Faire croître le ratio de Technip Energies et l'amener au niveau de celui de Technip « canal historique » serait un bon objectif de croissance pour la direction de Technip Energies et de son conseil d'administration. Ce serait aussi une excellente référence pour le calcul des parts variables et autres bonus.

Pour le reste, le groupe Technip a été détruit en 4 ans alors qu'il a fallu plus de 45 ans à nos présidents successifs PM Valentin, P Vaillaud et D Valot et à l'ensemble du personnel pour bâtir un groupe reconnu internationalement comme étant techniquement excellent, financièrement solide, commercialement et contractuellement fiable.

Quel gâchis humain, industriel et financier. Telle est la conclusion définitive sur le bilan de ces 1491 jours de fusion.

0 - 0 - 0 - 0 - 0

THIERRY PILENKO : LE RETOUR ?

Arkema est une entreprise Française, leader mondial dans le secteur de la chimie. Le groupe Arkema est né en octobre 2004, lors de la réorganisation de la branche Chimie par un spin-off du groupe Total. À force d'innovations, d'acquisitions ciblées et d'investissements dans les pays émergents, il a su devenir un acteur mondial et reconnu de la chimie de spécialités.

Le 25/02/2021, le journal « Les Echos » rapportait que **le conseil d'administration de la société allait proposer lors de son assemblée générale (AG) du 20 mai, la nomination de Thierry Pilenko.** Il rejoindrait alors le comité de nomination, des rémunérations et de la gouvernance pour en prendre la présidence !

Qu'est ce qui peut motiver ce Monsieur à candidater à cette fonction quand on connaît son bilan au sein du Groupe Technip ? Le goût du pouvoir ? La rémunération d'administrateur ? Ses activités d'advisor à PIL & CO (Texas) et de Chairman à C&S Partners ne lui suffisent pas pour occuper sa retraite ?

Pour sûr **en matière de rémunérations et rétributions** et grâce à son ami Doug Pferdehirt **il a acquis une compétence évidente ..**



QUI POSSEDE TechnipFMC ?

Philippe ROBIN

Il y a une question qui revient régulièrement parmi les anciens : « **Sais-tu qui est actionnaire de Technip (TechnipFMC) ?** ». Souvent, en faisant référence au passé, les noms de TOTAL, pour ne pas dire ELF, IFP (on doit dire IFPEN) et autre Gaz de France (ENGIE) apparaissent dans la conversation. Mais tout cela a bien changé avec l'entrée en bourse, la participation des institutionnels, fonds de pension et gestionnaires d'actifs, pour la plupart américains mais pas uniquement.

Après 4 ans d'union dont 18 mois de divorce, il est intéressant de faire le point avant la scission et se faire une idée sur la question : qui possède TechnipFMC.

1. SOURCE DES INFORMATIONS

Il n'y a pas de document publié régulièrement indiquant les principaux actionnaires d'une société anonyme. Toutefois, la réglementation US oblige les compagnies institutionnelles ayant des activités de placement aux Etats-Unis de soumettre à la SEC tous les trimestres un document récapitulatif de leur portefeuille de placements en valeurs mobilières composé d'actions de sociétés cotées à la bourse de New-York. Ce document est normalisé et appelé Form 13F⁸. Il y a également le franchissement (dans les 2 sens) d'un certain seuil, en général 5% du nombre d'actions détenues, qui doit être notifié à la SEC via la Forme 13G. Ces informations sont ensuite utilisées par plusieurs sites internet, en particulier Edgar (lié à la SEC), le NASDAQ, SimplyWallstreet et WHALLEWISDOM⁹ qui ont été utilisés pour rédiger la présente synthèse. A noter que les informations obtenues sur ces sites ne sont pas toujours complètement identiques mais globalement homogènes. Les informations trouvées sur les sites grand public (boursorama, zonebourse, BFM Bourse, etc.) sont souvent peu cohérentes et obsolètes.

L'objectif des notifications à la SEC est de donner de la transparence sur la composition des portefeuilles des plus gros fonds d'investissement pour les petits investisseurs et les retraités. Comme indiqué dans la note 1, ces indications sont purement déclaratives et peuvent être entachées d'erreurs, en particulier de la part de fonds spéculatifs comme ce le fut dans le cas de Madoff en 2008 dont les

déclarations étaient erronées.

Autre limitation, les fonds qui ne sont pas actifs aux Etats Unis sont dispensés de cette obligation. Il en est de même pour les sociétés qui ne sont pas des investisseurs institutionnels. Ceci pose un problème pour la Société Générale et Norges Bank qui sont dispensés de l'obligation déclarative (Forme 13F) et qui ne déclarent que les franchissements de seuils (Forme 4G). Pour ces deux cas et pour la fin 2020, nous nous sommes fiés aux informations du prospectus Européen émis le 9 février 2021, le chiffre de Norges Bank étant confirmé par CNN Business.

Enfin, sur les sites internet, on trouve assez facilement les derniers actifs déclarés (le dernier trimestre) ; cependant, il est difficile d'obtenir un historique, sauf à s'inscrire moyennant une bonne poignée de dollars, ce que nous n'avons pas fait. L'historique que nous proposons est le résultat d'un suivi régulier.

2. LES ACTIONNAIRES

2.1. Les Investisseurs Institutionnels

Les investisseurs institutionnels (surnommés les zinzins) peuvent être les banques, les compagnies d'assurance, les fonds de pension, les fonds communs de placement (SICAV), les sociétés d'assurance et les caisses de retraite, ce sont des organismes collecteurs. Un investisseur institutionnel est une organisation non-bancaire mais peuvent en être des filiales. La particularité des investisseurs institutionnels réside dans le fait qu'ils ne disposent pas directement des capitaux qu'ils investissent, ils agissent pour le compte des ayants droit souscrivant à leurs contrats. Par conséquent, la gestion des actifs est particulièrement réglementée, elle est **institutionnalisée**. Il faut savoir qu'en règle générale, ces actionnaires détiennent des participations de moins de 10 % dans des entreprises cotées. Leur rôle est également de définir la valeur boursière des entreprises¹⁰.

2.2. Les « Petits Porteurs »

Au 25 février 2021, l'organisme responsable de tenir la comptabilité du nombre d'actionnaires (SGSS) possédant

⁸ The Securities and Exchange Commission's (SEC) Form 13F is a quarterly report that is required to be filed by all institutional investment managers with at least \$100 million in [assets under management](#). It discloses their equity holdings and can provide some insights into what the [smart money](#) is doing in the market. However, studies have found that 13F filings also have serious flaws and can't be taken at face value.

⁹ <https://www.sec.gov/cgi-bin/browse-edgar?company=TechnipFMC&owner=exclude&action=get>

[tcompany](#)
<https://www.nasdaq.com/symbol/fti/institutional-holdings>
<https://simplywall.st/stocks/us/energy/nyse-fti/TechnipFMC#ownership>
https://whalewisdom.com/stock/fti-del?selected_quarter=29

¹⁰ Définition de www.ooreka.fr et www.wikipedia.org

des titres « au nominatif » ou en anglais « shareholder of record » avait identifié 101 actionnaires de cette catégorie¹¹.

Les actionnaires qui sont anonymes et possèdent des actions « au porteur » ou « in street name ». Les titres de ces actionnaires non identifiables et anonymes sont déposés sur des comptes titres ouverts auprès des banques ou agents. Il est estimé que TechnipFMC compte 20 5000 actionnaires « au porteur » représentés par leurs banques ou agents. Ce sont en général des « petits porteurs ».

Donc, peu d'actionnaires sont inscrits au nominatif.

3. REPARTITION DU CAPITAL DE TECHNIPFMC

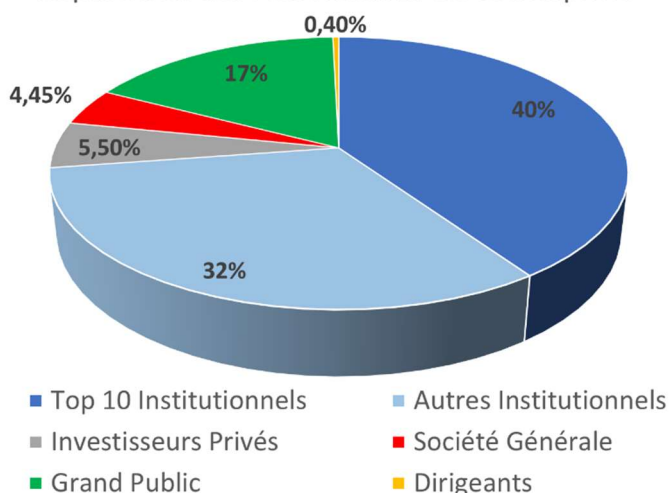
Au 31 décembre 2020, il y avait 449,5 millions d'action TechnipFMC (FTI) en circulation à Paris et New-York¹².

Les 354 investisseurs institutionnels ayant rempli une déclaration représentaient 73% des actions, le grand public environ 17%, les investisseurs privés (VC/PE¹³) 5,5%, la Société Générale 4,45%, et les dirigeants de TechnipFMC 0,4%.

Les 25 plus gros actionnaires identifiés représentent 59,7% des actions FTI et les 10 représentent 40,4 % des actions. Il est donc intéressant de s'intéresser à ces 25 plus gros actionnaires car ce sont eux qui peuvent orienter les décisions du conseil d'administration.

Le tableau ci-après en fin d'article donne la situation des 25 plus gros actionnaires institutionnels déclarés, plus la Société Générale fin 2018, fin 2019 et fin 2020, soit au total

Répartition des Actionnaires de Technipfmc



¹¹ voir page 50 du « 10 K annual report » de l'exercice 2020 déposé auprès de la SEC le 05/03/2021.

¹² 450 516 797 actions le 3 février 2021 indiqués dans la forme F1

38 actionnaires. L'évolution indiquée est celle du dernier trimestre de l'année, souvent le plus actif.

On peut classer l'évolution de ces actionnaires sur la période de la façon suivante (colonne de gauche du tableau) :

- Stable, avec une légère tendance à la hausse (+) ou à la baisse (-) : 29% des actions fin 2020,
- Renforce leur position : 23% des actions fin 2020,
- Allège leur position : 6,5% fin 2020.
- Variable avec de gros changements de stratégie sur ces 2 années : 5,5%

CITADEL ADVISORS LLC > FTI

Summary



Les investisseurs variables font typiquement de la spéculation sur le titre ; le cas de Citadel Advisors qui est un « hedge fund » est typique comme le montre le graphe ci-dessus, achat lorsque la cote est faible, revente lorsque la cote est un peu plus haute, le gain est sur le différentiel de cote.

Des investisseurs institutionnels ayant fait partie du top 25 fin 2018 ou fin 2019 ont quitté totalement leurs investissements dans TechnipFMC ; ils représentaient 9% du capital fin 2018. Dans ces investisseurs, il y a un départ très important, c'est celui de First Eagle Management (\$109 milliards en gestion totale) qui était le premier actionnaire fin 2018 et fin 2019 et qui s'est totalement dégagé courant 2020.

On voit que dans le top 10 fin 2020, il y a globalement une bonne stabilité et qu'ils ont renforcé leur position courant 2020 (+15% hors Société Générale). Les quatre plus gros fonds institutionnels au monde font partie de ce top 10 : BlackRock(1^{er}), Vanguard Group (2^{ème}), State Street (3^{ème}) et Fidelity Management (4^{ème}) sont stable ou en renforcement de position sur la période. Tout comme Norges Bank alors que le gouvernement Norvégien a annoncé désinvestir dans les industries carbonées. BPI France conserve sa position d'actionnaire de référence avec ses 5,5% depuis 2017.

¹³ Venture Capital and Private Equity

4. COMPARAISON AVEC LE PROSPECTUS EUROPEEN

Dans le prospectus Européen émis le 9 février 2021 pour la scission de Technip Energies, il est indiqué pages 5 et 12 des quantités d'actions détenues par les 7 principaux actionnaires (tableau ci-après).

Certains chiffres sont assez différents et les notes associées montre que le traçage des actionnaires n'est pas une science exacte :

Nom du bénéficiaire effectif	Nombre d'Actions TechnipFMC détenues par les bénéficiaires effectifs	Pourcentage d'Actions TechnipFMC en circulation détenues par les bénéficiaires effectifs ⁽¹⁾
The Vanguard Group, Inc. ⁽³⁾	29.406.224	6,53%
Bpifrance Participations S.A. ⁽⁴⁾	24.688.691	5,48%
BlackRock, Inc. ⁽⁵⁾	24.096.858	5,40%
Pzena Investment Management, LLC ⁽⁶⁾	24.671.025	5,40%
First Eagle Investment Management, LLC ⁽⁷⁾	21.712.783	4,84%
Société Générale SA ⁽⁸⁾	20.017.658	4,45%
Norges Bank ⁽⁹⁾	14.087.530	3,13%

- Vanguard Group : le chiffre date du 12 février 2020, le chiffre de notre tableau au 31 décembre 2020 a été confirmé par Vanguard Group dans un schedule 13G émis le 8 février 2021¹⁴.
- BlackRock : le chiffre date du 1^{er} février 2021, ils auraient donc continué à renforcer.
- First Eagle Investment : le chiffre date du 27 mai 2020. Toutes les sources, SEC et NASDAQ comprises, indiquent que First Eagle s'est totalement désengagé de TechnipFMC et ceci a été confirmé par First Eagle dans un schedule 13G émis le 10 février 2021 et sur son site internet.
- Société Générale et Norges Bank : nous avons repris les chiffres du prospectus car nous n'en avons pas d'autres, le chiffre de Société Générale date du 25 janvier 2021 et celui de Norges Bank du 12 octobre 2020.

5. AUTRES ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'information fiable sur l'existence d'autre actionnaire significatif.

Il a été évoqué plusieurs fois dans la presse l'institut IFPEN à hauteur de 2,4% mais ce chiffre ne peut pas être confirmé et il n'existe pas de rapport annuel de l'IFPEN publique et consultable par internet. Au sein du conseil d'administration, l'IFPEN a un représentant en la personne de Didier Houssin depuis la fusion, poste qu'il conserve

dans Technip Energies.

Et les dirigeants ? Ce n'est pas très transparent. 0,4% représente 1,8 million d'actions environ. On peut trouver quelques informations sur internet mais elles sont sujettes à caution :

- Thierry Pilenko : lors de son départ à la retraite le 1^{er} mai 2019, la presse a fait état de 458 502 actions gratuites de Technip qui lui auraient été attribuées entre 2015 et 2017 et 400 000 actions de TechnipFMC en 2017. En est-il toujours le détenteur à ce jour ou les a-t-il vendues ? Quoi qu'il en soit, n'étant plus dirigeant depuis 2019, il n'est pas comptabilisé dans les 0,4%.
- Doug Pferdehirt : lorsqu'un dirigeant achète des actions de sa société, la société doit envoyer à la SEC la form_4 indiquant le nombre d'actions achetées et le cout. Il aurait 585 000 actions TechnipFMC partagées entre son propre nom et sa famille, soit 0,13% des actions.
- Les autres dirigeants n'ont pas déclaré un nombre significatif d'actions¹⁵.

6. CONCLUSION

TechnipFMC repose sur un actionnariat d'investisseurs institutionnels principalement américains et anglo-saxons qui ont été relativement stables durant les 4 années de la fusion.

La scission va certainement rebattre les cartes, certains vont alléger ou même désinvestir dans l'une ou l'autre des sociétés et dans un an la composition de l'actionnariat sera certainement bien différente.

Ce qui a été annoncé, c'est la volonté de BPI France de se positionner en actionnaire de référence pour Technip Energies, très probablement en se dégageant de TechnipFMC ; d'ailleurs, il n'y a plus de représentant de BPI France dans le conseil d'administration de TechnipFMC et la somme qu'ils ont annoncé vouloir investir dans Technip Energies (\$200 millions) est de l'ordre de grandeur de leur participation dans TechnipFMC fin 2020.

Technip Energies n'étant pas cotée à New-York, **quelle visibilité aura-t-on sur la composition de l'actionnariat de Technip Energies N.V. ?** On ne s'est pas penché sur les règles de la « Dutch Authority for the Financial Markets », l'AFM, et la transparence requise pour les sociétés qui y sont inscrites.

A suivre ...

¹⁴ Le 8/02/20221 The Vanguard émet le schedule 13G annonçant leur nouvelle position 30,198,969 actions. / 6,7% de TechnipFMC

¹⁵ Voir <https://simplywall.st/stocks/us/energy/nyse-fti/TechnipFMC#share-price-and-news> paragraphe 8.3.

Tendance	Investisseurs Institutionnels	Nationalité	Source Internet Actifs en Gestion (en milliards)	31/12/2020 - Action 7,73 € / \$9,40				31/12/2019 - Action 18,91€ / \$21,43				31/12/2018 - Action 17,65€ / \$19,59			
				Top 25 des actionnaires possèdent 59,67% de TPFMC 354 institutions possèdent 72,92% des actions	Nombre d'Actions	Part du Capital %	Evolution %	Rank	Top 25 des actionnaires possèdent 66,19% de TPFMC 366 institutions possèdent 83,85% des actions	Nombre d'Actions	Part du Capital %	Evolution %	Rank	Top 25 des actionnaires possèdent 60,55% de TPFMC 344 institutions possèdent 77,35% des actions	Nombre d'Actions
Stable	The Vanguard Group, Inc.	US	\$ 6 700	30 198 969	6,72%	0,54%	1	29 406 224	6,58%	1,00%	3	28 334 406	6,29%	1,09%	2
Stable	BPI France Participations SA	France	76,7 €	24 688 691	5,49%	0,00%	2	24 688 691	5,52%	0,00%	4	24 688 691	5,48%	0,00%	3
Renforce	Pzena Investment Management, Inc	US	\$ 42,8	24 671 025	5,49%	0,95%	3	11 223 056	2,51%	44,31%	9	2 062 475	0,46%	1,06%	34
Stable-	State Street Global Advisors, Inc.	US	\$ 3 500	20 197 269	4,49%	-3,75%	4	21 350 343	4,78%	-7,13%	5	23 784 039	5,28%	-7,74%	5
Renforce	Societe Générale Group, Banking Investments	France	1 653 €	20 017 658	4,45%	206,23%	5	???	???	???	???	???	???	???	???
Stable	BlackRock, Inc.	US	\$ 8 676	19 704 284	4,38%	-5,54%	6	19 239 427	4,30%	0,02%	7	20 846 492	4,63%	-1,34%	6
Renforce	Ameriprise financial Inc. / Columbia Mgt Investmt Advisers	US	\$357	14 823 145	3,30%	17,20%	7	9 091 009	2,03%	50,90%	11	7 608 946	1,69%	13,39%	11
Stable+	Norges Bank Investment Management	Norvège	11 135NOK	14 087 530	3,14%	37,42%	8	10 486 834	2,49%	0%	10	10 471 495	2,33%	16,86%	8
Allège	Amundi Asset Management	France	1 729 €	12 247 678	2,72%	-23,12%	9	21 301 072	4,76%	13,23%	6	19 834 598	4,41%	78,58%	7
Renforce	Fidelity Management and Research LLC (FMR)	US	\$ 3 300	10 972 800	2,44%	61,32%	10	1 355 391	0,30%	-19,74%	39	1 591 740	0,35%	-39,09%	40
Stable+	Caisse de dépôt et placement du Québec	Canada	340 \$CAN	9 896 346	2,20%	0,00%	11	8 087 002	1,81%	22,47%	14	4 854 687	1,08%	18,60%	16
Allège	Invesco Capital Management LLC	US	\$ 813	7 254 492	1,61%	40,73%	12	31 629 261	7,07%	-10,08%	2	24 340 400	5,41%	5,21%	4
Renforce	Geode Capital Management, LLC	US	\$ 719	6 879 000	1,53%	1,75%	13	5 598 481	1,25%	7,14%	16	4 967 665	1,10%	7,20%	15
Variable	Barclays Bank PLC, Securities Investments	Angleterre	\$ 1 510	6 280 617	1,40%	68,93%	14	3 594 675	0,80%	2,37%	24	5 497 285	1,22%	-30,31%	13
Renforce	Dimensional Fund Advisors L.P.	US	\$ 601	6 153 460	1,37%	9,98%	15	4 561 968	1,02%	19,95%	20	3 590 996	0,80%	-1,71%	25
Renforce	Russell Investment Management, LLC	Angleterre	\$ 324	6 101 997	1,36%	7,90%	16	2 764 699	0,62%	17,37%	27	556 716	0,12%	4,09%	65
Variable	Citadel Advisors LLC	US	\$ 235	5 842 680	1,30%	-62,53%	17	1 421 454	0,32%	32,48%	38	3 936 185	0,87%	19562,25%	21
Stable	Crédit Agricole S A	France	132 €	5 583 950	1,24%	59,71%	18	3 933 165	0,87%	4,62%	21	4 143 910	0,92%	-0,68%	19
Renforce	ARGA Investment Management, LLC	Singapour	\$ 50	5 536 385	1,23%	15,15%	19	0	0	0	0	0	0	0	0
Renforce	PGIM, Inc. (Prudential Financial)	US	\$ 121	5 128 130	1,14%	3,61%	20	379 413	0,08%	-26,55%	86	440 227	0,10%	-0,53%	73
Variable	Arrowstreet Capital, Limited Partnership	US	\$ 134	4 723 859	1,05%	-40,43%	21	643 664	0,14%	90,35%	61	0	0	0	0
Renforce	D. E. Shaw & Co., L.P.	US	\$ 55	3 852 625	0,86%	-28,23%	22	2 040 951	0,45%	79,26%	31	0	0	0	0
Variable	Antipodes partners ltd	Australie	\$ 88	3 337 236	0,74%	-67,15%	25	5 282 848	1,17%	24,63%	19	4 382 349	0,97%	28,77%	17
Allège	Goldman Sachs Asset Management, L.P.	US	\$ 1 126	3 183 741	0,71%	-38,95%	26	5 497 257	1,23%	34,54%	17	5 884 046	1,31%	83,38%	12
Stable-	Northern Trust Global Investments	US	\$ 1 166	3 002 849	0,67%	-10,14%	27	3 536 854	0,79%	-2,37%	25	3 723 808	0,83%	3,02%	23
Variable	Schroder Investment Management Limited	Angleterre	501 £	2 527 026	0,56%	58,84%	31	8 706 792	1,95%	-4,35%	12	78 370	0,02%	-18,09%	145
Allège	Legal & General Investment Management Limited	Angleterre	1 196 €	2 506 048	0,56%	-2,98%	32	3 825 581	0,86%	3,76%	22	3 388 932	0,75%	5,36%	26
Stable	Deutsche Bank AG	Allemagne	706 €	2 369 498	0,53%	-9,26%	36	1 798 527	0,40%	-41,22%	33	3 709 034	0,82%	0,24%	24
Allège	Platinum Investment Management Limited	Australie	\$ 16,3	2 208 594	0,49%	-61,23%	37	8 665 883	1,94%	0%	13	8 249 481	1,83%	-2,43%	10
Variable	State Teachers Retirement System of Ohio	US	\$ 76	1 630 000	0,36%	-50,17%	44	2 471 000	0,55%	9,04%	27	1 415 000	0,31%	0,00%	44
Allège	UBS Asset Management	Suisse	3 200 CHF	812 625	0,18%	40,65%	57	3 299 874	0,74%	-6,22%	26	2 272 118	0,50%	10,27%	30
Allège	Aviva Investors Global Services Limited	Angleterre	290 £	768 292	0,17%	47,67%	63	11 503 937	2,57%	70,70%	8	10 029 403	2,23%	106,06%	9
Allège	AXA	France	830 €	331 695	0,07%	-18,43%	93	1 292 434	0,29%	-53,72%	42	4 112 528	0,91%	-9,08%	20
Variable	Stichting Pensioenfonds ABP/ APG Asset Mgt N.V.	Pays-Bas	344 €	247 400	0,06%	100,00%	110	5 852 111	1,31%	-2%	15	5 172 818	1,15%	-2,35%	14
Quitte	First Eagle Investment Management, LLC	US	\$ 109	7 222	0,00%	-100,00%		32 271 892	7,22%	19,16%	1	33 128 670	7,36%	1,12%	1
Quitte	Union Asset Management Holding AG	Allemagne	368 €	0	0,00%			3 637 105	0,81%	-10,41%	23	???	???	???	???
Quitte	Thompson Siegel & Walmisley LLC	US	\$ 19,9	0	0,00%			0	0	-100%		3 913 875	0,87%	0,24%	22
Quitte	Capital Research Global Investors	US	\$ 2 100	0	0,00%			0	0	-100%		4 362 319	0,97%	34076,74%	18

RESULTATS FINANCIERS de TechnipFMC et Technip Energies au 4^{ème} trimestre et année 2020

Philippe ROBIN

Le 24 février au soir, Technipfmc a publié ses résultats financiers trimestriels du 4^{ème} trimestre 2020 et ses résultats annuels pour l'année 2020. Les résultats financiers de Technip Energies sur ces périodes y sont intégrés et ce sont les derniers avant la scission.

Bonne surprise le 26 février, **Technip Energies publie ses résultats financiers pour l'année 2020** alors que cette année a été intégralement réalisée au sein de Technipfmc dont les résultats ont été publiés séparément le 24 au soir. Cette publication de Technip Energies permettra d'avoir un point « zéro » pour suivre l'évolution de la performance dans les années à venir. Elle permettra également de consolider le bilan des 1491 jours de fusion « d'égal à égal ».

A noter que ces résultats sont établis en euros suivant la norme européenne IFRS alors que ceux publiés par Technipfmc le sont en dollars suivant la norme américaine GAAP, les résultats annuels de Technipfmc suivant la norme IFRS en dollars seront été publiés en mars, comme les années précédentes.

1. EN QUELQUES MOTS

Le communiqué de presse du 4^{ème} trimestre débute par des auto-satisfécits sur la trésorerie, l'atteinte des objectifs, les prises de commandes et les carnets de commandes.

Globalement, les résultats du 4^{ème} trimestre sont une stabilisation et une consolidation de ceux des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres qui sont une rupture avec ceux des trimestres précédents.

Les points mis en avant pour l'année 2020 sont :

- **Flux de trésorerie** liés aux activités d'exploitation de 657 millions de dollars ;
- Flux de trésorerie disponible de 365 millions de dollars
- **Tous les segments ont réalisé leurs objectifs financiers**, ceux mis à jour mi-2020,
- **Total des prises de commandes** de la société de 10,1 milliards de dollars dont 4 milliards de dollars pour le subsea
- **Carnet de commandes résilient** de 21,4 milliards de dollars dont 6,9 milliards de dollars pour le subsea.

Le bilan financier global pour le 4^{ème} trimestre :

- Perte par action diluée en US GAAP de 0,09 dollar comprenant des charges après impôts, nettes de crédits, de 0,14 dollar par action diluée,
- Bénéfice par action diluée ajusté, hors charges et crédits, de 0,05 dollar,

De notre côté, nous notons :

- **Une perte nette de \$ 3 287,6 millions sur l'année**, soit 7,33 dollars par action diluée. Donc **encore plus qu'en 2019**.
- Le résultat net ajusté (hors charges exceptionnelles et dépréciations) est de 89,3 \$, **en baisse de 73% par rapport à 2019**.
- Un chiffre d'affaire en baisse sur le 4^{ème} trimestre et sur l'année 2020.
- Il en est de même pour l'EBITDA,
- Baisse des prises de commandes sur l'année.

Donc des résultats en continuité de ceux des années précédentes avec une dégradation continue et des pertes récurrentes d'année en année.

Les objectifs atteints ceux qui ont été **ont été significativement ajustés le 29 juillet** en s'alignant sur les résultats du 2^{ème} trimestre mais ces derniers sont nettement en deçà de ceux annoncés début 2020 pour l'année 2020. « La prévision est difficile, surtout lorsqu'elle concerne l'avenir¹⁶ ».

À y regarder de plus près, les résultats sont plus mitigés :

- **Les chiffres d'affaire par segment sont globalement en légère augmentation par rapport à ceux de 2019, sauf pour le segment Surface Technologies**, malgré le Covid-19 mais en deçà de 16% des prévisions du 26 février 2020.
- **Les coûts Corporate sont en baisse significative, en particulier les pertes de change** qui reste néanmoins des pertes !
- **La trésorerie nette est enfin stabilisée au niveau moyen de 2019. Le flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation est en diminution de 22% par rapport à l'année 2019.** L'objectif de trésorerie a significativement changé en juillet, il devient « juste être positif » alors qu'en février l'objectif était d'un milliard de dollars ! L'augmentation sur l'année n'est que de 140 millions de dollars.

¹⁶ Pierre DAC

- **Les résultats d'exploitation sont négatifs pour les branches Subsea et Surface, positifs pour Technip Energies.** Un bricolage sur l'EBITDA (voir l'article « Résultat net, EBITDA, EBITDA ajusté. Comprendre ces concepts ? » dans le TU 114) permet de sauver la face du Subsea et du Surface par rapport à Technip Energies mais reste inférieur aux prévisions de début 2020.
- **Le résultat net**, hors éléments exceptionnels, est inférieur à ceux de 2019 et est **négatif pour le 4^{ème} trimestre et l'année**, ce qui indique que les marges se réduisent. Le résultat net ajusté est positif mais c'est le rôle de l'ajustement magique.
- L'objectif de réduction des coûts de plus de 350 millions de dollars annoncés début avril ont été déclarés atteints à la fin du 3^{ème} trimestre, en avance sur le calendrier fixé mais sans détails sur la nature de ces réductions de coûts et cela ne se répercute pas sur le résultat net.
- **Le montant des commandes placées sur l'année est en forte baisse de 55% par rapport à 2019.** La pandémie mondiale bloque les grosses décisions d'investissements. Toutefois, le backlog reste à un niveau élevé, sauf pour le Surface.
- **L'impact de la COVID-19 n'est pas clairement identifié**, si ce n'est des charges exceptionnelles non documentées, parfois utilisé comme excuse à des sous performances. A noter aussi l'apparition de charges exceptionnelles liées à la scission.

2. SUBSEA

Le chiffre d'affaire du 4^{ème} trimestre est en baisse de 10% et stable sur l'année 2020 par rapport à 2019. Il est en deçà de la prévision annuelle du 26 février 2020, dans la fourchette de la prévision ajustée le 29 juillet.

Le résultat d'exploitation est négatif au 4^{ème} trimestre avec une perte de \$ 9,5 millions et une perte de \$ 2 815 millions sur l'année 2020, principalement due aux dépréciations de goodwill, à des charges de restructuration et des charges directement attribuables au COVID-19.

L'EBITDA ajusté s'établit à \$ 116,5 millions, soit une marge de 8,7% au 4^{ème} trimestre et à \$ 466,9 millions, soit une marge de 8,5 % en détérioration sur les trimestres et années précédentes. Ces chiffres sont à comparer aux 11,8% moyen de 2019 ou aux 14,5% de 2018 ou aux 19,1% de 2017.

Le taux d'utilisation des navires n'est pas précisé dans les communiqués et rien n'est précisé concernant l'utilisation de la flotte et l'impact du COVID-19 sur son activité. On peut imaginer qu'il n'est pas très bon.

La prise de commande en forte baisse au 4^{ème} trimestre

à \$ 712 millions (-39%) ne représente que 53 % du chiffre d'affaire du trimestre. Sur l'année, la prise de commande représente que 73% du chiffre d'affaire. Le backlog diminue et représente un peu moins de 5 trimestres de chiffre d'affaire moyen.

Les prévisions 2021 pour le segment subsea sont un chiffre d'affaires compris dans une fourchette de \$ 5,0 à \$ 5,4 milliards et une marge d'EBITDA comprise dans une fourchette de 10 à 11 % (hors charges et crédits)

3. TECHNIP ENERGIES

La synthèse suivante prend en compte le communiqué de presse de Technipfmc (GAAP en \$) et celui de Technip Energies (IFRS en €).

Le chiffre d'affaire du 4^{ème} trimestre est équivalent à celui du 4^{ème} trimestre 2019, en augmentation de 9% par rapport au 3^{ème} trimestre et est supérieur au chiffre d'affaire moyen sur l'année 2019 mais en deçà de la prévision du 26 février 2020, dans la fourchette de la prévision ajustée le 29 juillet.

Le chiffre d'affaires a bénéficié de la montée en puissance continue d'Arctic LNG 2 et de la hausse d'activité sur les projets en Afrique et en Asie-Pacifique, qui ont presque compensé la baisse du chiffre d'affaires de Yamal LNG et la baisse d'activité sur les projets au Moyen-Orient et en Amérique du Nord.

Le résultat d'exploitation est positif avec une marge de \$ 171 millions au 4^{ème} trimestre et \$ 684 millions sur l'année 2020 soit des marges de 9,4% et 10,5% sur le chiffre d'affaire. A noter également des charges de restructuration et de dépréciation de \$ 14,8 millions sur le 4^{ème} trimestre.

L'EBITDA ajusté s'établit à \$ 196 millions au 4^{ème} trimestre, soit une marge de 10,6%, et à \$ 698 millions sur l'année soit une marge de 10,7% à comparer aux 16,6% moyen de 2019 ou aux 13,6% de 2018 ou aux 11,1% de 2017.

Dans le communiqué de Technip Energies suivant l'IFRS, on ne parle plus d'EBITDA mais d'EBIT, c'est-à-dire que les dépréciations et amortissement sont conservés dans le résultat. **La marge EBIT s'établit à 363,8 € millions soit 5,9% du chiffre d'affaires** à comparer aux 7,1% de 2019.

Le Résultat net ajusté de l'entité Technip Energies a augmenté de 78% en 2020 par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 220 € millions d'euros, soit 1,15€ par action, notamment du fait d'un taux d'imposition effectif sensiblement inférieur.

Le carnet de commande fin 2020 s'élève à 12 745 € millions soit plus de 2 fois le chiffre d'affaires annuel. Les prises de commandes pour l'exercice 2020 s'élèvent à 4 291,9 € millions, ce qui correspond à un ratio commandes

sur facturation (« book-to-bill ») de 0,71, soulignant la résilience de l'activité commerciale dans un contexte difficile. En fin d'exercice 2020, le carnet de commandes s'élevait à 2,1 fois le chiffre d'affaires ajusté.

Le contrat Qatar Petroleum North Field East Project (Qatar) signé début février en joint-venture entre Chiyoda Corporation et Technip Energies n'est pas inclus dans le carnet de commande ci-dessus.

Les prévisions 2021 pour Technip Energies sont un chiffre d'affaires compris dans une fourchette de 6,5 € à 7 € milliards, une marge d'EBIT comprise dans une fourchette de 5,5% à 6,0% ((hors charges de scission non récurrentes de 30 millions €) et un taux d'imposition effectif de 30 à 35%.

4. SURFACE TECHNOLOGIES

Au 4^{ème} trimestre, le segment Surface Technologies enregistre un chiffre d'affaires de \$ 262,3 millions, soit une diminution de 35,6 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2019 mais une stabilité par rapport à l'ensemble de l'année 2020. C'est **une baisse de 30% par rapport à la prévision annuelle** du 26 février 2020, dans la fourchette de la prévision ajustée le 29 juillet.

La baisse est essentiellement attribuable à la chute substantielle de l'activité des opérateurs en Amérique du Nord tandis que le chiffre d'affaires international a diminué plus modestement.

Le segment a enregistré un bénéfice d'exploitation de \$ 15,1 millions de dollars au 4^{ème} trimestre et une perte de \$ 429 millions sur l'année 2020, toutefois moins importante que la perte d'exploitation de 2019 à \$ 656 millions.

L'EBITDA est positif à \$ 30,9 millions au 4^{ème} trimestre où 11,8% du chiffre d'affaires, légèrement plus haut que la moyenne de 2019 à 11,0%. **Sur l'année 2020, l'EBITDA est positif à \$ 81 millions ou 7,6% du chiffre d'affaires** soit une baisse de 31% par rapport à la moyenne des trimestres de 2019.

Les prises de commandes du 4^{ème} trimestre sont en forte baisse à \$ 300,3 millions en baisse de 30% par rapport au 4^{ème} trimestre 2019, soit 114% du chiffre d'affaires, en amélioration par rapport au trimestre précédent. Le carnet de commandes à la fin 2020 était de \$ 413,5 millions soit 1 ½ trimestre du chiffre d'affaires moyen de 2020. Le backlog est faible mais il faut tenir compte que les commandes se convertissent généralement en chiffre d'affaires dans les 12 mois qui suivent.

Les prévisions 2021 pour le segment Surface sont un chiffre d'affaires compris dans une fourchette de \$ 1 050 à

\$ 1 250 millions et une marge d'EBITDA comprise dans une fourchette de 8 à 11% (hors charges et crédits).

Pour le segment Surface Technologies, la situation est critique et l'avenir est incertain.

5. CORPORATE

Les charges Corporate sont en diminution à \$ 61,1 millions au 4^{ème} trimestre et à \$ 230 millions sur l'année 2020. Au 4^{ème} trimestre, il y a encore des pertes de change de \$ 2,6 millions et de \$ 46,1 millions sur l'année 2021. Ceci est en nette amélioration par rapport à 2018 et 2019 mais il y a encore des progrès à réaliser pour être en mesure de présenter des résultats satisfaisants.

Les charges Corporate imputent de 52% les résultats du groupe et de 13,5% l'EBITDA au 4^{ème} trimestre

La charge nette des intérêts est en baisse à \$ 54,5 millions sur le 4^{ème} trimestre. Sur l'année 2020, la charge nette des intérêts est également en baisse à \$ 293 millions.

Les dépréciations et amortissements se sont élevés à \$ 111,7 millions au 4^{ème} trimestre.

Avec \$ 4 807,8 millions **de trésorerie et équivalents** de trésorerie à la fin du 4^{ème} trimestre **est encore en baisse**, de 7% par rapport à la fin 2019 et au niveau de la fin du 2^{ème} trimestre 2020. **La trésorerie nette** est en augmentation à \$ 853,9 millions. **Toutefois, la trésorerie nette actuelle représente moins du quart de la trésorerie au moment de la fusion** (\$ 3 716,4 millions), principalement apportée par Technip.

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint \$ 554,8 millions au cours du trimestre et \$ 656,9 millions de dollars pour l'année complète. **Ceci représente une amélioration significative.**

Les prévisions du 26 février donnaient un flux de trésorerie d'exploitation supérieur à 1 milliard pour 2020, chiffre revu à la baisse le 29 juillet à « légèrement positif, entre 0 et 150 millions » ! Ces prévisions sont-elles encore crédibles ou décrédibilisent-elles la maîtrise financière du groupe ?

On apprécie l'excellence des financiers du groupe.

6. CONCLUSION

Des résultats mitigés et globalement en continuité des deux trimestres précédents, la légère amélioration du 3^{ème} trimestre du Subsea ayant été annulée par le 4^{ème} trimestre. Pour le segment Surface, on reste à un étiage bas.

Pour Technip Energies, le chiffre d'affaires consolidé l'après Yamal LNG et la marge en diminution est

certainement impactée par les restructurations et réorganisations internes en préparation de la scission.

trésorerie nette est en légère amélioration mais il est trop tôt pour affirmer que c'est une tendance pérenne.

Si on veut trouver des éléments positifs, on peut voir que la **crise induite par la COVID-19 n'impacte que moyennement les résultats**, sauf pour le segment Surface Technologies et que **les dépenses Corporate sont en amélioration**.

Les commandes sont en très nette baisse sur l'année 2020. Heureusement, le carnet de commande reste élevé pour le Subsea et Technip Energies.

Rien de particulier sur la scission, elle est mentionnée comme réalisée.

A l'opposé, ces résultats sont dans la continuité d'une **baisse des activités et de rentabilité du groupe**, en particulier pour les segments Subsea et Surface. La

L'indépendance de Technip Energies devrait donner du dynamisme et de l'agilité dans le management.

0-0-0-0-0

RESULTATS DE TECHNIPFMC
PAR SEGMENT D'ACTIVITE

	2017 GAAP	2018 GAAP	2019 GAAP	IFRS Global 2019	2020 GAAP						2021		
	Global 2017	Global 2018	Global 2019		Prévision pour 2020 du 26/02/2020	1T2020	Prévision pour 2020 du 29/07/2020	2T2020	Prévision pour 2020 du 29/07/2020	3T2020	4T2020	Global 2020	Prévision pour 2021 du 24/02/2021
Chiffre d'affaire	\$ 15 056,9	\$ 12 552,9	\$ 13 409,1	\$ 13 426,2	15,1 à 15,9	\$ 3 130,3	12,5 à 13,5	\$ 3 158,5	12,5 à 13,5	\$ 3 335,7	\$ 3 426,1	\$ 13 050,6	
Subsea	\$ 5 877,4	\$ 4 840,0	\$ 5 523,0	\$ 5 523,4	6,2 à 6,5	\$ 1 253,1	5,3 à 5,6	\$ 1 378,5	5,3 à 5,6	\$ 1 501,8	\$ 1 338,0	\$ 5 471,4	\$ 5,0 à 5,4
Technip Energies (Onshore/Offshore)	\$ 7 904,5	\$ 6 120,7	\$ 6 268,8	\$ 6 268,8	7,5 à 7,8	\$ 1 547,7	6,3 à 6,8	\$ 1 538,3	6,3 à 6,8	\$ 1 608,2	\$ 1 825,8	\$ 6 520,0	6,5 à 7 €
Technologies de Surface	\$ 1 274,6	\$ 1 592,2	\$ 1 617,3	\$ 1 634,0	1,4 à 1,6	\$ 329,5	0,95 à 1,15	\$ 241,7	0,95 à 1,15	\$ 225,7	\$ 262,3	\$ 1 059,2	\$1,05 à 1,25
Corporate et autres	\$ 0,4					\$ -		\$ -		\$ -			
Charges et dépenses	\$ 14 091,7	\$ 13 470,5	\$ 14 810,7	\$ 14 848,6		\$ 6 266,3		\$ 3 054,4		\$ 3 255,0	\$ 3 343,2	\$ 15 936,2	
Marge brute	\$ 965,2	\$ -917,6	\$ -1 401,6			\$ -3 136,0		\$ 104,1		\$ 80,7	\$ 82,9	\$ -2 885,6	
Éléments corporate	\$ -674,4	\$ -955,4	\$ -991,5			\$ -184,5		\$ -109,3		\$ -113,9	\$ -115,6	\$ -523,3	-105 à
Produit (charge) corporate	\$ -311,1	\$ -594,5	\$ -540,2	\$ -540,3	-180 à -190	\$ -112,2	-130 à -190	\$ -34,9	-130 à -150	\$ -22,1	\$ -61,1	\$ -230,3	-115 charge
dont Gains (Perte) de change	\$ 62,2	\$ -116,4	\$ -146,9	\$ -146,9	hors change	\$ -43,3	hors change	\$ -5,8	hors change	\$ 5,6	\$ -2,6	\$ -46,1	nette
Charge d'intérêts	\$ -363,3	\$ -360,9	\$ -451,3		-80 à -90	\$ -72,3	-80 à -90	\$ -74,4	-80 à -90	\$ -91,8	\$ -54,5	\$ -293,0	-130 à -135
Résultat d'exploitation avant impôt des ségments	\$ 679,7	\$ -1 320,6	\$ -1 801,0			\$ -3 135,7		\$ 107,4		\$ 120,7	\$ 116,1	\$ -2 791,5	
en % du chiffre d'affaire	4,5%	-10,5%	-13,4%			-100,2%		3,4%		3,6%	3,4%	-21,4%	
Subsea	\$ 460,5	\$ -1 529,5	\$ -1 447,8	\$ 1 417,1		\$ -2 750,7		\$ -75,6		\$ 20,3	\$ -9,5	\$ -2 815,5	
en % du chiffre d'affaire	7,8%	-31,6%	-26,2%	-25,7%		-219,5%		-5,5%		1,4%	-0,7%	-51,5%	
Technip Energies (Onshore/Offshore)	\$ 810,9	\$ 824,0	\$ 959,6	\$ 964,4		\$ 151,2		\$ 231,3		\$ 129,5	\$ 171,6	\$ 683,6	
en % du chiffre d'affaire	10,3%	13,5%	15,3%	15,4%		9,8%		15,0%		8,1%	9,4%	10,5%	
Technologies de Surface	\$ 82,7	\$ 172,8	\$ -656,1	\$ -654,8		\$ -424,0		\$ -13,4		\$ -7,0	\$ 15,1	\$ -429,3	
en % du chiffre d'affaire	6,5%	10,9%	-40,6%	-40,1%		-128,7%		-5,5%		-3,1%	5,8%	-40,5%	
Corporate et autres	\$ -674,4	\$ -787,9	\$ -657,7			\$ -112,2		\$ -34,9		\$ -22,1	\$ -61,1	\$ -230,3	
en % du Résultat global avant impôt	-99,2%	N.A.	N.A.			N.A.		-32,5%		-18,3%	-52,6%	N.A.	
EBITDA ajusté	\$ 2 031,1	\$ 1 536,7	\$ 1 529,4	\$ 1 529,4		\$ 220,2		\$ 241,1		\$ 326,8	\$ 300,8	\$ 1 083,3	
en % du chiffre d'affaire	13,5%	12,2%	11,4%	11,4%		7,0%		7,6%		9,8%	8,8%	8,3%	
Subsea	\$ 1 119,8	\$ 700,2	\$ 650,0	\$ 650,1		\$ 104,8		\$ 99,6		\$ 146,0	\$ 116,5	\$ 466,9	EBITDA
en % du chiffre d'affaire	19,1%	14,5%	11,8%	11,8%	mini 11%	8,4%	mini 8,5%	7,2%	mini 8,5%	9,7%	8,7%	8,5%	10% à 11%
Technip Energies (Onshore/Offshore)	\$ 879,0	\$ 830,4	\$ 1 040,6	\$ 1 040,6		\$ 167,1		\$ 162,6		\$ 174,5	\$ 194,0	\$ 698,2	EBIT
en % du chiffre d'affaire	11,1%	13,6%	16,6%	16,6%	mini 10%	10,8%	mini 10%	10,6%	mini 10%	10,9%	10,6%	10,7%	5,5% à 6%
Technologies de Surface	\$ 218,9	\$ 260,3	\$ 177,1	\$ 177,1		\$ 24,5		\$ 8,3		\$ 17,3	\$ 30,9	\$ 81,0	EBITDA
en % du chiffre d'affaire	17,2%	16,3%	11,0%	11,0%	mini 12%	7,4%	mini 5,5%	3,4%	mini 5,5%	7,7%	11,8%	7,6%	8% à 11%
Corporate et autres	\$ -186,6	\$ -254,2	\$ -338,3	\$ -338,4		\$ -76,2		\$ -29,4		\$ -16,6	\$ -40,6	\$ -162,8	
en % de l'EBITDA ajusté global	-9,2%	-16,5%	-22,1%	-22,1%		-34,6%		-12,2%		-5,1%	-13,5%	-15,0%	
Résultats financiers													
Résultat net avant impôts et charges d'intérêts	\$ 679,7	\$ -1 243,8	\$ -1 684,5	\$ -2 175,8		\$ -3 135,7		\$ 107,4		\$ 120,7	\$ 116,1	\$ -2 791,5	
Résultat net après impôts	\$ 134,2	\$ -1 910,8	\$ -2 412,1	\$ -2 450,9		\$ -3 245,7		\$ 15,3		\$ 6,4	\$ -13,9	\$ -3 237,9	
Résultat net publié attribuable à TechnipFMC	\$ 113,3	\$ -1 921,6	\$ -2 415,2	\$ -2 454,0		\$ -3 256,1		\$ 11,7		\$ -3,9	\$ -39,3	\$ -3 287,6	
Résultat net ajusté hors charges et crédits	\$ 603,5	\$ 364,3	\$ 330,5			\$ -49,1		\$ 42,2		\$ 72,2	\$ 23,4	\$ 89,3	
Nb moyen d'actions en circulation (en millions)	468,3		448,0	448,0	Flux de trésorerie	447,5	Flux de trésorerie	448,3	Flux de trésorerie	449,4	449,4	448,7	Flux de trésorerie
Bénéfice par action Dilué en USD \$	\$ 0,24	\$ -4,27	\$ -5,39	\$ -5,48	exploitation >	\$ -7,28	exploitation >	\$ 0,03	exploitation >	\$ -0,01	\$ -0,09	\$ -7,33	disponible
Trésorerie et équivalents de trésorerie	\$ 468,1	\$ -1 197,4	\$ 5 190,2	\$ 1 190,1	\$1B	\$ 4 999,4	\$150M	\$ 4 809,5	\$150M	\$ 4 244,0	\$ 4 807,8	\$ -946,2	\$50 à \$150
nette	\$ -834,0	\$ -1 534,1	\$ 714,8	\$ -241,10		\$ 588,8		\$ 302,5		\$ 383,8	\$ 853,9	\$ 139,1	
	Prise de commande	Prise de commande	Prise de commande		Backlog incluant les remboursables						Prise de commande	Prise de commande	
Carnet de commande	\$ 10 196,3	\$ 11 365,9	\$ 22 693,0	\$ 22 693,0		\$ 21 962,1		\$ 20 603,8		\$ 19 646,1	\$ 21 388,2	\$ 10 065,5	
Subsea	\$ 5 143,6	\$ 4 297,9	\$ 7 992,6	\$ 7 992,6		\$ 7 773,5		\$ 7 085,3	4 milliards	\$ 7 218,0	\$ 6 876,0	\$ 4 003,0	Pas de prévision
Technip Energies (Onshore/Offshore)	\$ 3 812,9	\$ 5 816,5	\$ 13 080,5	\$ 13 080,5		\$ 13 766,6		\$ 13 132,6		\$ 12 059,2	\$ 14 098,7	\$ 5 001,3	
Technologies de Surface	\$ 1 239,8	\$ 1 251,5	\$ 1 619,9	\$ 1 619,9		\$ 422,0		\$ 385,9		\$ 368,9	\$ 413,5	\$ 1 061,2	
	Prise de commandes 2017	Prise de commandes 2018	Prise de commandes 2019		Carnet de commandes 31/03/2020		Carnet de commandes 30/06/2020	Prévision de prise de commandes en 2020	Carnet de commandes 30/09/2020	Carnet de commandes 31/12/2020	Prise de commandes 2020	Prise de commandes 2021	

ACTUALITÉS de TechnipFMC et Technip Energies

Informations publiques publiées sur le site www.technipfmc.com et www.technipenergies.com

7 janvier 2021

TechnipFMC annonce la reprise du processus visant à se scinder en deux leaders industriels, indépendants et cotés

- La scission s'opérera par voie d'un spin-off de 50,1 % des actions ordinaires en circulation de Technip Energies, au prorata des actionnaires de TechnipFMC.
- Bpifrance a l'intention d'investir 200 millions de dollars dans Technip Energies par acquisition d'actions auprès de TechnipFMC pour devenir un actionnaire de référence et de long terme de Technip Energies.
- Cotation de Technip Energies sur Euronext Paris, avec également des certificats américains de dépôt (« American Depositary Receipts, ADR »).
- La scission devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2021.
- TechnipFMC compte effectuer une cession ordonnée de sa participation résiduelle dans Technip Energies.

LONDRES & PARIS & HOUSTON--(BUSINESS WIRE)--Regulatory News:

TechnipFMC plc (la « Société ») (NYSE : FTI) (Paris : FTI) (ISIN:GB00BDSFG982) annonce aujourd'hui la reprise du processus relatif à son projet de scission en deux leaders industriels, indépendants et cotés en bourse: TechnipFMC, une société de technologie et de services pleinement intégrée, et Technip Energies, un leader du secteur de l'ingénierie et de la technologie. La scission permettrait à TechnipFMC et Technip Energies de se concentrer sur leurs stratégies respectives, leur donnant une plus grande agilité et de meilleures opportunités de croissance, chacune étant idéalement positionnée pour capitaliser sur les enjeux de transition énergétique.

La transaction devrait être structurée sous forme de spin-off d'une part majoritaire du segment Technip Energies de TechnipFMC. La scission devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2021 sous réserve des autorisations et conditions réglementaires habituelles.

Les deux entreprises auraient :

- des opportunités de marché distinctes et en croissance, avec des bases de clientèle spécifiques ;
- une focalisation plus forte du management, des ressources et du capital au sein de chaque groupe ;
- des carnets de commande importants qui soutiendront la future croissance du chiffre d'affaires ;
- des profils d'investissement attractifs et différenciés.

Doug Pferdehirt, Président-directeur général de TechnipFMC, a déclaré : « *Nous sommes très heureux d'annoncer la reprise du processus de scission et de création de deux leaders "pure-play" diversifiés et bien positionnés pour capitaliser sur la transition énergétique. La plus grande visibilité dont nous disposons sur les perspectives de marché et notre capacité avérée à réaliser avec succès nos projets en cette période extrêmement difficile, nous donnent confiance pour réaliser cette scission. Nous demeurons convaincus que cette opération permettra aux deux entreprises de réussir dans leur secteur et de créer chacune davantage de valeur pour leurs actionnaires* ».

Bpifrance, qui est un actionnaire important de TechnipFMC depuis 2009, s'est engagé à soutenir la transaction et a l'intention d'investir 200 millions de dollars dans Technip Energies en acquérant des actions Technip Energies encore détenues par TechnipFMC. Les actions reçues par Bpifrance dans le cadre de ce nouvel investissement s'ajouteraient à celles qu'elle recevra en tant qu'actionnaire actuel de TechnipFMC. Ainsi, Bpifrance deviendra un actionnaire de référence et de long terme de Technip Energies, soutenant sa stratégie orientée sur la transition énergétique.

Détails de l'opération

La Société compte distribuer, au prorata, 50,1 % des actions de Technip Energies en circulation aux actionnaires actuels de TechnipFMC. TechnipFMC conservera, à la date de distribution, la propriété des 49,9 % restants des actions Technip Energies en circulation.

L'investissement de 200 millions de dollars de Bpifrance dans Technip Energies est sujet à ajustement, et la prise de participation supplémentaire sera déterminée sur la base d'un cours des actions Technip Energies moyen pondéré en

volume («VWAP») sur les trente premiers jours, avec une décote de 6%. L'investissement de Bpifrance est soumis aux autorisations et conditions réglementaires habituelles. La cession d'actions à Bpifrance réduira la participation résiduelle de TechnipFMC dans Technip Energies.

La Société a l'intention de procéder à une vente ordonnée de sa participation dans Technip Energies dans la durée. La Société est soumise à une période de blocage qui expirera 60 jours civils à compter de la date de la séparation.

Technip Energies sera immatriculée aux Pays-Bas avec son siège social et opérationnel à Paris. Les actions de Technip Energies seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, avec en complément un programme d'American Depositary Receipts (ADR) de niveau 1 qui sera négocié de gré à gré (over-the-counter) aux États-Unis.

Une fois la scission réalisée, TechnipFMC et Technip Energies devraient être correctement capitalisées et disposer de trésorerie et liquidités suffisantes pour conduire leurs opérations et leurs plans d'investissement respectifs. Nous avons fourni une structure de capital pro forma basée sur une position de trésorerie estimée à 4,6 milliards de dollars au moment de la scission et l'implémentation d'une structure cible de capital qui reflète une réduction de l'encours total de la dette.

Les éléments clés pour les deux entités seraient les suivants (ces chiffres sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la conduite normale des activités des deux entités et selon le moment de la transaction) :

Structure de capital pro forma TechnipFMC Technip Energies

(En millions)

Trésorerie et équivalents	500 \$	3 600 \$
Dette financière¹⁷	(2 200 \$)	(900 \$)
Trésorerie (dette) nette	(1 700 \$)	2 700 \$

Facilité de crédit renouvelable

Capacité (inutilisée à la scission) 1 000 \$ 750 €

La Société estime que l'allocation de trésorerie et de dette permettra à Technip Energies d'obtenir au moment de la scission une notation de crédit de niveau « investment grade » pour sa structure de capital. La Société estime également que la structure de capital pro forma de TechnipFMC a la capacité d'obtenir une notation de crédit de niveau « investment grade » de la part au moins d'une agence de notation de crédit.

La finalisation de la scission est sujette aux conditions générales de marché et de l'obtention usuelle des autorisations réglementaires et de l'approbation finale du conseil d'administration.

Prochains événements

Technip Energies organisera une présentation investisseurs (Capital Markets Day « CMD ») au préalable à la séparation au cours de laquelle la société (1) présentera ses compétences reconnues en matière de réalisation de projets et son offre de technologies, produits et services, (2) discutera de sa vision stratégique à long terme et de son positionnement unique sur la transition énergétique et (3) détaillera sa performance financière.

Avant le CMD, Technip Energies déposera un projet de déclaration d'enregistrement auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sous formulaire F-1 (le «F-1»). En amont de la scission, Technip Energies publiera les versions définitives du F-1 ainsi qu'un prospectus européen approuvé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (Stichting Autoriteit Financiële Markten) et fera l'objet d'un passeport auprès de l'Autorité française des marchés financiers. Le formulaire F-1 et le prospectus européen comprendront les états financiers combinés détachés de Technip Energies pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 et pour les six mois clos le 30 juin 2020 selon les normes comptables IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

La Société mettra également à disposition des informations financières historiques pro forma selon les normes comptables américaines (U.S. GAAP) pour TechnipFMC pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2018 et 2019 et pour les trimestres clos les 31 mars, 30 juin et 30 septembre 2020.

¹⁷ Les engagements de financement des deux sociétés ont été garantis par des institutions financières internationales de premier plan. TechnipFMC conservera l'encours de la dette publique et privée à l'exception du programme européen de billets de trésorerie qui sera conservé par Technip Energies.

12 janvier 2021

TechnipFMC annonce un changement au sein de son équipe de direction

TechnipFMC (NYSE : FTI) (PARIS : FTI) a annoncé aujourd'hui la nomination d'Alf Melin au poste d'Executive Vice President et directeur financier, à compter du 25 janvier 2021.

M. Melin travaille dans la société depuis 1995 et a occupé de nombreux postes de direction dans les domaines de la finance, de la trésorerie et des opérations. Il occupe actuellement le poste de Senior Vice President, Finance Operations, où il est responsable des activités financières de la société pour tous les segments. En outre, il supervise directement les opérations financières pour le segment Subsea. Auparavant, il a occupé divers postes opérationnels, notamment celui de Senior Vice President, Surface Americas, et de directeur général, Fluid Control. Diplômé de l'université de Lund en Suède, la carrière de M. Melin dans la société inclut huit années dans diverses positions à travers le monde.

Cette nomination fait suite à la démission, également effective le 25 janvier 2021, de Maryann Mannen en tant qu'Executive Vice President et directrice financière, qui quitte la société pour poursuivre une autre opportunité professionnelle.

28 janvier 2021

Capital Markets Day de Technip Energies – Création d'un leader dans l'ingénierie et les technologies au service de la transition énergétique

- Opportunités de marché annuelles élevées et diversifiées évaluées à plus de 100 milliards d'euros
- Structure bilantielle et trésorerie solides
- Potentiel de rendement élevé du capital investi ; objectif d'une politique de dividendes de long-terme
- Prévisions 2021 communiquées selon les normes comptables IFRS ajustées

Technip Energies (la « Société ») organisera aujourd'hui son *Capital Markets Day* virtuel dans le cadre du projet préalablement annoncé de scission de TechnipFMC en deux leaders industriels, indépendants et cotés en bourse : TechnipFMC et Technip Energies. La transaction devrait être structurée sous forme de spin-off d'une part majoritaire du segment Technip Energies de TechnipFMC. La scission devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2021 sous réserve des autorisations et conditions réglementaires habituelles.

Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies, a déclaré : « *Technip Energies est un leader de l'ingénierie et des technologies au service de la transition énergétique. Nous bénéficions de positions de leader mondial sur les marchés du GNL, de l'éthylène et de l'hydrogène. Nous sommes positionnés au cœur des problématiques de la transition énergétique – de la décarbonation aux solutions sans carbone – pour répondre aux enjeux énergétiques d'aujourd'hui et de demain. Nous détenons des positions qui se développent dans des technologies de rupture telles que l'hydrogène vert, la chimie durable et la gestion du CO2. Aujourd'hui, notre important carnet de commandes associé à une large gamme d'opportunités commerciales nous apportent une grande visibilité sur nos revenus et le potentiel d'expansion de nos marges à moyen terme. Notre activité à faible intensité capitalistique et notre structure bilantielle solide constituent un puissant tremplin pour nos ambitions de croissance et de rendement élevé du capital investi tout au long du cycle. En dernier lieu, nous visons à devenir la plate-forme d'investissement de référence pour la transition énergétique* ».

Technip Energies est l'une des plus grandes sociétés d'ingénierie et de technologies (E&T) au monde. Grâce à son modèle éprouvé de réalisation de projets et son offre étendue de technologies, produits et services, la Société est idéalement positionnée pour accélérer la transition énergétique. Elle emploie plus de 15 000 personnes dans 34 pays et s'appuie sur 60 ans de succès. Technip Energies sera immatriculée aux Pays-Bas et tandis que son siège social et opérationnel se trouvera à Paris. Ses Actions seront cotées sur Euronext Paris, sous le symbole « TE » avec certificats de dépôt américains (« ADR »). Sur la période de 12 mois close le 20 juin 2020, Technip Energies enregistre un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros. Son carnet de commandes s'élève à 13,2 milliards d'euros au 30 juin 2020.

Une proposition d'investissement attractive

Notre proposition de valeur se caractérise par les éléments suivants :

Un pionnier dans l'évolution de l'aval et du gaz. Technip Energies dispose d'une offre compétitive et différenciée pour répondre aux opportunités importantes qui s'offrent sur le marché du GNL et de la monétisation du gaz, dans les opérations en mer et dans l'aval. La Société est un partenaire de choix à l'échelle mondiale, avec un historique de 50 ans et des positions de leader dans les secteurs attractifs du GNL et de l'éthylène. La Société prévoit une forte demande à long terme dans le gaz et dans l'aval, les deux secteurs étant amenés à jouer un rôle prépondérant dans la transition énergétique. Les innovations de la Société autour de la décarbonation et de l'efficacité énergétique permettent le développement de solutions durables pour de nouveaux projets ou des projets de modernisation.

Accélérer la transition énergétique. Forte de ses capacités en ingénierie et technologies des procédés, Technip Energies se concentre sur l'accélération de la transition énergétique. La Société détient un vaste portefeuille de technologies propriétaires et possède une expertise importante dans l'intégration technologique et la mise à l'échelle industrielle et commerciale. Elle entend tirer parti de son état d'esprit pionnier pour rester à l'avant-garde à mesure que le marché évolue vers de nouvelles chaînes énergétiques. La réorientation structurelle du marché vers l'hydrogène, la chimie durable et les infrastructures bas carbone est perçue par la Société comme une opportunité majeure.

Tirer parti de ses compétences pour élargir l'ensemble de ses opportunités. Technip Energies élargit son champ de compétences à de nouveaux marchés en croissance dans les services, la transition énergétique et une sélection d'autres secteurs industriels. Technip Energies a ainsi étendu ses services de conseil à forte valeur par le biais de Genesis et de son offre de conseil en gestion de projet. En appliquant ses compétences et capacités de base dans la transformation d'énergie, la Société est en mesure d'intégrer l'offshore, les procédés à base d'hydrogène et la conception d'architectures pour créer de nouvelles possibilités dans l'énergie. En outre, elle s'étendra de manière sélective à d'autres secteurs d'activité tels que les sciences de la vie et l'AgriTech, principalement grâce à une proposition de valeur fondée sur les services.

Délivrer une qualité de réalisation exceptionnelle. Les équipes de Technip Energies à travers le monde, qui comptent environ 15 000 professionnels, se composent d'experts à la pointe de l'ingénierie, de la technique et de la gestion de projets. Ces équipes hautement qualifiées soutiennent une proposition de valeur étayée par une solide réalisation de projet, un portefeuille de technologies des procédés de pointe et des processus robustes de gestion des risques. Parmi les références de la Société, figurent de nombreux projets énergétiques parmi les plus grands et les plus emblématiques au monde, démontrant clairement son esprit pionnier. La Société renforce ses capacités en matière de réalisation de projets par l'intégration du digital. La transformation digitale de Technip Energies permettra des gains d'efficacité en interne et une amélioration de son offre de services.

Assurer une solidité et une stabilité financières. Technip Energies s'appuiera sur son bilan et sa performance financière robustes pour assurer un rendement durable à ses actionnaires. Son carnet de commandes élevé, apporte à la Société une forte visibilité sur ses revenus et ses marges. Son modèle commercial lui permet une conversion rapide de ses bénéfices en trésorerie. Ces facteurs, associés à une activité peu capitalistique et un solide bilan, constituent la base pour des rendements élevés sur le capital investi et soutiennent un engagement en faveur du versement de dividendes sur le long terme.

Agir sur les critères ESG : notre engagement pour un avenir meilleur. Technip Energies vise à être reconnue comme une entreprise de référence en matière d'ESG, en orientant son activité sur la transition énergétique et en intégrant une stratégie de développement durable à l'ensemble de ses processus et de son développement commercial. Technip Energies a pour intention de présenter sa stratégie de développement durable dès sa première année en tant qu'entreprise indépendante. Elle publiera ensuite un rapport annuel sur le développement durable, tableau de bord à l'appui. Dans le cadre de ses bonnes pratiques, la Société entend soutenir les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies ainsi que les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Présentation du marché Technip Energies dispose d'un réservoir important d'opportunités de marché annuel estimé à plus de 100 milliards d'euros avec un potentiel de croissance élevé sur des secteurs orientés à la hausse ; ce potentiel est soutenu par une base importante sur les marchés traditionnels, qui sont également en pleine mutation pour devenir des marchés bas carbone.

Marchés de base – GNL, aval et offshore. La Société dispose d'une offre très compétitive pour répondre aux importantes opportunités de marché dans le GNL, les activités en mer et l'aval, où elle a identifié, en cumul, une opportunité de marché potentiel annuelle de plus de 70 milliards d'euros, avec une croissance portée par le PIB. Technip Energies est un leader du marché du GNL et possède des technologies exclusives dédiées aux unités de traitement du gaz et de récupération de LGN. Sa liste de références pour les unités flottantes de GNL (FLNG) est la plus complète du secteur et la Société est le pionnier sur le marché des unités flottantes de production, stockage et déchargement (FPSO) de gaz. Dans l'aval, la Société dispose de technologies et d'équipements exclusifs de pointe dans le domaine de la pétrochimie. Elle est par ailleurs leader sur le marché de l'éthylène.

Marchés en croissance – hydrogène, chimie durable, gestion du CO2. La Société a identifié des marchés en croissance dans le domaine de la transition énergétique, notamment dans le domaine de l'hydrogène, de la chimie durable et de la gestion du CO2. Sur ces marchés, elle estime le potentiel annuel à plus de 15 milliards d'euros, avec un potentiel de croissance à moyen terme de 5 à 15 % par an. Comptant parmi les leaders mondiaux de l'hydrogène, Technip Energies a réalisé plus de 270 usines avec sa technologie exclusive de reformage à la vapeur, soit plus de 35 % de la base installée dans le monde. Dans le domaine de la chimie durable, qui comprend les biocarburants, la biochimie et l'économie circulaire, Technip Energies dispose d'une activité établie avec de multiples références, des technologies exclusives et des alliances notables. Dans le domaine de la gestion du CO2, elle dispose de plus de 50 références dans les unités d'élimination du CO2 et bénéficie d'une alliance stratégique avec Shell CANSOLV® pour la technologie de capture du CO2.

Nouvelles opportunités – marchés adjacents d'expansion du portefeuille sans carbone, de services et autres industries. En tirant parti de ses compétences fondamentales, Technip Energies entend développer ses métiers de services, étendre ses marchés potentiels dans la transition énergétique et s'orienter vers des secteurs adjacents. Technip Energies a identifié, sur ces marchés en croissance, une opportunité potentielle annuelle de plus de 15 milliards d'euros, avec un potentiel de croissance à moyen terme de 5 à 15 % par an. Dans le domaine des services, la Société s'est déjà dotée de lignes métiers dans les domaines du conseil, de la digitalisation des performances des infrastructures et du conseil en gestion de projet. Elle prévoit de s'appuyer sur son expertise bien établie dans le domaine offshore pour développer une plus grande présence dans des projets marins sans carbone à grande échelle. Elle a également l'intention de tirer parti de son expertise et de son expérience pour proposer de nouvelles innovations aux marchés émergents de l'hydrogène offshore et de l'éolien flottant offshore. Par ailleurs, Technip Energies s'étendra de manière sélective dans d'autres secteurs d'activité tels que les sciences de la vie et dans l'AgriTech.

Les informations financières historiques présentées dans ce communiqué de presse et lors du *Capital Markets Day* se composent des états financiers aux normes IFRS – extraits des états financiers consolidés de TechnipFMC – préparés aux fins de la scission. Elles présentent les informations financières historiques de Technip Energies au format selon lequel la Société entend rendre compte à l'avenir de ses résultats financiers à partir de la publication des comptes consolidés statutaires de Technip Energies pour l'exercice 2021.

Technip Energies n'étant pas au préalable une entité autonome, ses informations financières historiques peuvent ne pas être représentatives de sa performance future et de ce que ses résultats d'exploitation combinés, sa situation financière et ses flux de trésorerie auraient été si Technip Energies avait opéré comme une entité distincte de TechnipFMC pour les périodes présentées.

Structure du capital Technip Energies a obtenu un prêt relais à terme non garanti de premier rang de 650 millions d'euros (pour un an avec deux options d'extension de six mois) et une facilité de crédit renouvelable de 750 millions d'euros. Les billets de trésorerie prévus à hauteur de 125 millions d'euros à la date de la scission sont entièrement garantis par la facilité de crédit renouvelable. Il n'y a pas de covenants financiers sur les titres de la dette. La Société a reçu, de la part de S&P Global, une note de crédit BBB – assortie d'une perspective négative. Le bilan d'ouverture de Technip Energies devrait afficher un montant de dette brute de 750 millions d'euros et 3,1 milliards d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie.

15 février 2021

TechnipFMC finalise son opération de scission en deux sociétés leaders du secteur, indépendantes et cotées en bourse

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) TechnipFMC a annoncé aujourd'hui la finalisation de sa transaction de spin-off visant à créer deux sociétés leader du secteur, indépendantes et cotées en bourse, TechnipFMC et Technip Energies. Dans le cadre de cette scission, le cours de référence technique de Technip Energies est fixé à 9,00 € avant sa cotation directe sur Euronext Paris Exchange où l'action Technip Energies sera négociée sous le symbole « TE ».

Doug Pferdehirt, Président-directeur général de TechnipFMC, a déclaré : « *Je suis ravi d'annoncer la réussite de l'opération de scission. En tant que leader du marché et seul pure-play entièrement intégré de l'industrie, nous sommes particulièrement bien placés pour transformer l'économie des projets de nos clients, en les aidant à valoriser leurs ressources énergétiques traditionnelles et nouvelles tout en réduisant l'intensité carbone et en soutenant leurs ambitions dans le domaine de la transition énergétique.* »

Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration de Technip Energies Technip Energies a annoncé aujourd'hui la nomination d'un nouveau membre de son conseil d'administration, Simon Eyers, à compter du 16 février 2021. M. Eyers a précédemment occupé le poste de directeur général de Warburg Pincus International de 2012 à 2018, se concentrant sur les investissements énergétiques, et ensuite celui de Conseiller Senior jusqu'à fin 2020 après avoir pris sa retraite de son poste à temps plein. En plus d'être partenaire fondateur de 4D Global Energy Advisors, une société de capital-investissement basée à Paris spécialisée dans le secteur de l'énergie, M. Eyers a également occupé des postes de direction dans diverses entreprises technologiques et a travaillé 13 ans dans l'énergie et la banque d'investissement, chez SG Warburg & Co, Goldman Sachs et Credit Suisse First Boston Europe.

« *Nous sommes très heureux d'accueillir Simon Eyers au sein du conseil d'administration de Technip Energies* », a déclaré Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies. « *Simon a une connaissance approfondie des marchés mondiaux de l'énergie et une solide expérience du développement de nouvelles technologies, autant d'atouts clés sur lesquels nous nous appuyerons à mesure que nous développerons nos activités.* »

16 février 2021

Technip Energies ouvre un nouveau chapitre de son histoire, au service de la transition énergétique



Aujourd'hui marque la cotation et le premier jour de négociation des actions de Technip Energies, leader de l'ingénierie et des technologies, sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext à Paris (symbole boursier : TE).

La nouvelle identité du Groupe est à la fois l'hommage à une entreprise, au nom réputé et respecté, qui symbolise 60 ans de réalisation de projets « Technip » et le reflet de sa vision de repousser les limites du possible en accélérant la transition vers à une société bas carbone « Energies ».

Leader du gaz naturel liquéfié (GNL), de l'hydrogène et de l'éthylène, avec des positions fortes dans les marchés en croissance de la chimie durable et la gestion du CO₂, Technip Energies est au cœur des thématiques de la transition énergétique et prêt à répondre aux défis énergétiques d'aujourd'hui et de demain. Le savoir-faire opérationnel de l'entreprise, associé à la flexibilité de son modèle lui permettent d'accompagner ses clients à chaque étape de la chaîne de transformation et de les aider à faire de leur vision une réalité durable.

Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies, a déclaré : « *Technip Energies constitue une force motrice pour relever les défis de la transition énergétique auxquels notre industrie et notre monde doivent faire face. Nous sommes convaincus que l'avenir de l'énergie est en train de se dessiner et que nous avons un rôle important à jouer, en lien avec notre mission de conception et de fourniture de solutions énergétiques à valeur ajoutée. Je suis fier et enthousiaste d'ouvrir ce nouveau chapitre avec les 15 000 professionnels de l'entreprise qui s'engagent partout dans le monde à apporter le*

meilleur de leur esprit pionnier et de leur expertise afin de transformer le secteur de l'énergie pour un avenir meilleur. »

À propos de Technip Energies

Technip Energies est une entreprise d'ingénierie et des technologies de premier plan au service de la transition énergétique, avec des positions de leader dans le Gaz Naturel Liquéfié (GNL), l'hydrogène et l'éthylène et avec une présence forte sur les marchés en croissance de l'hydrogène bleu et vert, la chimie durable et la gestion du CO₂. L'entreprise bénéficie de son solide modèle de livraison de projet, soutenu par une offre étendue de technologies, de produits et de services.

Avec une présence dans 34 pays, nos 15 000 collaborateurs sont pleinement engagés à donner vie aux projets innovants de nos clients, en repoussant les limites du possible pour accélérer la transition énergétique vers un avenir meilleur.

Technip Energies est coté sur Euronext Paris avec des certificats de dépôt américains («ADR»). Pour plus d'informations : www.technipenergies.com

1 mars 2021

TechnipFMC Appoints Sophie Zurquiyah to its Board of Directors

TechnipFMC (NYSE:FTI) (Paris:FTI) (ISIN:GB00BDSFG982) today announced that Sophie Zurquiyah, Chief Executive Officer of CGG S.A., has been appointed to its Board of Directors and Audit Committee, effective April 1, 2021.

Doug Pferdehirt, Chairman and CEO of TechnipFMC, stated: "I am delighted to welcome Sophie to the Board. She brings a depth of knowledge to our Board, established over 30 years in our industry. With a background in geophysics, technology, sustainability, and digital transformation, Sophie is a proven global business leader who has experience as an executive and board member with international public companies. Her skillset strengthens our Board of Directors and broadens its understanding and abilities."

About Sophie Zurquiyah

Ms. Zurquiyah, 54, has served as the Chief Executive Officer at CGG S.A., a global geoscience technology leader, since 2018. Ms. Zurquiyah joined CGG in 2013 and has held a succession of leadership positions, including as Chief Operating Officer and Senior Executive Vice President in charge of the Geology, Geophysics and Reservoir division. Ms. Zurquiyah began her career at Schlumberger in 1991 as a geophysicist and held a variety of executive positions, including Vice President of Technology Sustaining, President, Data and Consulting Services and Chief Information Officer. Ms. Zurquiyah also serves on the Board of Directors of Safran S.A. Ms. Zurquiyah is a graduate of the Ecole Centrale de Paris and holds a Master of Science in Numerical Analysis from the Pierre and Marie Curie University (Paris 6), as well as a Master of Science in Aerospace Engineering from the University of Colorado.

22 mars 2021

Technip Energies prend possession d'Origine, son nouveau siège

Technip Energies, leader de l'ingénierie et des technologies au service de la transition énergétique, prend aujourd'hui possession de son nouveau siège. Le projet Origine d'ICADE, sélectionné en 2017, est un programme immobilier de plus de 70 000 m² situé à Nanterre, juste derrière la Grande Arche de la Défense. Inspiré des formes de récifs, il a été conçu par les architectes Maud Caubet et Donatienne Jannel de Quadri Fiore, et construit par BATEG, filiale de Vinci Construction France.



Une structure innovante et éco-responsable :

Ce projet à l'architecture innovante et éco-responsable reflète l'ambition environnementale de Technip Energies jusque dans sa conception, avec l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental dont une structure inédite bois/béton bas carbone portant 8 étages, l'adoption de sources d'énergie bas-carbone (géothermie, panneaux photovoltaïques, contrat d'électricité 100% verte) et le déploiement de 4 730 m² d'espaces verts.

Le bâtiment se distingue par ses qualités environnementales reconnues à travers les certifications et labels environnementaux visés, attribués par des organisations françaises et

internationales de référence (HQE, BREEAM, LEED BIODIVERCITY, E+C-, WELL).

Une architecture adaptée aux nouveaux modes de travail :

L'aménagement intérieur du bâtiment d'une superficie de 51 000 m², qui s'inscrit pleinement dans l'évolution des modes de travail, est spécifiquement adapté à l'esprit « projet » qui est l'ADN de Technip Energies. Le parfait équilibre entre la surface dédiée aux postes de travail et les nombreux espaces communs favorisera le travail collaboratif et la fluidité des échanges entre collaborateurs, à l'instar du showroom, des 4 business centers et du « Knowledge hub », un espace de 500 m² dédié au partage d'expertise et de nouveaux services tels que le fitness, les 3 restaurants, la conciergerie ou les espaces bien-être sans oublier les terrasses et patios.



Ce choix d'aménagement de l'espace est le résultat d'une démarche collaborative entre la Direction et les salariés initiée dès le début du projet et menée en trois temps entre 2018 et 2020 pour définir les concepts et les espaces de travail les plus appropriés aux besoins de chacun :

1. Déterminer les grands principes d'aménagement en s'appuyant sur de nombreuses visites de sites, benchmarks, rencontres avec des experts, études internes, interview de managers et ateliers collaboratifs.
2. Recueillir les besoins et spécificités de chaque département et projet pour concevoir les plans détaillés des plateaux de travail.
3. Tester in-situ, sur un étage entier de la tour Adria, les nouveaux espaces de travail, positions de travail. Plus de mille retours des équipes testeuses nous ont permis d'apporter des améliorations aux mobiliers et aux aménagements intérieurs.

A cette occasion, Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré : « À l'heure où Technip Energies écrit un nouveau chapitre de son histoire, nous avons mis un point d'honneur avec Icade à ce que notre nouveau siège en France reflète à travers sa conception, sa composition et sa réalisation, le rôle de premier plan que nous jouons dans la transition énergétique. Notre ambition est également de faire d'Origine un lieu de travail inscrit dans son époque, en phase avec l'évolution des modes de travail et avec notre ADN d'ingénieurs. Ce projet est le fruit d'une concertation menée avec l'ensemble des équipes depuis 2018 pour offrir un espace à taille humaine favorisant la communication, le travail en équipe, la convivialité, la performance et l'innovation. Origine est un projet fait par les équipes, pour les équipes et au service des équipes, que je remercie pour leur participation active et leur enthousiasme communicatif. »

Origine accueillera près de 2 500 collaborateurs du groupe basés à Paris La Défense dès le mois de septembre, une fois les travaux d'aménagement intérieurs réalisés.

Chiffres clés

- 27 000 m2 de façades
- 25 000 m2 de planchers de bois
- 4 730 m² d'espaces verts
- Près de 20 balcons et terrasses
- Une zone humide avec un bassin d'eau
- Jusqu'à 25% d'économies d'énergie par rapport au siège actuel (tour Adria)

31 mars 2021

Bpifrance renforce sa participation dans Technip Energies en investissant 100 millions de dollars US

Bpifrance investit 100 millions de dollars US dans Technip Energies, renforçant sa participation pour la porter à environ 7% du capital de la société en vue de devenir un actionnaire de référence à long terme et d'accompagner sa stratégie au service de la transition énergétique.

Cet investissement s'inscrit dans le cadre des accords conclus entre Bpifrance et TechnipFMC.

Nicolas Dufourcq, Directeur général de Bpifrance a déclaré : « *Nous saluons les très bonnes conditions d'entrée sur le marché de Technip Energies qui marque l'envol d'un des plus importants acteurs français d'ingénierie et de technologie au rayonnement mondial. Notre renforcement au capital illustre la confiance de Bpifrance dans la stratégie de diversification de Technip Energies et dans son positionnement résolument tourné vers l'accélération de la transition énergétique, créatrice de valeur durable.* »

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies a déclaré : « *Nous sommes très heureux de voir Bpifrance, avec qui nous entretenons une relation de confiance et de longue date, augmenter sa participation au capital de notre société récemment cotée. C'est une reconnaissance manifeste de notre excellence opérationnelle et de notre vision stratégique d'accélérer la transition vers une société bas-carbone.* »

À propos de Bpifrance : Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement. Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure également leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : www.Bpifrance.fr - <https://presse.bpifrance.fr/> - Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse

-----0000-----

ACTIVITÉS de TechnipFMC et Technip Energies : PROJETS et CONTRATS

Informations publiques publiées sur le site www.technipfmc.com et www.technipenergies.com

Depuis le 17 février, date de la scission, TechnipFMC ne publie plus ses communiqués en bilingue Anglais/Français mais uniquement en Anglais. Nous reproduisons que le verbatim, pas de traduction.

9 février 2021

Technip Energies et Chiyoda remportent un contrat majeur de GNL pour le projet North Field East au Qatar

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) est heureux d'annoncer que CTJV, la joint-venture entre Chiyoda Corporation et Technip Energies, a remporté un contrat majeur¹⁸ portant sur l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction et la mise en service (EPC) auprès de Qatar Petroleum pour les installations à terre de gaz naturel liquéfié (GNL) du projet North Field East (NFE).

Le contrat couvre la livraison de 4 méga trains de GNL, chacun d'une capacité de 8 millions de tonnes par an (Mtpa), ainsi que les infrastructures associées. Le projet comprendra également **un important complexe pour capter et séquestrer le CO₂**, conduisant ainsi à une réduction de plus de 25% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à des infrastructures de GNL similaires.

Ces nouvelles installations recevront environ 6 milliards de pieds cubes standard par jour¹⁹ de gaz naturel en provenance de la partie est du champ North Field du Qatar, qui est le plus grand champ de gaz non associé au monde. Le projet d'expansion produira environ 33 Mtpa de GNL supplémentaire, faisant passer la production totale du Qatar de 77 à 110 Mtpa.

Arnaud Pieton, Président de Technip Energies, a commenté : « *Nous sommes extrêmement honorés d'avoir remporté auprès de Qatar Petroleum ce prestigieux méga projet GNL avec notre partenaire de longue date Chiyoda. Cela démontre la continuité et la force de notre joint-venture après la livraison réussie des 6 méga trains de GNL existants. Ce contrat témoigne également de la capacité de Technip Energies à intégrer les technologies vers un GNL à faible émission carbone et illustre notre vision d'accélérer la transition énergétique.* »

Technip Energies est un acteur fort au Qatar, pays stratégique pour l'entreprise, avec une présence locale depuis 1986.

Ce contrat EPC couvre la livraison de nouvelles unités de traitement telles qu'une unité de distillation sous vide, un hydrocraqueur de distillats, une unité de cokéfaction, une unité d'hydrotraitement de distillats ainsi qu'une installation de production d'hydrogène basée sur notre technologie de reformage à la vapeur. Le projet comprend également d'autres unités de procédés, les réseaux d'interconnexion, les offsites et les utilités.

¹⁸ Pour TechnipFMC, un contrat « majeur » dépasse 1 milliard de dollars

¹⁹ Environ 170 millions de m³

17 février 2021

TechnipFMC Awarded a Significant Integrated EPCI (iEPCI™) Contract for the Development of North El Amriya and North Idku (NEA/NI)

TechnipFMC (Paris:FTI) (NYSE:FTI) (ISIN:GB00BDSFG982) has been awarded a significant²⁰ integrated Engineering Procurement Construction and Installation (iEPCI™) contract by Nlpetco and PetroAmriya, two Joint Ventures between Energean and Egyptian Natural Gas Holding Company (EGAS) and Egyptian General Petroleum Corporation (EGPC) for a subsea tieback located offshore Egypt on the North El Amriya and North Idku concession.

TechnipFMC will design, manufacture, deliver and install subsea equipment including the subsea production system, subsea trees, production manifolds, umbilicals, flexible pipelines, jumpers and associated subsea and topside controls. This is the second project that TechnipFMC will execute for Energean using its integrated subsea model, thereby reducing the overall cost, project interfaces and associated delivery risks. TechnipFMC is currently partnering with Energean to develop the Karish gas field development in the Mediterranean Sea offshore Israel.

Jonathan Landes, President Subsea at TechnipFMC, commented: “We are proud and honored to be selected for this important development offshore Egypt. This project award showcases TechnipFMC’s position as the market and technology leader for integrated projects globally and demonstrates the benefits of our iEPCI™ solution for subsea developments. We will continue our long-term, collaborative relationship with Energean and are pleased to work again with EGPC and EGAS for the development of gas production in Egypt.”

22 février 2021

TechnipFMC’s subsidiary, FMC Wellhead Equipment Sdn. Bhd. Awarded a Contract by PETRONAS Carigali for Limbayong Deepwater Development Project in Offshore Malaysia

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI) (ISIN:GB00BDSFG982) is pleased to announce that its subsidiary, FMC Wellhead Equipment Sdn. Bhd. (TechnipFMC) has been awarded a substantial²¹ contract by PETRONAS Carigali Sdn. Bhd. (PETRONAS Carigali), a subsidiary of PETRONAS for the provision of front-end engineering design, and integrated engineering, procurement, construction, installation and commissioning of subsea production system, umbilicals, risers and flowlines (iEPCI™) for the Limbayong Deepwater Development Project. PETRONAS is a global energy and solutions partner and ranked amongst the largest corporations in Fortune Global 500®.

This contract covers the development of 10 deepwater wells and their tieback to the Limbayong Floating Production Storage and Offloading (FPSO) unit in Malaysia. TechnipFMC will design, manufacture, deliver and install subsea equipment including subsea trees, manifolds, umbilicals, flexible risers, flowlines, jumpers and other associated subsea hardware for the project. The project will be executed from TechnipFMC’s Kuala Lumpur office and will leverage its local manufacturing plants in Malaysia.

Jonathan Landes, President Subsea at TechnipFMC commented: “We are delighted and honored to have been selected by PETRONAS Carigali to develop this deepwater field. We are committed to PETRONAS Carigali and to the Malaysian oil and gas industry. This iEPCI™ contract combines our integrated subsea solution with our Subsea 2.0™ products, demonstrating the added value of our unique and complete integrated offering.”

²⁰ For TechnipFMC, a “significant” contract ranges between \$75 million and \$250 million.

²¹ For TechnipFMC, a “substantial” contract ranges between \$250 million and \$500 million.

23 février 2021

TechnipFMC Receives Integrated EPCI (iEPCI™) Letter of Award (LOA) for Energean's Karish North Development in Israel

TechnipFMC (NYSE:FTI) (PARIS:FTI) has received a letter of award (LOA) by Energean Israel Limited for the development of the Karish North field, located offshore Israel.

TechnipFMC will design, manufacture, deliver and install subsea equipment including the subsea production system, rigid flowlines and umbilicals as a tieback to the 'Energean Power' FPSO as well as the second gas export riser.

Jonathan Landes, President Subsea at TechnipFMC, commented: *"We are delighted to partner again with Energean. This LOA demonstrates the value of our in-depth field knowledge and previous experience with Energean through the Karish main development, awarded to TechnipFMC in 2018. Early client engagement, leveraging our iFEED™ capability, as well as our ability to offer a full suite of services and global experience, form part of our unique fully integrated EPCI (iEPCI™) offering. We look forward to further expanding our partnership with Energean through the development of Karish North."*

10 mars 2021

Technip Energies, IBM et Under Armour créent une joint-venture pour contribuer au développement technologique du recyclage des plastiques

Technip Energies, IBM et Under Armour ont conclu un accord de joint-venture pour développer, industrialiser et commercialiser un nouveau cadre relatif au recyclage et à l'économie circulaire du polyéthylène téréphtalate (PET), intermédiaire couramment utilisé dans la fabrication de fibres synthétiques, de bouteilles en plastique et d'emballages rigides alimentaires.

Avec des travaux qui devraient commencer plus tard en 2021, cette nouvelle joint-venture combine les technologies et l'expertise d'IBM Research, les capacités de développement technologique, d'études d'ingénierie et de maîtrise des licences de Technip Energies, et les capacités techniques d'Under Armour en matière de vêtements, de chaussures et de chaîne d'approvisionnement textile à grande échelle.

Arnaud Pieton, Directeur Général de Technip Energies, a déclaré : *« Nous sommes très fiers de collaborer avec ces deux leaders mondiaux que sont IBM et Under Armour. Cette initiative reflète notre engagement en faveur de la transition énergétique et vise à renforcer la position de Technip Energies dans l'économie circulaire et la chimie durable. Nous sommes impatients de démarrer cette collaboration et d'explorer la manière dont la technologie peut contribuer à développer le recyclage des plastiques et des fibres à travers différentes industries. »*

17 mars 2021

TechnipFMC Enters Partnership with Magnora to Develop Floating Offshore Wind Projects

TechnipFMC (NYSE:FTI) (PARIS:FTI) today announced it has entered into an agreement with Magnora ASA (Magnora) to jointly pursue floating offshore wind project development opportunities under the name Magnora Offshore Wind. Magnora holds a strategic position within the renewable energy sector as an owner in offshore wind, onshore wind, and solar development projects and is a key enabler in solar energy technologies. When combined with TechnipFMC's unique technologies, experience delivering integrated EPCI (iEPCI™) projects and its novel Deep Purple™ initiative to integrate wind and wave energy with offshore green hydrogen storage, this partnership will enable Magnora Offshore Wind to realize significant opportunities in the growing offshore floating wind market.

Magnora Offshore Wind has already commenced operations and started work on an application for the first round of seabed leasing through the Scottish government's ScotWind Leasing program. In addition, Magnora

Offshore Wind will participate in the first offshore wind application round in Norway, which opens in 2021, and will also consider entering new markets in the coming months.

Jonathan Landes, President Subsea at TechnipFMC, commented: *“Magnora and TechnipFMC bring together decades of combined knowledge regarding the development of profitable offshore energy projects. This partnership reflects TechnipFMC’s ambition to capture a significant position in the renewable offshore energy market. We are delighted to support Magnora Offshore Wind by providing our expertise and know-how in bringing innovative offshore energy solutions to the market.”*

Torstein Sanness, Executive Chairman of Magnora, says: *“In Magnora you find some of the world’s leading experts within wind development. Coupled with TechnipFMC’s project management competence and extensive service and technology portfolio, we believe we can provide a market-leading floating offshore wind offering. TechnipFMC’s ‘Deep Purple™’ initiative, which utilizes offshore wind to produce hydrogen for offshore assets, is another exciting avenue we will be jointly looking to explore.”*

25 mars 2021

Technip Energies et NIPIGAS conjuguent leurs efforts et leurs ressources dans la transition énergétique en Russie avec la création de NOVA ENERGIES

Technip Energies (PARIS: TE), leader mondial de l'ingénierie et des technologies pour l'industrie de l'énergie et sa transition, et NIPIGAS, un leader russe de l'ingénierie, de la fourniture des équipements et de la gestion de la construction, annoncent leur intention de créer NOVA ENERGIES, une joint-venture (JV) pour accélérer la transition énergétique en Russie. L'accord sur les conditions générales de mise en œuvre a été signé ce jour par Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies et Dmitry Evstafiev, Directeur général de NIPIGAS.

Cette nouvelle joint-venture fournira un large éventail d'expertise, comprenant notamment l'ingénierie et la conception, la documentation de projet, les estimations d'investissements («FEED / PD») ainsi que l'ingénierie, la fourniture des équipements, la construction, l'installation et la mise en service («EPC / EPCm») pour des projets d'élimination de CO₂, de capture du carbone, de production propre d'hydrogène, d'énergies biosourcées, de bioraffineries, de biochimie, d'ammoniac, ainsi que d'autres sujets liés à la transition énergétique.

NOVA ENERGIES sera un acteur indépendant opérant sur le marché russe dans une perspective de long terme. La JV comprendra des équipes de Technip Energies et de NIPIGAS, qui apporteront leurs domaines d'expertise respectifs, dans le but de devenir la société d'ingénierie et de technologie « de référence » pour la transition énergétique en Russie.

Arnaud Pieton, Directeur général de Technip Energies, a déclaré : *« Technip Energies s'appuie sur l'importante expérience et expertise acquises au cours de six décennies de travail sur la transformation des énergies traditionnelles. Une ingénierie de pointe est nécessaire pour repousser les limites du possible et accélérer la transition vers une société bas-carbone. En combinant nos efforts et notre savoir-faire avec ceux de NIPIGAS, nous allons permettre à nos clients en Russie d'atteindre leurs objectifs de transition énergétique. À travers cette joint-venture, Technip Energies renforcera son positionnement sur la transition énergétique, en s'appuyant sur son expertise en ingénierie et ses technologies en hydrogène, chimie durable, gestion du CO₂ et solutions décarbonées pour construire un avenir meilleur. »*

Dmitry Evstafiev, Directeur général de NIPIGAS, a ajouté : *« La tendance mondiale à la décarbonation est devenue l'un des facteurs clés de modernisation des industries existantes et de création de nouvelles industries en Russie. Avec l'intervention de NIPIGAS, les meilleures solutions de conception, sûres, respectueuses de l'environnement, et faisant écho aux normes internationales les plus exigeantes, sont mises en œuvre au sein des plus grands projets du pays. Nous souhaitons renforcer notre leadership technologique pour continuer à proposer à nos clients des solutions via notre joint-venture avec Technip Energies qui répondent aux exigences de demain, en étant à la recherche d'opportunités pour développer et approfondir cette pratique. Par conséquent, le partenariat avec un leader mondial dans le domaine des énergies nouvelles et de la transition énergétique est bien sûr extrêmement important pour nous et à bien des égards une direction stratégique forte.»*

À propos de NIPIGAS : NIPIGAS est une société d'ingénierie russe de premier plan. NIPIGAS est engagé dans la conception et l'ingénierie, la fourniture des équipements, la logistique et la gestion de la construction dans tous les secteurs du marché pétrolier. La société a été impliquée dans les grands projets d'investissement en Russie. NIPIGAS est l'une des 100 plus grandes entreprises d'ingénierie et de construction au monde selon ENR (The Top 250 Global Contractors, 2020). De plus, selon les données des entreprises soumises pour le classement ENR-2020, NIPIGAS est l'une des 10 premières entreprises d'ingénierie et de construction en termes de services fournis dans le secteur pétrolier.

1 avril 2021

TechnipFMC and Bombora Form Strategic Partnership to Develop a Floating Wave and Wind Power Project

TechnipFMC (NYSE: FTI) (PARIS: FTI), a global leader in the energy industry, and Bombora, a leading wave energy technology company, have formed a strategic partnership to develop a floating wave and wind power project in support of a more sustainable future.

The relationship brings together TechnipFMC's unique technologies and experience delivering complex integrated Engineering, Procurement, Construction and Installation (iEPCI™) projects offshore with Bombora's patented multi-megawatt mWave™ technology that converts wave energy into electricity.

The partnership will initially focus on TechnipFMC and Bombora's InSPIRE project. With engineering work initiated in November 2020, the partnership is developing a hybrid system utilizing Bombora's mWave™ technology. The hybrid system demonstrator will deliver 6 megawatts of combined floating wind and wave power, followed by Series 1 and Series 2 commercial platforms which are expected to deliver 12 and 18 megawatts, respectively.

Jonathan Landes, President Subsea at TechnipFMC, commented: *"Our core competencies and integration capabilities make us an ideal system architect and partner in developing renewable energy solutions alongside Bombora's experience and unique, patented mWave™ technology. We are delighted to work on a project that advances our commitment to the environment while contributing toward a more sustainable future."*

Sam Leighton, Bombora's Managing Director, said: *"Bombora is collaborating with TechnipFMC to accelerate development of our floating integrated mWave™ platform solutions for commercial wind farms. With TechnipFMC's extensive track record of delivering large-scale projects to the energy sector and Bombora's innovative mWave™ technology, we are confident InSPIRE will play a key role in the offshore energy sector."*

About Bombora and mWave™ : Based in Pembroke Dock in West Wales, Bombora is a leading marine energy company that has developed a membrane style wave energy converter called 'mWave™'. mWave™ can be located in both nearshore and offshore sites with good wave resources to generate sustainable clean energy. mWave™ is unique among wave energy converters as it simultaneously addresses the 'cost of energy' and 'ocean wave survivability' challenges while delivering a utility scale solution.

Bombora is currently completing the **1.5 megawatt mWave™ Pembrokeshire Demonstration Project** in Wales, part funded by £13.4 million from the European Regional Development Fund (ERDF) through the Welsh Government.

Bombora is progressing further opportunities in Lanzarote, Japan, Ireland and Australia.

www.bomborawave.com For more information, please visit www.inspireoffshoreenergy.com

LA TRANSITION ENERGETIQUE

Article de Patrice Béraud-Dufour publié dans les Echos de l'ARSGT 189 – reproduit avec leur autorisation et nous les en remercions.

ARSGT est l'Association des Retraités des Sociétés du Groupe TOTAL - <https://www.arsgt2017.fr/>

.....

Les adhérents actuels de l'ARSGT font partie des acteurs qui ont œuvré après la Deuxième guerre mondiale tant au niveau de l'exploration production que du raffinage et distribution au large développement de l'usage du pétrole et du gaz naturel comme source d'énergie.

Un accès pendant très longtemps relativement facile et peu coûteux, une forte densité énergétique, un stockage et une manutention aisés ont permis à ces produits de s'imposer pour accompagner le développement de l'humanité à un rythme qu'elle n'avait jamais connu.

La prise de conscience progressive de l'implication sur le réchauffement climatique du CO2 généré par la combustion de ces hydrocarbures fossiles a amené une partie importante des pays du monde à envisager d'évoluer à un rythme plus ou moins rapide vers des sources d'énergie moins impactantes en termes d'émissions de CO2.

Pour la France, pour accélérer le processus, les pouvoirs publics ont été amenés à prendre des mesures contraignantes tant au niveau de la recherche que de la mise en œuvre des énergies fossiles dont les hydrocarbures liquides ou gazeux.

Certains retraités s'émeuvent de cette évolution qui implicitement reviendrait à gommer tout le travail de leur vie.

On peut certainement avoir une vision plus optimiste du monde et simplement inscrire notre vie professionnelle dans la longue histoire de l'énergie.

Après une très longue période sans changement notable depuis la préhistoire l'évolution s'est accélérée depuis le début du XVIIIe siècle et n'est sans doute pas prête de s'arrêter.

Nous allons essayer de présenter un court résumé avec une vision essentiellement française ou européenne de ces trois siècles au cours desquels des générations successives ont vu disparaître l'objet de leur travail pour permettre l'essor de nouvelles approches.

.....

Pendant une très longue période l'humanité a utilisé essentiellement deux formes d'énergie : L'énergie mécanique et l'énergie thermique.

- L'énergie mécanique est celle qui est mise en œuvre pour déplacer des charges ou entraîner des machines (moulins à grains, grues, etc.).
- L'énergie thermique est celle qui permet de transférer de la chaleur d'un corps chaud à un corps plus froid : chauffage des bâtiments, cuisson des aliments, transformation des minéraux.



Le XVIIIe siècle

Au début du XVIIIe siècle tant pour l'énergie mécanique que pour l'énergie thermique, on utilise, certes sous une forme parfois plus élaborée, les mêmes énergies que celles utilisées depuis des millénaires.

Pour l'énergie mécanique :

- La force musculaire de l'homme (45 à 60 watts).
- La force des animaux (150 watts pour un âne, 400 watts pour un bœuf et 680 watts pour un cheval de trait).
- La force des éléments naturels, eau ou vent que l'homme a appris à utiliser grâce à la création de machines adaptées : les moulins à eau et les moulins à vent sur terre, les voiles sur l'eau.

Pour l'énergie thermique on utilise toujours essentiellement le bois.

Sous une forme brute pour le chauffage domestique ou la cuisson.

Sous une forme transformée : le charbon de bois, pour la métallurgie ou la verrerie.



Après la grande épidémie de peste noire qui avait réduit de 50 % la population française, la forêt s'était redéveloppée et atteignait 22 millions d'hectares à la fin de la guerre de 100 ans.

L'utilisation du bois comme seule source d'énergie thermique associée à une lente reprise de la démographie a conduit à une destruction progressive de l'espace forestier qui ne représentait plus que 8 millions d'hectares à la fin du XVIIIe siècle, pour une population voisine de 30 millions d'habitants.



Au Royaume-Uni, le manque de bois et l'existence de gisements de charbon affleurants a conduit les Britanniques à développer l'usage dès le XVIIIe siècle du « charbon de terre » via son extraction dans des mines à ciel ouvert pour remplacer le bois.

Parallèlement à la poursuite de l'usage au quotidien des énergies traditionnelles le XVIIIe siècle a vu se multiplier les prototypes et les tentatives de mise au point de

machines susceptibles d'utiliser la puissance de la vapeur d'eau après les premiers balbutiements du XVIIe siècle.



En 1770, le Français Cugnot a essayé d'adapter une machine à vapeur pour faire se mouvoir un véhicule terrestre sans faire appel à la force des animaux : le fardier de Cugnot. Les performances se sont malheureusement révélées insuffisantes pour un usage opérationnel.

En Angleterre, James Watt et de nombreux autres ingénieurs ont travaillé pour améliorer les performances des moteurs à vapeur.



Verrerie anglaise au XVIII^e siècle-
Extrait encyclopédie de d'Alembert et Diderot

Millions d'hectares						
Date	Population de la France (millions d'habitants)	Surface agricole utile	Forêts	Landes, friches, parcours	Terrains urbanisés et infrastructures (artificialisés)	Improductifs eaux et rochers
An 1000	8-10	14-15	26	12-14		2
1300	20-22	27	13	12-14	-	2
1450	10-12	16-17	22	12-14	-	2
1700	22,5	30	8-9	12-14	0,5	2
1827	30	31,5	7-8	12	0,5	2
1840	32	31,5	8,4	12	1	2
1862	35	34	9	8	1	2
1914	40	34	10,2	6,5	1,3	2
1990	56	31	15	2,8	4	2

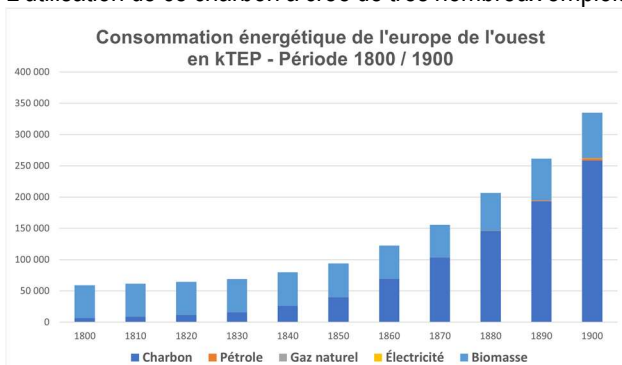


Le XIXe siècle

Après les guerres qui ont accompagné la Révolution française et l'empire de Napoléon 1er, le XIXe siècle a été à des titres divers dans toute l'Europe puis aux États-Unis celui de la Révolution industrielle.

Cette révolution s'est appuyée sur un usage de plus en plus large du charbon, ressource fossile assez largement répandue, qui a servi de combustible aux chaudières nécessaires pour produire la vapeur pour le fonctionnement des machines à vapeur et au coke qui va progressivement remplacer le charbon de bois dans ses principaux usages industriels (hauts-fourneaux, sidérurgie).

L'utilisation de ce charbon a créé de très nombreux emplois



dans les mines et a permis d'éviter la disparition totale des forêts européennes.

En contrepartie la plupart des emplois liés à l'exploitation des forêts ou au transport du bois ont disparu.

Très vite le développement des locomotives à vapeur



permet d'assurer le transport des passagers et des marchandises ou matériaux sur de longues distances et le développement du réseau ferré conduit à l'abandon progressif au cours du siècle de coches et des diligences

pour assurer le transport des voyageurs entre les villes importantes.

Sur mer les Anglais mettent en service en 1838 le 1er transatlantique propulsé à la vapeur.

La fabrication à partir du charbon d'un gaz combustible distribuable (le « gaz de ville » ($H_2 + CH_4 + CO + CO_2 +$ divers)) permet d'améliorer considérablement l'éclairage public des grandes métropoles, à Londres dès 1812, puis les conditions de vie des citadins qui pouvaient en bénéficier.

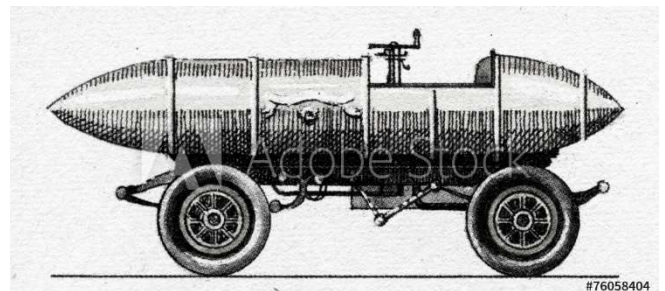
Dans l'industrie la machine à vapeur permet une mécanisation de plus en plus poussée de l'industrie textile. Quant à elle l'agriculture, à de rares exceptions près, reste, encore fortement dépendante de la force des hommes et des animaux malgré l'apparition de machines qui permettent d'améliorer de façon considérable l'efficacité du travail dans les champs.

Si le XIXe siècle est le siècle du charbon, il est aussi celui



de l'apparition de deux énergies qui s'épanouiront au siècle suivant : le pétrole et l'électricité et de deux concurrents redoutables du moteur à vapeur : le moteur électrique et le moteur à explosion.





Avion de transport biplan à moteur à essence.

Avion de transport supersonique à réacteur fonctionnant au kérosène.

Le XXe siècle

Le XXe siècle, malgré deux guerres mondiales et une grande pandémie, va permettre à l'humanité de connaître un taux de croissance qu'elle n'avait jamais connu grâce à une utilisation intensive des découvertes initiées au cours du XIXe siècle :

- L'amélioration de la santé et de l'espérance de vie grâce aux progrès de l'asepsie et de la vaccination.
- Une beaucoup plus grande possibilité pour se déplacer grâce aux possibilités offertes par le moteur à explosion alimenté par les carburants extraits du pétrole.

Au début du XXe siècle la concurrence était rude entre le moteur électrique et le moteur thermique pour la propulsion des automobiles. Les difficultés rencontrées pour stocker l'électricité sous un volume et un poids faible ont cependant contribué à disqualifier la généralisation de l'approche électrique pour de nombreuses années.

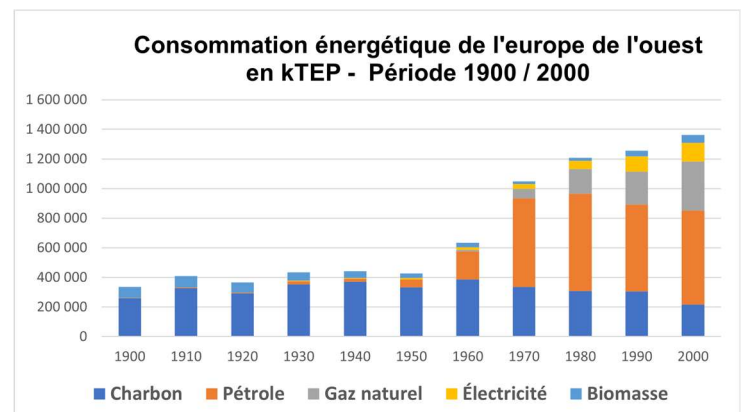


Vue du champ offshore d'Al-Shaheen au Qatar, exploité par la National Oil Company.

Pendant tout le XXe siècle le pétrole, complété ensuite par le gaz naturel, s'est imposé comme l'énergie miracle du développement tant dans le domaine des transports (individuels ou collectifs), que du chauffage et même de la production électrique.

Dans les pays de l'Europe de l'Ouest sa facilité de mise en œuvre et de transport l'ont souvent amené à se substituer au charbon même dans des applications très énergivores comme la production d'énergie électrique à partir d'alternateurs entraînés par des turbines à vapeur.

Le graphique ci-contre rappelle l'omniprésence du pétrole en Europe dans la deuxième moitié du XXe siècle.



De la même façon qu'au XIXe siècle le charbon avait vu naître ses concurrents futurs, le pétrole a vu apparaître ses premiers compétiteurs alors qu'il commençait à devenir l'énergie dominante.

À l'origine, des raisons assez classiques : la peur de l'épuisement de la ressource ou la crainte de voir certains

pays contrôler, par les prix ou la force, une ressource dont ils étaient les principaux détenteurs (crise de Suez [1956], 1er choc pétrolier [1973], 2e choc pétrolier [1979]).

À partir du début des années 1980 commence à apparaître publiquement une nouvelle préoccupation qui va conduire en 1988 à la demande des membres du G7 de l'époque (USA, Japon, Allemagne, France, Grande Bretagne, Canada, Italie) à la création du GIEC. Cet organisme international dépendant de l'ONU est en charge d'étudier les impacts éventuels de l'activité humaine sur le réchauffement global constaté par les scientifiques depuis le début de l'ère industrielle, en résumé depuis un recours de plus en plus massif à l'usage des combustibles fossiles.

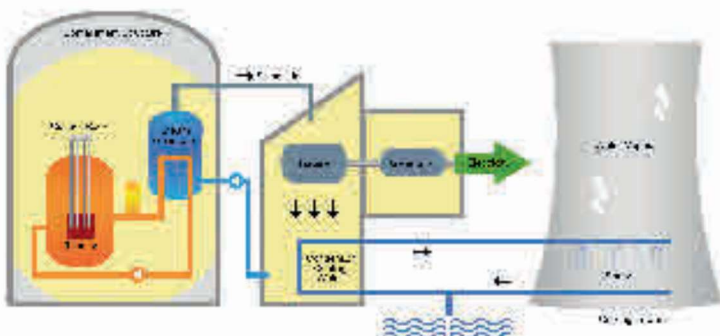


Parmi les premiers challengers on trouve l'utilisation de l'énergie nucléaire issue de la fission des noyaux de certains atomes. Les travaux conduits pour permettre la création de bombes dites atomiques ont aussi permis de montrer que cette réaction de fission pouvait être contrôlée et que la chaleur générée pouvait servir à produire de la vapeur utile pour la production d'énergie électrique.

C'est la solution vers laquelle la France s'est tournée de façon massive après que le premier choc pétrolier a fait prendre conscience de sa très grande dépendance énergétique.

Actuellement 56 réacteurs construits entre 1976 et 2010 sont opérationnels et un réacteur de nouvelle génération (EPR) est en construction. En 2019, 70,6 % de l'électricité consommée en France métropolitaine a été produite grâce à la mise en œuvre de l'énergie nucléaire.

Compte tenu des risques potentiels de l'énergie nucléaire et de l'usage destructeur qui peut en être fait d'autres approches ont été abordées dès le courant des années 1970.

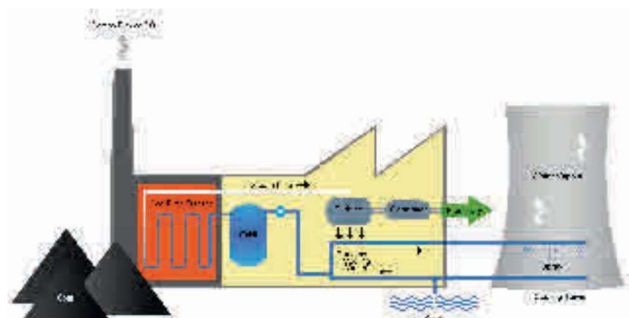


L'énergie éolienne qui avait été testée avec succès à la fin du XIXe siècle avant de tomber en sommeil est de nouveau considérée avec intérêt.

On voit également apparaître une production d'énergie électrique à partir de cellules photovoltaïques mais les rendements faibles des premières cellules industrielles et leur coût élevé de fabrication freinent dans un premier temps le déploiement de cette approche.

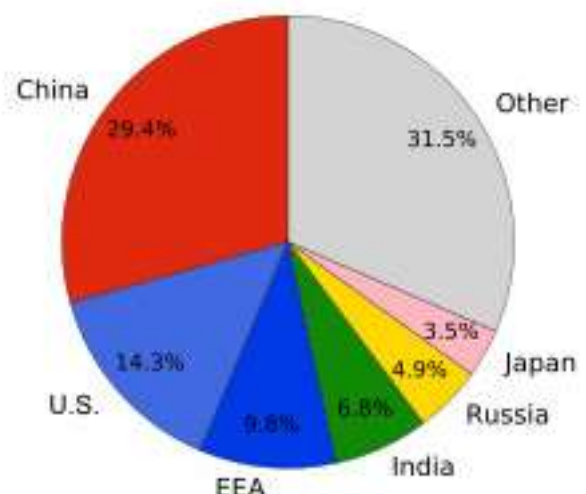
Le XXIe siècle

Malgré les signes de plus en plus nets du réchauffement climatique qui ont conduit à la signature du protocole de Kyoto en 1997 engageant ses signataires à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre à partir de 2005, quelques



grands pays très peuplés et disposant d'importantes ressources charbonnières (Chine, Inde, USA...) ont continué à appuyer leur développement sur des centrales électriques brûlant du charbon.

Il a fallu encore plusieurs années d'intenses négociations pour parvenir aux accords de Paris de 2015, à l'occasion desquels plus de 175 pays se sont engagés à réduire significativement leurs émissions de gaz à effets de serre, de façon à limiter le réchauffement de l'atmosphère en 2050 à moins de 2 °C au-dessus des températures moyenne de l'ère préindustrielle.



Émissions de CO2 par pays ou groupes de pays (début XXIe siècle)

Les évolutions nécessaires pour répondre à ces engagements amènent la plupart des états à prendre à des échéances plus ou moins proches des mesures extrêmement contraignantes pour réduire la production et les usages des produits hydrocarbonés d'origine fossile et en particulier le charbon et le pétrole et à favoriser le développement de solutions pour produire de l'électricité sans émettre de CO2.

Les solutions maintenant classiques pour produire cette électricité verte (sans CO2) le solaire photovoltaïque et l'éolien ont outre leur impact surfacique et visuel un inconvénient majeur : leur intermittence. Le vent ne souffle pas en permanence et le soleil ne brille pas 24 h/24 h au-dessus de chaque point.

Des travaux considérables sont en cours pour améliorer les batteries pour le stockage direct de l'électricité ou la production directe d'hydrogène par électrolyse pour être capable de transporter l'énergie produite autrement que par des câbles.



Parc solaire de Bhadla Kanasar.

Situé dans le district de Jodhpur au Rajasthan (Inde), le parc solaire de Bhadla construit en partenariat par ADANI et TOTAL sera réparti sur une superficie de plus de 1 300 hectares (> 3,6 x 3,6 km) avec une capacité totale de 500 MW.



ET APRÈS

Comme on le prête à Pierre Dac « Les prévisions sont difficiles, surtout lorsqu'elles concernent l'avenir ».

On peut néanmoins certainement citer les importants travaux conduits dans de nombreux pays sur la fusion nucléaire, maîtriser l'énergie des étoiles, qui ont amené un consortium international réunissant 35 pays à lancer le projet ITER.

ITER (en latin le « chemin ») est l'un des projets les plus ambitieux au monde dans le domaine de l'énergie.

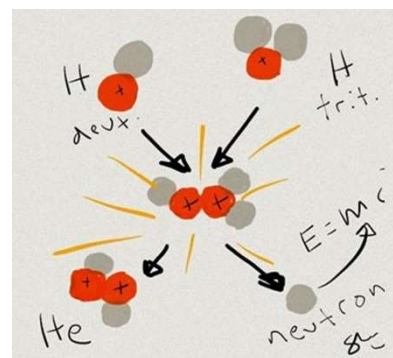


Vue du chantier ITER en novembre 2020.

Dans le sud de la France à Cadarache (13115 Saint-Paul-Lez-Durance) est en cours de construction le plus grand tokamak jamais conçu, une machine qui doit démontrer que la fusion peut être utilisée comme source d'énergie à grande échelle, non émettrice de CO2, pour produire de l'électricité.

ITER sera la première installation de fusion capable de produire une quantité d'énergie nette (500 MW produits pour 50 MW dépensés). La machine réalisera des décharges de plasma de longue durée et testera également, pour la première fois, les technologies, les matériaux, ainsi que les régimes de plasma requis pour produire de l'électricité dans une perspective commerciale. La production du 1er plasma est prévue en décembre 2025.

Réaction de fusion.



Bibliographie

- Encyclopédie de l'Énergie : Consommation mondiale d'énergie 1800-2000. Les résultats - Auteur : Jean-Marie MARTIN-AMOUROUX - <https://www.encyclopedie-energie.org/consommation-mondiale-denergie-1800-2000-les-resultats/>
- Encyclopédie de l'Énergie : Une brève histoire de l'énergie – Auteur Michel SOUTIF <https://www.encyclopedie-energie.org/une-breve-histoire-de-lenergie/>
- Wikipédia : <https://www.iter.org/fr/proj/inafewlines>

ILS ET ELLES ONT FAIT TECHNIP

TECHNIP, CLE, COFLEXIP, TECHNIPFMC, TECHNIP ENERGIES et toutes les sociétés du Groupe se sont bâties avec les équipes d'hommes et de femmes autour des projets. Cette rubrique nous permet d'évoquer ces équipes. Faites-nous parvenir photos et commentaires.

Pour le TU 115 **Le chantier HEN2 /LAVERA (1979/80) - Projet Technipetrol/ Rome**



Cette photo a été prise le 10 juin 1971 à LAVERA, chantier HEN 2 (Hydrogénisation des essences) et HDS (désulfuration des essences) projet financé par l'Etat pour dépolluer la zone Martigues et environs.....

Le projet a été mené en études par TPL/Roma le Directeur de projet était Monsieur Buonadonna au siège de Rome. Il venait nous voir souvent, car il aimait bien nos secrétaires....Le Directeur de chantier était Monsieur André Chambrier.

L'équipe chantier était partagé entre TPL et TP Paris. Sur la photo une petite partie prend la pose.
De Gauche à droite :

- 1) Volto Roland. TP Responsable Administratif.
- 2) X monteur /levageur de Ponticelli
- 3) secrétaire
- 4) Valentini M .de Technipetrol
- 5) Gelot TP Géomètre
- 6) Wahbi Michel Magasinier (prepa)

Merci Roland pour cette photo issue de tes archives.

ENTRE RETRO ET NOSTALGIE

LES BAINS-DOUCHES MUNICIPAUX

Claudine DUCLUZEAU

Peut-être avez-vous déjà remarqué une façade d'immeuble indiquant « Bains-douches » ? Vestiges d'une époque pas si lointaine. Patrimoine méconnu et oublié !

A l'heure où l'on nous parle de mesures sanitaires, il fut un temps où l'on allait aux bains-douches, dits « de propreté ».



Malgré leur réel succès en Grande Bretagne, Allemagne et en Autriche, cette invention peine à s'implanter en France.

Ce n'est qu'en 1899 à Paris que verront le jour les premiers « bains-douches ». Auparavant, au 18^{ème} siècle, des bains publics étaient installés sur des bateaux ancrés au Pont de la Tournelle et au Pont Royal. A la veille de la Révolution, l'architecte Lenoir construisit les luxueux « bains chinois » au 29 Bd des Capucines. Puis au 19^{ème} siècle, les bains flottants ancrés dans la Seine se multiplièrent et après 1860, un peu partout dans la ville, on vit des établissements de bains comme des bains de vapeur, des bains de boue, des bains électriques pour maladies nerveuses et des bains d'air comprimé, ancêtres des jacuzzis.



Les bains-douches municipaux de Paris ont été précédés par ceux de Bordeaux, Rouen puis suivis par La Rochelle en 1902, Lyon, Troyes, Fécamp, Reims, etc. Le premier établissement dans le Limousin fut celui de Guéret en 1909. A cette époque, les rues ont été élargies, le système d'égouts et de canalisations est en place. Véritable progrès social et sanitaire majeur, dans une société où la tuberculose et l'alcoolisme étaient endémiques.

En 1889, le Congrès International d'Hygiène réuni à Paris recommande : « « [...] l'installation du système des bains-douches de propreté qui, par sa quadruple économie de place, de temps, d'eau et de combustible, rend ces pratiques facilement applicables, même à de grandes agglomérations ».

Dans un rapport sur la création de bains-douches à Vincennes en 1899, la Commission chargée d'examiner la proposition d'un ingénieur pour leur construction, émet en conclusion, avec avis favorable du projet, la préférence marquée pour les bains, à l'exclusion des douches. Le rapporteur justifiait ainsi son opinion : « La douche peut être mauvaise pour la santé des enfants dont les organes sont en formation, elle peut provoquer des affections nerveuses et développer des maladies cardiaques. Enfin, elle ne nettoie pas, car la douche décolore la crasse sans l'enlever et, par suite, elle ne facilite qu'incomplètement la respiration des pores ».

Une loi de 1902 prévoit que les communes adoptent un règlement sanitaire.

Leurs constructions se sont développées, associées à une piscine, d'où le nom bains-douches car il n'existe aucun établissement avec des baignoires. Ainsi, commença l'ère du sport associée à l'hygiène.

Les bains-douches se sont inscrits dans une initiative publique de lutte contre les maladies et l'insalubrité. L'hygiénisme était en route.

Leurs constructions répondaient à un « socialisme municipal » pour garantir une égalité devant l'hygiène. C'était un service public pour l'ensemble de la population.



Ils sont souvent construits par les Caisses d'Epargne qui avaient, à l'époque, une vocation sociale. Avec la loi dite Strauss du 12 avril 1906, l'Etat officialise pour les caisses d'épargne de financer des œuvres locales de bains-douches à bon marché. Elles avaient obligation d'accumuler des réserves pour garantir leurs opérations. Elles vont s'en servir pour financer des œuvres d'assistance, de bienfaisance et de bains-douches. Objectif : permettre aux classes populaires d'accéder à des rudiments d'hygiène. Elles s'en désengageront au début des années 1950.



Fronton Bains-douches d'Abbeville

On s'y rendait en famille, souvent le samedi, pour se savonner de la tête aux pieds. La salle de bains au domicile était rare, réservée à la bourgeoisie. Si les gens se lavaient, ils n'avaient pas encore l'habitude d'utiliser une douche. La durée maximale était de 20 minutes pour une douche (déshabillage, lavage et rhabillage compris). Il y avait des contrôles aux heures d'affluence pour ne pas dépasser ce temps.

Après la Première Guerre Mondiale, les mentalités changent. L'Armée y aurait-elle contribué ? Dans le Manuel

militaire du fantassin de 1914, il est précisé que le soldat doit « assister aux douches ou aux bains à chaque fois que cela est possible », c'est-à-dire dans les rares moments où l'on n'est pas dans les tranchées, et seules les lignes arrière pouvaient en bénéficier.

Les bains-douches prennent leur essor dans les années 1920-1930. Il est demandé 0,75 Frs pour les douches (savon compris) et 0,50 Frs pour les enfants jusqu'à 14 ans et 1,50 Frs pour les bains en baignoire.

En 1922, un établissement municipal est désormais invité à avoir un vestibule d'entrée, une caisse-lingerie, un bureau de contrôle, un grand vestibule d'attente garni de bancs, une ou plusieurs salles avec cabines individuelles, une lingerie, des locaux pour le personnel de service, un logement d'au moins 5 pièces pour le directeur, un petit magasin pour les matières fongibles, un garage de bicyclettes, des salles pour les installations mécaniques (chaudières, machineries, pompes, salle spéciale pour la robinetterie pour la distribution d'eau et de vapeur).

Il fallait souvent attendre son tour pour les cabines individuelles, avec un côté FEMMES et un côté HOMMES. Dans les cabines individuelles d'environ 2,5 m², on pouvait y trouver deux parties, l'une avec un déshabilleur, une patère et une banquette et l'autre pour la douche proprement dite. C'était le gardien de l'établissement qui affectait les cabines aux usagers et sur la porte, un tableau permettait d'indiquer l'heure d'arrivée.

A Paris, ces établissements enregistraient annuellement deux millions d'entrées, non compris les enfants des écoles. L'apogée de leur fréquentation se situe vers 1938 où on a enregistré trois millions et demi d'entrées, hommes, femmes, enfants des écoles, militaires.



D'un point de vue architectural, bois et fer sont proscrits à cause de l'humidité, le béton armé est privilégié. Les sols, murs, cabines, escaliers, vestibules sont garnis de faïence et grès cérame, facilement lavables. Les angles sont volontairement arrondis pour la sécurité des usagers. Pour certains, c'étaient de véritables établissements de luxe. De vrais bijoux de l'Art Déco, tout en mosaïques et faïences, ont été conservés de nos jours pour certains d'entre eux.

Bains-douches de Pontoise

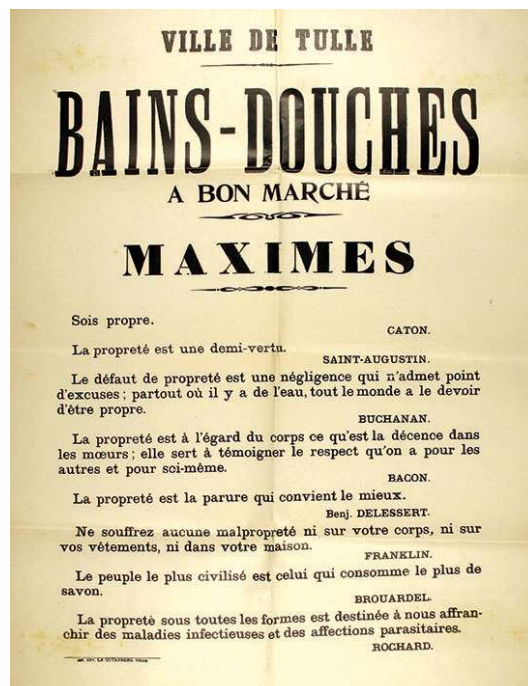
Les bains-douches se modernisent dans les années 1950. Dans ces années-là, ce sont les derniers établissements à voir le jour.

Leur fréquentation baisse sensiblement dans les années 1960, la population accédant de plus en plus au confort matériel, la salle de bains est rentrée dans les logements.

La mort annoncée des bains-douches municipaux aura lieu au début des années 1980.

Beaucoup ont été détruits. D'autres convertis en SPA-hammam, boîtes de nuit, hôtels, restaurants chinois, bibliothèques, bureaux, offices de tourisme et même rachat par des particuliers pour en faire un lieu de vie. Certains sont inscrits aux Monuments Historiques, vus leurs architectures remarquables.

On en compte encore 17 dans Paris dont la gratuité a été instaurée par la mairie en 2000, il suffit d'apporter son nécessaire de toilette, fréquentés principalement par les sans-abris et les migrants.



Plaque céramique – Bains-douches de Gentilly



ARTS ET CULTURES

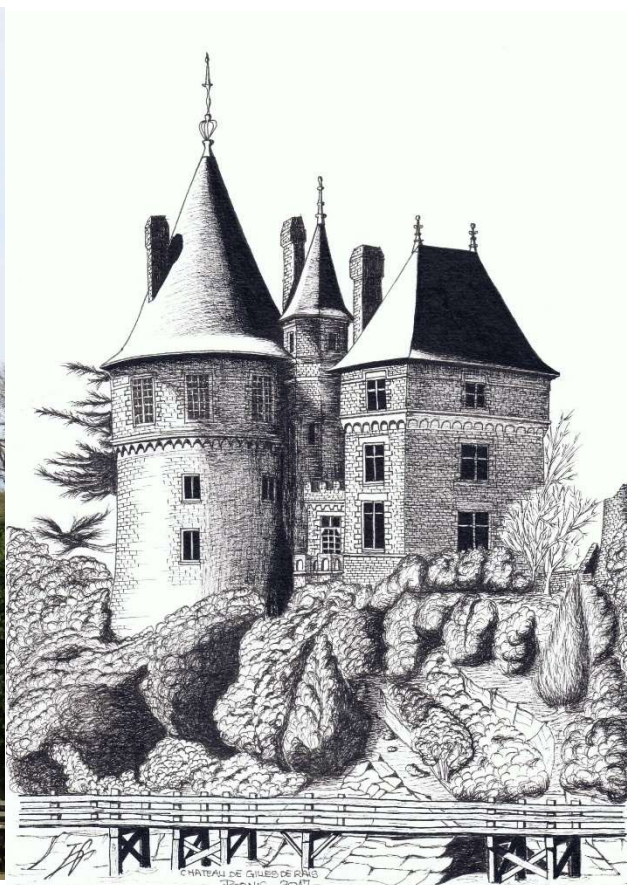
Le coin des artistes

Le Château de Pornic

Le château de Pornic est construit sur un site défensif autrefois entouré d'eau de part et d'autre. C'est Alain, dit Barbe-Torte, duc de Bretagne, qui ordonne la construction de cette forteresse au X^e siècle pour faire face à l'invasion viking. Au XIII^e siècle, le château appartient aux seigneurs de Rais qui construisent un nouveau château en pierre. Au XV^e siècle, Gilles de Rais, compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, en devient le propriétaire. À la fin du XVIII^e siècle, le château est la propriété du marquis de Brie Serrant. Avec la Révolution française, ses biens sont confisqués et le bâtiment tombe en ruine.

C'est l'architecte nantais Bougouin qui, à la fin du XIX^e, lui donne son aspect actuel. La tour Nord (XIII^e siècle) est la plus ancienne ; la tour Sud daterait du XV^e siècle.

Aujourd'hui, le château est privé et ne se visite que dans le cadre des visites guidées proposées par l'Office de tourisme de Pornic. Vous découvrirez les différentes pièces de cette bâtisse médiévale transformée en demeure du XIX^e siècle : salon, salle à manger, bibliothèque, et les chambres au sommet de la tour offrant une vue imprenable sur l'entrée de la ria et le Vieux Port. (Le Petit Futé 2021).



Dessin d'Éric VILLEMIN

Éric Villemin



MAHABALIPURAM – ARJUNA RATHA

Le nom de ce village viendrait du roi de la dynastie *Pallava Narasimha 1^{er}* qui au 7^{ème}, après ses conquêtes, a pris le nom de *Mahamalla*, le Grand Lutteur, auquel s'est ajouté le terme *Puram* qui signifie ville car c'est lui qui est à l'origine de celle-ci. Avec le temps le nom est devenu *Mamallapuram* ou bien encore *Mahabalipuram*. Il semblerait que ce fut un port mais aucune infrastructure n'a été retrouvée pour confirmer cette version.

Voici la quinzième parution et avant de rentrer dans le vif du sujet je terminerai la chronique 11 traitant du riz en vous joignant des photos de ce que je n'avais pas pu vous montrer, il s'agit du labour de façon traditionnelle, des *paddyfields* avec

THE MADRAS CHRONICLE n°15
 ou la chronique d'un Frenchy aux Indes
 par ERIC



1 - GINGEE - LABOUR DANS LES RIZIERES

bœufs (1) que j'ai eu l'occasion de voir lors de mon week-end à *Gingee*. Puis de l'autre côté des remparts j'ai assisté au 1^{er} battage du riz avec également des bovins qui piétinent un tas de paille de riz et on peut voir les rizicultrices qui récoltent les grains de riz, le tout sur une belle bâche bleue pour en perdre le moins possible (2).



2 - GINGEE - BATTAGE DU RIZ

Ainsi se termine l'épopée du riz, il ne reste plus qu'à faire une édition spéciale sur « Le riz dans vos assiettes » mais là je décline !!



3 - MAHABALIPURAM

burin des sculpteurs de sa majesté le roi *Mahamalla*.

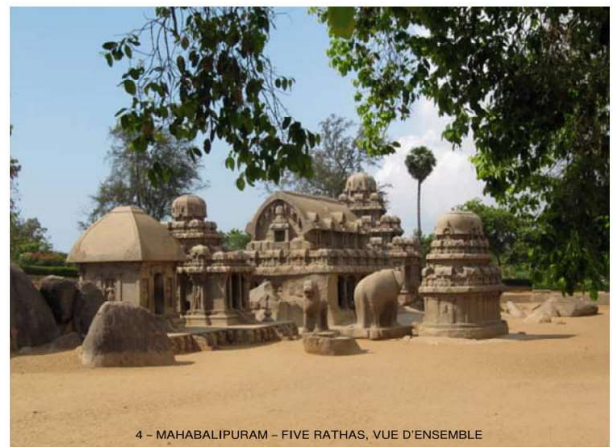
Il s'agit de temples monolithiques taillés dans le



5 - MAHABALIPURAM - FIVE RATHAS, DRAUPADI, ARJUNA RATHAS SOUS LE REGARD DE NANDI

Je vous avais annoncé dans la toute 1^{ière} chronique que je reviendrais à *Mahabalipuram* (3), eh bien c'est chose faite mais afin de ne pas être rébarbatif je vais scinder la visite des lieux en 2. Aujourd'hui nous allons parcourir ce qui n'est pas en accès libre, *Five Rathas* et *Shore Temple*.

C'est donc avec le précieux sésame que je me lance à l'assaut des *Five Rathas* (4), site qui a vu le jour sous le



4 - MAHABALIPURAM - FIVE RATHAS, VUE D'ENSEMBLE

granite affleurant qui ressemblent aux superstructures des chariots processionnels, sans les roues, qu'utilisent les hindous lors des cérémonies religieuses. Ils ont la particularité de ne pas être terminés, comme si un événement impromptu était venu interrompre brusquement les sculpteurs, à l'image de *Nandi*, le transport de *Shiva*, qui n'est que dégrossi. Les 2 temples (5) qui lui font face sont taillés dans le même monolithe. Celui du fond,

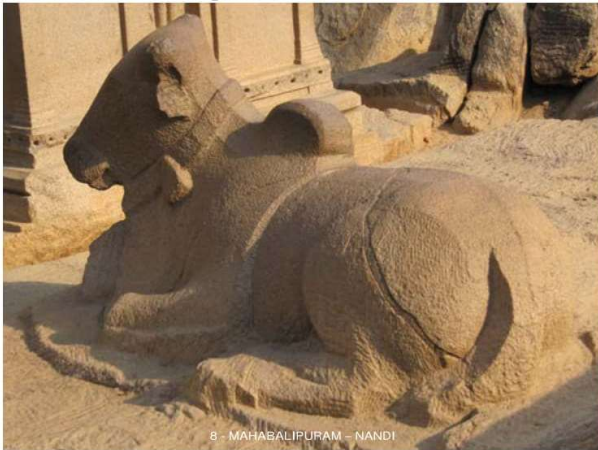
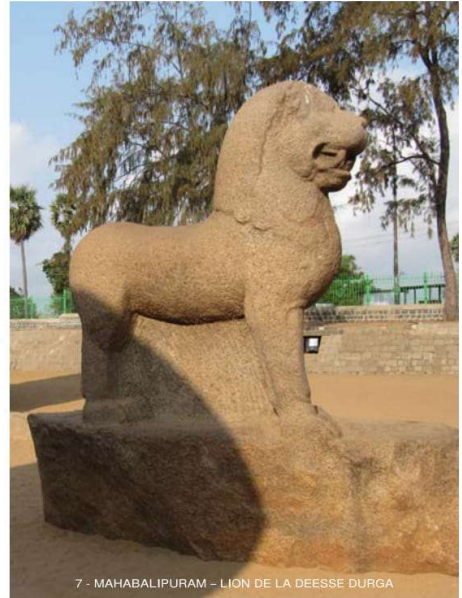


Draupadi Ratha est dédié à **Durga**, la plus redoutable du Panthéon hindou, incarnation de **Devi** la Déesse Mère et épouse de **Shiva** sous la forme de **Parvathi**, son transport est un lion ou un tigre (7).

Sur le mur du fond faisant face à l'entrée du petit sanctuaire la représentation de **Durga**, avec ses 4 bras dont un a été cassé, est en compagnie de part et d'autre de 4 nains bedonnants en lévitation et de dévots agenouillés (6).

Tout proche **Arjuna Temple** (page de garde) plus grand et surtout enluminé sur ses 4 faces des représentations de **Vishnu**, **Subrahmanya**,

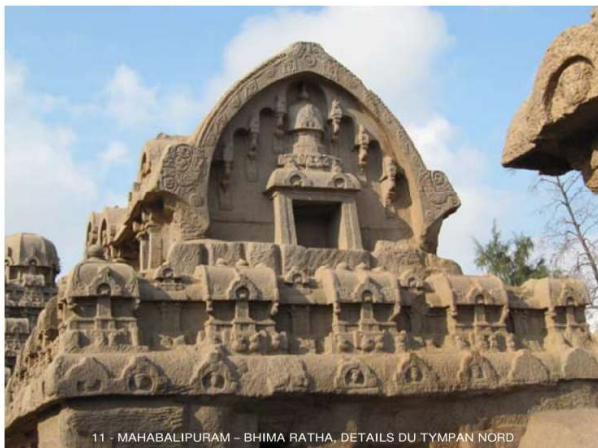
Indra et **Shiva**. La présence de **Nandi** (8), inachevé, laisse penser que ce temple lui est dédié.



Passons au **Ratha** suivant, **Bhima Ratha** (9) qui présente un aspect général plus classique avec un péristyle



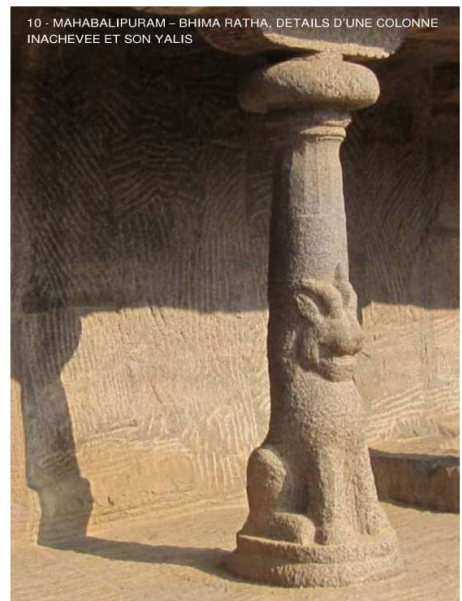
constitué de colonnes dont la partie basse représente des **Yalis** assis, animaux mythiques de la statuaire hindoue de la stature d'un lion (10).



En regardant l'ensemble du haut vers le bas on s'aperçoit que les sculptures, relativement détaillées au sommet (11), ne sont que des ébauches au niveau du sol et que la partie intérieure et les angles du rez-de-

chaussée sont inachevés, ce qui laisse penser que le travail devait se faire du haut vers le bas.

Le voisin, **Dharmaraja Ratha** (12), le plus élevé des 5, termine



l'alignement de ces 4 *rathas*. Son aspect général est similaire à *Arjuna Ratha* avec une taille supérieure. Sur sa face nord on voit une ébauche d'escaliers et de colonnes. C'est le seul à avoir des inscriptions, *Sri Narasimha*, nom du roi fondateur de *Mahabalipuram*, qui authentifieraient la création du site sous son règne. Au-dessus de la statue, au Nord, face Est se situe une statue



13 - MAHABALIPURAM - FIVE RATHAS



12 - MAHABALIPURAM - DHARMARAJA RATHA



14 - MAHABALIPURAM -

composite *Ardhanariswara* (13) avec *Shiva* côté gauche et ses attributs « *dreadlocks* » et hache, et, côté droit *Uma*, autre nom de *Parvathi*, une fleur de lys et une chaîne de cheville. A l'Est de la face Nord, une autre statue composite *Harihara* (13) qui est une combinaison de *Shiva*, reconnaissable à ses mêmes attributs côté gauche, et *Vishnu*, couronne cylindrique et conche côté droit. Une autre inscription, un autre titre du roi, *Bhuvanabhajana*, qui signifie « Possesseur du Monde », un rien prétentieux ce Sire !! A l'Ouest de la face Nord la statue de *Brahma*(14) le Créateur qui fait partie de la Trinité Hindouiste, *Trimurti*, avec ses comparses *Vishnu* le Préserveur et *Shiva* le destructeur.

Pour terminer le 5^{ème}, *Sahadeva Ratha* (15), un



15 - MAHABALIPURAM - FIVE RATHAS, SAHADEVA RATHA



16 - MAHABALIPURAM - FIVE RATHAS, SAHADEVA RATHA DETAILS DU TYMPAN

peu à l'écart, qui serait dédié à *Subrahmanya*, dieu de la guerre, ceci est suggéré par la sculpture du tympan représentant un lieu de culte à six côtés (16), comme ce dieu qui est celui aux 6 visages puis par la présence d'éléphants à proximité et des 2 côtés de l'entrée du sanctuaire qui est vide. Celui-ci est plus connu sous le nom de *Murugan* dans le *Tamil Nadu*, il est le fils de *Shiva* et

Parvathi ce qui en fait le frère de *Ganesh*.

Comme le suggère ce panorama j'ai rejoint l'autre centre emblématique du village, il s'agit du *Shore Temple* (17), le temple du rivage qui, comme son nom l'indique se trouve



17 - MAHABALIPURAM - SHORE TEMPLE, VUE D'ENSEMBLE

sur un promontoire empiétant sur le golfe du Bengale. Grâce à une heureuse initiative du gouvernement d'**Indira Gandhi** bien avant 2004, afin de préserver le site de l'érosion marine une zone arborée a été créée contre sable et embruns salés très abrasifs et un enrochement (18) a été érigé contre les vagues ce qui a permis au temple de se trouver protégé de la vague destructrice du tsunami qui a ravagé bon nombre de villages de pêcheurs de la côte.



18 - MAHABALIPURAM - SHORE TEMPLE, ENROCHEMENT

Contrairement aux autres vestiges qui sont des temples taillés

dans le granite affleurant, celui-ci est constitué de blocs de granite sculptés. Seule la statue de **Vishnu** (19) couché a été taillée dans le rocher et daterait de l'époque du fondateur de **Mahabalipuram**.



19 - MAHABALIPURAM - SHORE TEMPLE, VISHNU ALLONGE

Ne vous méprenez pas car malgré la présence de **Vishnu**, ce temple

ne lui est pas dédié mais bien à **Shiva**. Il suffit de compter les **Nandi** ici et là, pour en être convaincu. Ils sont des dizaines notamment sur le pourtour de l'esplanade du temple (20).



21 - MAHABALIPURAM
KSHATRIYASIMHESWARA



20 - MAHABALIPURAM - SHORE TEMPLE, NANDI



22 - MAHABALIPURAM
RAJASIMHESWARA

A l'origine n'existait que le sanctuaire de **Vishnu**.

Le roi **Pallava** suivant, **Rajasimha**, a fait construire autour, côté mer, le plus grand des 2, **Kshatriyasimheswara**, puis

côté Ouest, **Rajasimheswara**, et a reconstruit celui de **Vishnu** en l'intégrant dans l'architecture d'ensemble. Dans



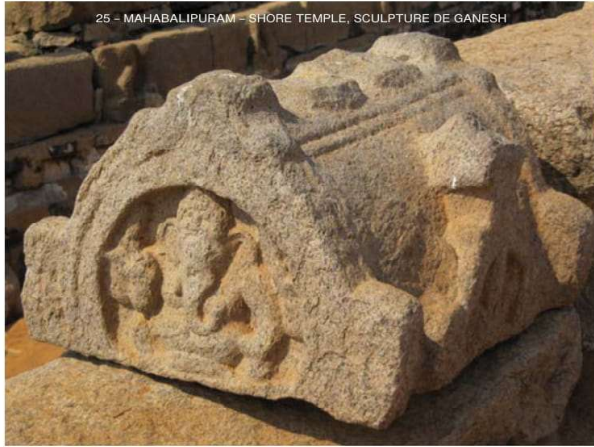
23 - MAHABALIPURAM - SHORE TEMPLE, MINI-SANCTUAIRE

les 2 sanctuaires shivaïstes on retrouve le même bas-relief enchâssé dans le mur du fond, représentant **Shiva** assis au côté de **Parvathi/Uma/Durga** qui tient sur ses genoux **Skanda**, autre nom de **Murugan**, le frère de **Ganesh** et l'emblème de **Shiva**, le **lingam** (21), mais celui à l'Ouest a disparu et il ne reste qu'un trou béant (22).

Cet autre lieu de dévotion (23) a été mis à jour fortuitement dans les années 90. L'animal serait **Varaha**, le sanglier, avatar de **Vishnu**. Son piédestal porte des inscriptions en hommage aux rois **Pallava** fondateurs des lieux.

Le mini-sanctuaire dont la base a été taillée dans le granite affleurant est composé de 3 parties distinctes qui ont été empilées. La partie centrale a été évidée et un bas-relief de **Shiva** a été sculpté face à l'ouverture.

Un autre mini-sanctuaire, *Durga Shrine* (24), avec ce lion stylisé dont on a évidé le poitrail pour créer une niche. Sur le fond on peut voir la Déesse triomphante, à genou sur la tête d'un buffalo qui représente le démon. La sculpture d'un taureau dont la tête a disparu, ressemble à



25 - MAHABALIPURAM - SHORE TEMPLE, SCULPTURE DE GANESH

Nandi, le transport de *Shiva*. Ce serait plausible sachant que cette chère *Durga* n'est autre que sa femme.

De-ci de-là des pièces sculptées ayant perdu leur support, comme ce *Ganesh* sur le tympan de ce qui ressemble à un



24 - MAHABALIPURAM - SHORE TEMPLE, DURGA SHRINE

toit de mini-sanctuaire (25). Un dernier *Nandi* surmontant une tête de



26 - MAHABALIPURAM - SHORE TEMPLE

lion (26) et me voilà arrivé au porche enrichi de montants sculptés qui délimite l'enceinte du temple (27).

Un dernier coup d'œil sur ce monument inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité où vous pouvez voir les 2 temples dédiés à *Shiva* et entre les deux, discrètement intégré à l'ensemble, celui

de *Vishnu*, ce qui permet de ménager les susceptibilités de



27 - MAHABALIPURAM - SHORE TEMPLE, LE PORCHE D'ENTREE

de *Vishnu*, ce qui permet de ménager les susceptibilités de



28 - MAHABALIPURAM - SHORE TEMPLE

tout le monde !! (28).

Et c'est sous le regard perçant de ce hibou (29) qui surveille mes allers et venues que je referme ce 1^{er} épisode sur *Mahabalipuram*.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous dis à bientôt.



29 - MAHABALIPURAM - HIBOU A SON POSTE D'OBSERVATION

A+ le 25/04/2011 ERIC

THE MADRAS CHRONICLE n° 15

2011

- 6 -

LE KRAK DES CHEVALIERS – Syrie

Michel Metzger

Préambule.

Lors d'une mission d'expertise à laquelle je participais dans les années quatre-vingt-dix, l'occasion de découvrir ce lieu exceptionnel nous fut offert par notre client à la fin d'une journée de travail sur le site de l'atelier de production d'ammoniac – urée de Homs.

La visite fut très rapide compte tenu de l'horaire tardif et de la longue route qu'il nous restait à parcourir pour rentrer à Damas ; mais cet ensemble monumental resta ancré dans ma mémoire jusqu'en mai 2010 où j'ai eu le bonheur de le visiter lors d'un voyage en Syrie.

Que reste-t-il de ce monument aujourd'hui ? Sans doute plus que des ruines, comme à Palmyre, Alep ou Damas ; villes martyres victimes de la folie des hommes.

Un peu d'histoire.

Durant l'été 1110, Tancrede, prince d'Antioche, arrive avec ses croisés devant une petite forteresse occupée par une garnison kurde. Après avoir délogé les occupants, les croisés occupent la petite forteresse, puis, peu à peu, construisent de nouvelles fortifications, portant sa capacité à une garnison de quatre mille hommes.

Les croisés vont occuper ce site pendant 162 années sous la gouvernance de Tancrede, puis du prince de Tripoli et enfin des Hospitaliers.

Durant l'hiver 1271, le sultan mamelouk Baybars entreprend la libération des provinces occupées par les francs, et commence par le krak en l'assiégeant. Désespérés de ne pouvoir résister à un tel siège, les Hospitaliers de l'ordre de Malte se rendent après de longs jours de résistance.

La forteresse a gardé de son importance au cours des siècles avant de devenir un village, qui sera évacué en 1934 et restauré dans un but touristique et archéologique. Les villageois, occupants du krak, furent relogés dans des quartiers construits à proximité de la forteresse.





Salle voutée servant de passage entre la première et la deuxième enceinte.



Peintures à l'entrée de la chapelle



Détail d'un chapiteau de la grande salle



Vue de l'extérieur sur les donjons et murs de fortifications.



Façade de la salle capitulaire

Situation Le Krak des Chevaliers est situé à une cinquantaine de kilomètres de Homs et à seulement trente kilomètres de la mer Méditerranée.

Il est construit sur un promontoire à une altitude de 650 mètres, ce qui lui donnait une position particulièrement dominante et permettait d'observer l'arrivée d'éventuels ennemis.

Durant la période d'occupation, la forteresse fut l'objet de remaniements et de nombreux travaux d'agrandissement qui lui confèrent, encore aujourd'hui (en 2010), grandeur et majesté.

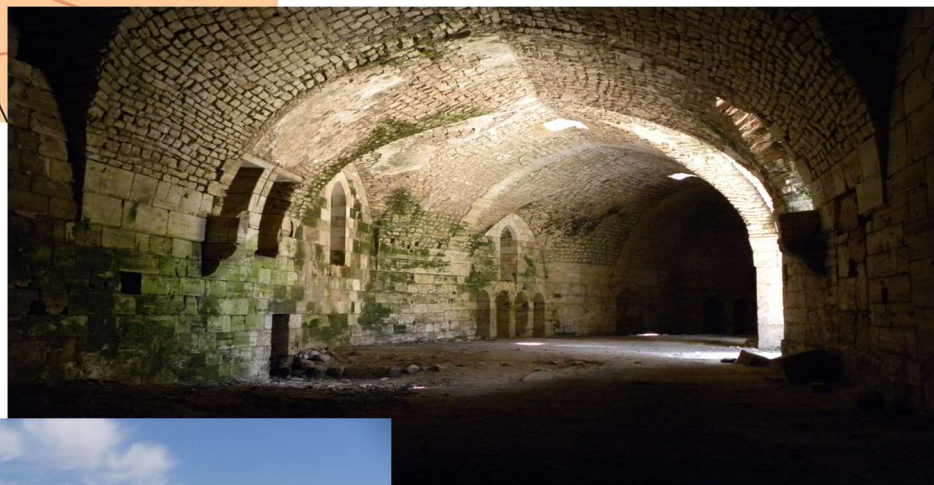
Le meilleur du génie militaire de l'époque fut appliqué aux dispositifs de défense contre les assaillants ; on ne peut que s'imaginer chevalier lors de la visite de ces salles et



dédalles obscurs.

Références : Art et Histoire – Syrie – Bonechi, Guide touristique D^R Abdelkader Rihaoui,

Photos par l'auteur (2010)



Passage vouté dans la deuxième enceinte



Depuis le chemin de ronde, le visiteur découvre un magnifique panorama et une vue imprenable sur la forteresse.

LOISIRS

Huguette LIVEERNEAU

En cette période de confinement, nous ne pouvons pas vous proposer des entrées pour les musées et concerts. Toutefois, nous vous suggérons quelques loisirs en ligne et gratuits.

Sur le site du Louvre, des enquêtes, des concerts, des conférences et de la poésie gratuits :

<https://www.louvre.fr/en-ce-moment/vie-du-musee/les-enquetes-du-louvre-la-saison-1-debarque-pour-les-vacances-d-hiver>

Le Louvre mène l'enquête : Au Louvre, dans l'ombre de la *Joconde* et de la *Vénus de Milo*, s'accomplissent de terribles forfaits... Une série de podcasts qui raconte des crimes subtils ou violents mais toujours exécutés avec génie ! À la manière d'une enquête policière, l'actrice Romane Bohringer vous raconte les histoires qui entourent les œuvres du musée.

Concerts en direct : Les Fables de La Fontaine - samedi 24 avril 2021 à 18h – En direct sur Youtube *Initialement prévu le 9 avril 2021, ce concert est reprogrammé au 24 avril 2021*- Avec des œuvres de Louis-Nicolas Clérambault, Antoine Boësset, Étienne Moulinié, Michel Lambert, Heinrich Biber...

Conférences en Direct :

- *L'Amour peintre* : Watteau, Boucher, Fragonard et l'invention de l'imagerie érotique en France au 18e siècle - Jeudi 15 avril à 12h30
- *De la Méditerranée à l'Inde, la marqueterie en partage*. – mercredi 21 avril à 12h30
- *"Le Renouveau de la Passion* : Une exposition sur la sculpture religieuse de la Renaissance au château d'Écouen – Jeudi 22 avril à 12h30
- *Dans le secret des grands décors de Delacroix* : Orphée vient policer les Grecs encore sauvages et leur enseigner les arts de la paix – Mercredi 28 avril à 12h30
- *Sculpteur à la Renaissance : un art pour (é)mouvoir*. À l'occasion de l'exposition "Le Corps et l'Âme. Sculptures de la Renaissance en Italie de Donatello à Michel-Ange (1460-1520)" (Paris, musée du Louvre – Milan, Castello Sforzesco). – Jeudi 29 avril de 10h à 18h. *Le musée comme archive* – Jeudi 6 mai de 10h à 17h.
- *Plumiers safavides* – Vendredi 7 mai à 12h30
- *Les Phéniciens à Chypre* : Un regard à partir des inscriptions du 8e au 3e siècle avant J.-C – Mercredi 19 mai à 12h30

Films en ligne :

- *La passion du geste : les ateliers muséographiques du musée*. En streaming du 6 au 11 avril
- *Nadja Berruyer, brodeuse, les monstres et babayaga*. En live le 10 avril à 14h30
- *Yohen. L'univers dans un bol*. En live le 10 avril à 16h
- *Tout feu, tout flamme* En live le 11 avril à 14h30
- *Le songe du luthier*. En live le 11 avril à 16h
- *Cinq femmes autour d'Utamaro* Film de Kenji Mizoguchi – En live le 28 mai 18h30

Poésie : Autour du musée national Eugène-Delacroix

- Écrivez un poème En vous inspirant des *Deux guerriers grecs dansant* d'Eugène Delacroix. - Du samedi 13 mars au mardi 13 avril

Voir régulièrement sur le site du Louvre pour d'autres programmations.



Merci de bien vouloir m'indiquer vos demandes par courriel : huguettelivernault@orange.fr, et ensuite m'adresser une enveloppe timbrée libellée à votre nom et adresse, et **du règlement par chèque à l'ordre de : ARTP**

Huguette Livernault - 101 Rue Haxo 75020 – PARIS

Hommages à Ceux qui nous ont quittés



Gérard BECH

Décédé le 7 novembre à l'âge de 90 ans à son domicile de Hyères (Var).

Il a été chef de service Instrumentation au début des années 80. Il était membre de l'association.

Il a un fils qui n'a prévenu aucune personne, amis ou proches ; c'est pour cela que nous avons l'information que tardivement grâce à Jean-Pierre GIRAUD.

"J'ai connu Gérard Bech à mon entrée à Technip en 1969, il était alors spécialiste instrumentation, j'ai travaillé avec lui sur le projet Oufa hydrocracking en URSS. Il me semble qu'il était ancien militaire. Pour moi il représentait l'efficacité et la méthode.

Plus tard je l'ai connu comme responsable du bureau d'études instrumentation, aujourd'hui nous dirions installation, à la division B ce qui nous a permis de mieux le connaître notamment sa passion pour la plongée d'où ses vacances et son bateau au Lavandou et aussi pour la photo.

Puis vers 1975 il a quitté le BE division B pour retourner spécialiste instrumentation mais en division A

C'est avec des anciens comme Lui que nous avons appris le métier."

Guy VOISIN

"J'ai partagé un bureau durant quelques années avec Gérard Bech dans mes débuts à Technip à partir de l'automne 1966 au service instrumentation.

J'en ai gardé personnellement un agréable souvenir, alors qu'il se cachait sous des abords bourrus. Il m'a beaucoup apporté par ses connaissances du métier pour mes premiers pas en engineering, Technip était alors à Rueil, face à l'IFP, et nous étions logés, avec les électriciens, la mécanique et la chaudronnerie, dans ce qui s'appelaient les Yukas (des bâtiments préfabriqués, qui étaient climatisés l'été par de l'eau qui ruisselait sur le toit !).

Je me souviens que c'est ensemble que nous avons appris à jouer au bridge le midi après un rapide déjeuner à la cantine. Il y a prescription maintenant, je peux donc avouer que nos parties se prolongeaient bien souvent au-delà du temps pause allouée, et nous étions parfois rappelés à l'ordre par Monsieur Cronier notre chef de service.

Et puis il partit en 1969 comme chef du bureau d'étude instruments dans la division B qui venait d'être créée, dans des locaux que Technip avaient acquis dans les hauts de Rueil. J'ai quitté Technip, nos chemins ont divergés.

Je l'ai retrouvé en 1983, quand j'ai réintégré Technip qui avait alors bien évolué en taille et était depuis quelques années à la Défense. Gérard travaillait alors dans l'une des nombreuses annexes qui ont toujours été ouvertes par Technip pour pallier au manque de place dans la maison mère.

En fait je ne l'ai vraiment connu que durant 3 trois ans ; mais ce sont des années fortes, et son décès me ramènent tant de souvenirs. Nostalgie !!! "

Jean-Paul LEROY



Suzanne CARSALADE

Décédée le 12 février à l'âge de 96 ans. Ses funérailles ont eu lieu à l'église de Francheville le Haut Mercredi 17 Février 2021.

"Je vous rappelle Suzanne qui était l'assistance au Secrétariat de direction avec Marie Claude Prunier. Nous avons une pensée pour cette femme avec un sourire communicatif toujours disponible pour rendre service et en plus avec le sourire "

Michel PINAZ



Michel CHARLET

Mari d'Annick, Michel est décédé le 20 janvier 2021 suite à un arrêt cardio respiratoire à l'âge de 81 ans. Il avait été gravement malade il y a 26 ans, on lui avait retiré un poumon, mais avait bien récupéré, les pronostics n'étaient pas aussi bons, Il était particulièrement coriace et volontaire !



L'enterrement a eu lieu au cimetière de Neuilly-Plaisance (23 Chemin de Meaux - 93360 Neuilly-Plaisance) vendredi 29 janvier à 15h00.

Ancien de CLE puis de Technip, tout comme Annick, il travaillait au service de Génie Civil à Paris. Il était également un grand syndicaliste (FO). A la retraite, Il avait développé son côté artistique dans la peinture et des compressions.

"Michel est né en 1939 à Sens. Après avoir obtenu son diplôme de dessinateur-projeteur en génie civil, il est parti à Paris et a commencé à travailler dans l'engineering en 1958.

De 1959 à fin 1961, il fut embarqué dans cette guerre d'Algérie qui l'a profondément blessé moralement et révolté. Dans le livre « Les désarrois d'un officier en Algérie » du lieutenant-colonel Pierre-Alban Thomas et à propos des exactions des commandos spécialisés il écrit : « Le sergent Charlet était le plus sévère à l'égard de notre politique néocoloniale et des exactions commises ». Michel en est revenu profondément blessé. Cela aura été sans aucun doute un élément déterminant dans son engagement sans compromission dans le syndicalisme et la politique.

A son retour, il a réintégré la Lummus, puis la Cite, Sestig, Creusot-Loire Entreprises (CLE) et enfin Technip qu'il a quitté précipitamment en 1995 pour raisons médicales. Il aimait son métier et était particulièrement fier de son travail réalisé sur la construction du barrage de Paldang Dam en Corée du Nord.

Il aimait à dire qu'il avait 2 métiers : projeteur et syndicaliste et que c'est sûr que cela n'était pas toujours compatible ! Mais, il n'a jamais voulu être permanent syndical car il voulait rester en contact avec ses collègues.

Toutes ses activités se sont interrompues brusquement en 1995, mais ses engagements sont restés les mêmes.

A partir de 1995, il s'est occupé de ses filles à temps complet qui avaient 14 ans et 12 ans, l'une est devenue Professeur de Mathématiques et l'autre Ingénieur chez Areva, redevenu Framatome. Il en était très fier.

Mais il lui fallait une autre passion et ce fut la peinture. Il a étudié, lu des centaines de livres, pris des cours et s'est lancé dans la peinture jusqu'à la fin.

Michel nous a quittés le 20 janvier 2021 trop rapidement. Il a gardé jusqu'au dernier jour sa vitalité, sa passion pour tout ce qui se passait dans le monde et son appétit pour la vie.

C'est bien sûr très douloureux pour nous."

Annick CHARLET

"Michel CHARLET faisait partie du Service Génie Civil.



Bleu Or 100x100
par Michel Charlet (2013)

Il s'était bien intégré à la nouvelle équipe et a laissé le souvenir d'un collègue agréable qui ne laissait pas indifférent avec, entre autres, de sympathiques qualités relationnelles.

Il était également fort apprécié de FRANQUELIN qui connaissait bien son passé CLE"

Jean-Marie TERNISIEN

"Je connaissais bien Michel, il était trotskiste et j'aimais bien le taquiner sur cette appartenance.

Il avait des dons en peinture, avec Annick son épouse je me souviens avoir assisté à un de ses vernissages où nous lui avons acheté un tableau abstrait.

J'adresse mes sincères condoléances à Annick. "

Huguette LIVERNAULT

"J'ai travaillé avec Michel. C'était un peu particulier mais j'avais l'impression d'être en face de quelqu'un de blessé assez profondément, sans doute par le rachat de CLE mais pas uniquement. Il était assez discret sur ce sujet.

J'ai toujours été assez peiné qu'il ne fasse pas partie de l'ARTP alors qu'Annick en fait partie. J'aurais aimé lui reparler une fois libéré des contraintes professionnelles.

Toute ma sympathie à Annick."

Yves QUILAIN



Denise De BELLAIGUE

Décédée le 1 novembre 2020 à Paris à l'âge de 73ans. Ancienne de CLE puis TECHNIP au service Planning.

"Ayant appris le décès de DENISE de BELLAIGUE, je tiens à exprimer mes regrets.

Je me souviens d'elle à l'époque où, ayant rejoint TECHNIP avec ses collègues de CLE, elle s'est intégrée dans notre équipe du PLANNING et qu'elle s'est toujours comportée d'une façon positive. Elle maîtrisait bien cette discipline et a participé à différents projets dont celui de LEUNA.

Très bonne collègue, elle a partagé avec nous cette bonne époque de notre vie professionnelle."

Jean HAMON

"J'ai connu Denise bien avant que de travailler avec elle, car elle était omniprésente sur les projets TPG, avec FX Simon notamment, pour les plannings d'études spécialement.

Nous nous retrouvâmes à Kuala-Lumpur sur CTOC en 2000, le premier gros EPC réalisé totalement depuis KL (alors dirigé par Bernard di Tullio), une plate-forme en Consortium avec SHI et Saipem. Une poignée de key people avaient été envoyés par Bruno de Lesquen pour aider au démarrage et diriger le projet (Jean-François Reiter). Paul Guillet l'a rejointe par la suite, et à eux deux avec les experts malaisiens, ils menèrent à bien un projet qui avait été pris dans des conditions de planning difficiles : S'il y avait bien de quoi (en dollars) gérer les difficultés d'interfaces entre partenaires, il n'en était pas de même en planning, aucune marge n'était prévue... Autant dire que la division engineering du centre de KL fut mise à rude épreuve et s'en sortit avec les honneurs.

Je l'ai retrouvé notamment lorsque Shell nous confia la préparation des FLNG suivant Prelude, 5 d'entre eux étaient prévus, excusez du peu. Elle s'adapta pour trouver en partenariat avec Shell ce qui permettrait de réduire le délai global.

Denise, une grande humilité, une compétence acquise par une longue expérience qu'elle mettait à disposition avec joie, et une discrétion exceptionnelle : Des vertus qui étaient la base de ce qu'était Denise, et qui lui vaudront une belle suite au ciel !"

Erick DUBOULLAY

Un jour quelqu'un m'a dit : « Vous, les gens de planning, vous avez un point commun, vous parlez toujours très fort, d'une manière péremptoire ».

Anachronique, Denise échappait totalement à cette définition des planificateurs. Tout se passait dans la gentillesse, la douceur, la discrétion. En écrivant ces lignes, je revoie son visage, et c'est toujours un visage barré d'un large sourire. Et peu importait les difficultés, rien ne transparaissait dans son humeur.

J'ai travaillé avec Denise sur le projet AKPO, dans l'équipe Planning. Professionnellement, dans l'aboutissement des missions qui lui étaient confiées, Denise, c'était : "pas de doute sur la qualité du travail produit". Pour le responsable Planning Projet que j'étais, je pouvais m'appuyer les résultats de son travail en toute confiance, sans avoir à en vérifier les détails.

Gilles LUME



Alain DECANINI



Foudroyé par une crise cardiaque, le 4 septembre 2020. Il n'avait que 53 ans.

"Pour ceux qui l'ont connu, il était à Technip de 1999 à 2010. C'était notre spécialiste de la protection contre la corrosion, revêtement anti-feu. Chimiste de formation, ingénieur matériaux, Alain était très sympathique, d'un grand professionnalisme et apprécié pour son calme et sa réserve.

Après avoir quitté Technip, il avait créé son propre cabinet d'ingénierie et d'inspection en prévention contre la corrosion.

Nous adressons toutes nos sincères condoléances à son épouse et ses trois enfants."

Claudine DUCLUZEAU



Michel DELAUNE

Décédé le 30 décembre 2020 des suites d'une longue maladie à l'âge de 76 ans. Ses obsèques ont eu lieu le jeudi 7 janvier 2021 en l'église de Villiers-le-Morhier (28130) à 10h30 dans l'intimité familiale. Il était adhérent à l'association.

"C'est avec une grande tristesse que mon frère et moi vous faisons part du décès de notre père.

Ingénieur des Mines de Saint-Etienne, il a passé l'intégralité de sa carrière professionnelle chez Technip où il a commencé en 1967. Il a participé à des projets importants dont il parlait avec fierté et émotion : par exemple, les complexes pétrochimiques de Fos et de Liao-Yang, la réalisation de la BNF et l'usine Danone de Saint-Just-Chaleyssin, alors qu'il occupait le poste de Directeur adjoint au sein d'AgroTechnip.



Vous pouvez adresser vos condoléances ou partager un souvenir en suivant ce lien <https://link.inmemori.com/SYbfpS> . Ses enfants, Stéphane et Manuel Delaune - N'hésitez pas à nous contacter directement : manuel.delaune@gmail.com

Manuel DELAUNE et famille

Au nom de l'association des Retraités de Technip et en mon nom personnel, je vous adresse mes plus sincères condoléances.

C'est avec tristesse que nous avons appris la disparition de Michel qui était adhérent à l'ARTP et nous avons informés de sa maladie il y a quelques années.

Nous garderons de lui le souvenir d'un chef de projet sympathique et sensible. Je me souviens d'avoir partagé avec lui de longues discussions où nous échangeons avec bienveillance nos ressentis sur l'entreprise.

Après cette longue maladie, qu'il repose en paix ! "

Daniel BAILLY - Président ARTP

"Je le connaissais très bien. Il avait fait un passage assez long à Lyon. Du reste, le projet Danone à Saint Just Chalesin était un projet Lyonnais. Je vais relayer aux Lyonnais l'information. Il est relativement jeune, certes par rapport à moi.

Michel PINAZ

"Je me souviens très bien de lui. En fin de carrière, il intervenait sur des contrats de la Division France avec Jean-Jacques Navarre. J'en garde le souvenir d'une personne de bonne communication."

Jean-Marie TERNISIEN



Sylvestre FILIPPI

Décédé le 6 novembre 2020. Attaché d'administration à la construction à La Défense, Sylvestre était apprécié par ceux qui ont fait de l'expatriation. Il quitta Technip pour SGN avant de rejoindre la société de sous-traitance de M.Palomba.

Nous lui avons rendu hommage dans le précédent TU 114 de décembre 2020. Nous avons reçu depuis le témoignage de Michel MOUTTE ci-après, ancien responsable du service Construction à La Défense.



"Sylvestre Filippi a conclu en 1980 mon recrutement à la Construction, et il aimait à me le rappeler, puis nous nous sommes perdus de vue pendant bien longtemps.

Au début des années 2000, Michel Palomba, patron de MPH, a désigné Sylvestre comme le responsable en charge de son client Technip pour la Construction et je le rencontrais très régulièrement.

Au fil du temps, cette relation est devenue une relation d'amitié avec un homme cultivé et doté d'une empathie naturelle et d'un humour très British malgré son origine corse portée fièrement.

J'ai toujours apprécié sa connaissance pointue de notre métier et son approche dans la recherche de candidats potentiels qui n'était jamais que mercantile. Il restait Technip dans l'âme en cultivant son intérêt pour nos projets et les équipes qui les conduisaient au siège ou sur les chantiers.

Sylvestre était un homme BIEN sous tous rapports et il avait du panache.

Sur la fin, en 2009, il se savait diminué mais conscient et lucide de son état, et a quitté son poste sur la pointe des pieds, et j'ai vraiment regretté cet homme."

Michel MOUTTE



Christiane FLORENVILLE



Décédée le 30 décembre dans son sommeil. La cérémonie des obsèques a eu lieu le 7 janvier à 14h à la basilique Notre Dame du perpétuel secours à Paris.

"Je vous informe avec beaucoup de tristesse du décès de Christiane Florenville qui fut une remarquable Project Procurement Manager sur de gros projets tels que Accro, Adnoc,... Elle a été également responsable du département des approvisionnements de Lyon pendant quelques années.

C'était une femme exceptionnelle avec beaucoup de personnalité et un sens très aigu de la négociation.

Elle aimait approfondir en permanence et transmettre ses connaissances. Elle voulait toujours aider les personnes qu'elle côtoyait. Elle avait beaucoup d'humour et d'énergie.

Elle va beaucoup nous manquer."

Sylvie DIMOUCHY



Michel HERAUD

Décédé le 18 Janvier 2021 à la Baule à la suite d'une longue maladie, il avait 86 ans. Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 22 janvier 2021 à 14 h 30 en l'église Sainte-Thérèse de La Baule Les Pins. Il avait perdu son épouse et ses deux filles. Il est possible de contacter son fils Jean-Michel via Mme Mirre (07 67 00 03 89).

Michel Héraud, ingénieur Arts & Métiers et ENSPM, avait fait une longue carrière chez Technip. Entré au département process, il sera responsable de la préparation à la fin des années 60 puis Directeur des études, Directeur de Projet (raffinerie du Pérou) et enfin Directeur de l'établissement de Technip St Nazaire à la fin des années 70, début des années 80.

"Je souhaite vous faire part de ma profonde tristesse à l'annonce du décès de Michel Héraud. Je l'ai rencontré lorsque j'ai rejoint Technip Saint-Nazaire fin 1979.

Michel Héraud était le directeur de cet établissement mais a aussi participé activement à sa création puis à son développement, entre autres dans les activités de retraitement des combustibles nucléaires. Michel Héraud dirigeait avec honneur et fierté ce beau « navire » situé en bord de Loire dans un environnement idéal. Il avait aussi un réel plaisir à faire visiter ce bel immeuble à nos clients en terminant par une promenade en terrasse.

Après la fermeture de Saint Nazaire en 1987, nous avons été peu nombreux à rejoindre les bureaux parisiens. Il en faisait également partie, et, comme pour nous tous, la nostalgie de cette période nazairienne est restée, marquée par une ambiance agréable et chaleureuse.

J'ai eu l'occasion de le croiser à plusieurs reprises dans sa région bauloise et c'était toujours avec grand plaisir. Je savais qu'il avait des soucis de santé depuis quelques années, mais l'annonce de son décès m'a sincèrement touché. Je présente mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches."

Alain RAPET

"Ayant travaillé à Technip de 1977 à 1987 et tout particulièrement à St Nazaire à partir de 1980, je tiens à rendre hommage à Michel Héraud qui était le Directeur de cet Etablissement.

Comme beaucoup d'autres c'est avec nostalgie que je pense à cet Etablissement situé dans un endroit magnifique, où il était très agréable de travailler car l'ambiance était excellente et les projets intéressants.

Michel Héraud était un Directeur très exigeant mais juste.

Désormais en retraite à La Baule à deux pas de la maison de Michel Héraud, c'est avec une grande tristesse que j'ai appris son décès à l'issue d'un très long combat contre la maladie.

J'ai assisté à ses obsèques en compagnie de ses amis du Rotary de St Nazaire et fait curieux, deux jours avant son décès une photo de 1981 est parue dans le journal Ouest France où il figure en compagnie de Michel Rocard, Ministre, et Claude Evain, député, alors qu'il leur fait visiter l'Etablissement.

Je vous joins cette photo qu'un ami lui a apporté et qu'il a pu voir."



Danielle QUIVIGER



Nounia KRIKORIAN

"C'est avec une très grande peine que je viens d'apprendre le décès de notre ancienne collègue Nounia Krikorian qui vient de s'éteindre cette nuit à l'hôpital.

Véritable figure du service Achat pendant de très nombreuses années à Technip Lyon.

Pionnière de notre association ARTP qui était une fidèle pour tous nos repas ainsi que nos sorties tant que sa santé lui a été permis.

Ses funérailles ont eu lieu à l'église de Chasse Mardi 5 Janvier 2021 à 10 heures en respectant les mesures de distanciation imposées"

Michel PINAZ



Jean-Pierre PEPE



Décédé le 30 janvier 2021 à l'âge de 87 ans. Ancien de Technip et de TPG. Il était adhérent à l'association des retraités de Technip.

De la part de sa fille Sophie Pépe - Rousset-Rouvière (07 69 98 81 45)

"Adieu Jean Pierre,
Nous avons travaillé ensemble sur Petroland, et mon Dieu nous en avons bavé sur ce Projet, nous étions tout simplement incompetents, sans expérience ... merci à ELF de nous avoir gardé, surement grâce à des gens comme toi...toi, toujours aimable d'humeur égale, tu travaillais dur pour régler les problèmes.

Je présente mes condoléances à sa famille et ses amis. "

Jean-Pierre GIRAUD

"Triste d'apprendre cette nouvelle, je me rappelle de Jean-Pierre pour avoir partagé des créations de dossier de "propositions".

Son calme permettait de transformer les différents éléments météorologiques survenant de l'autre côté du couloir pour les transcrire en texte, et permettre à Anne (Lamoise) et Nathalie (Naudin) de progresser dans le marathon haletant que certains dossiers imposaient.

A titre personnel il m'a aidé à trouver mon chemin, ignorant que j'étais des complexités de « l'engineering » ; il me semble qu'il venait de l'UIE et donc connaissait aussi "l'entreprise" et ses différents aspects.

C'était quelqu'un de professionnel, qui ne se laissait pas bousculer mais respectueux et attentif aux autres.

Prenez soin de vous et des vôtres ; et à bientôt ? "

Denis TURNER

"J'ai travaillé avec JP Pépe (il insistait sur la prononciation correcte de son nom :P"é"pe), sur le contrat cadre de Frig , dans les années 77-78.

Il m'a introduit dans les arcanes de la conduite de Projet façon TP, alors que TPG venait tout juste d'être créé. Puis nous sommes passés à Zakum, la grande aventure gérée par G Krammer et Wautelet !..

Je garde le souvenir d'une personne très agréable à vivre avec qui il était difficile d'entrer en conflit."

Michel DOUCET

"J'ai rencontré brièvement Jean-Pierre en arrivant chez TP début 1978 : il était alors responsable du contrat cadre avec ELF pour le champ de Frigg. Michel Doucet et moi-même étions sous ses ordres, mais un peu trop indépendants à son goût ...

Nous avons travaillé ensemble à nouveau au début des années 1990 au département propositions : il était méticuleux et précis ...

Jean-Pierre a été un collègue agréable, toujours de bonne humeur, attentionné, serviable et de bon conseil : je l'en suis redevable.

Amitiés. "

Louis PLOYART

"Triste Nouvelle,

Courte expérience de ma part avec Jean-Pierre mais TRÈS instructive.

Basic de N'Kossa, il était mon Responsable de Contrôle de Projet, et il me répétait il faut préparer des Changes Order pour tout ce qui nous semble du travail additionnel même si on pense que ça n'a aucune chance d'aboutir cela servira dans les discussions finales avec le Client et il avait raison.

Sagesse et Gentillesse, un Grand Professionnel.

Adieu Jean-Pierre RIP!! - Amitiés à Tous "

Jean-Luc BOISSET

"Quelle tristesse,

Oui, Jean Pierre, un garçon solide, compétent, à l'écoute, et puis, amoureux de musique que nous étions, ces conversations sur le plaisir de chanter ; il faisait partie de la chorale de Paul Kuentz, qui sévissait régulièrement en l'église de St-Séverin à Paris (années 70).

Amitiés à vous tous, et à bientôt "

Alain DELMAR

"Mes souvenirs de Jean Pierre sont très spartiates.

Il avait travaillé, il me semble, sur le Projet Hydra au sud de l'Argentine et sa grande passion était sa chorale à Paris et rien ne devait empêcher Jean Pierre d'assister à ses séances de répétition.

Est-ce que quelqu'un peut corroborer mes souvenirs car ils remontent à loin ?

Amitiés. "

Stephen WOYNAR

"Pour moi c'était MONSIEUR Pépe , une personne fort sympathique et compétente que j'ai connu sur Petroland alors que j'avais 26 ans il y a donc bien longtemps .C'était le début de l'offshore, nous étions les pionniers.

Que de bons souvenirs.

Mes condoléances à sa famille. "

Bernardyne LORNE

"J'apprends avec beaucoup de peine la disparition de Jean-Pierre.

Jean-Pierre, c'était mon "Ingénieur de projet" lorsque j'étais encore instrumentiste sur le Contrat de Pétroland.

Ensuite et surtout, nous avons travaillé ensemble à la proposition et à la réalisation du Contrat "Gas-Lift" de Sibérie et les fameux 306 manifolds d'injection de gaz haute pression (100 sur le champ de Surgout et 206 sur le champ de Nijnievarstok), en association avec Creusot Loire pour les stations de compression. J'ai pris sa succession (et ma nomination ..) en tant qu'Ingénieur de Projet, sur site.

Et puis nos destins se sont séparés.

Je garde de lui l'impression d'un collègue compétent, toujours positif et d'excellente humeur, très humain dans ses relations avec le débutant que j'étais."

Jean-Jacques LACHETEAU

"J'ai appris avec tristesse la disparition de Monsieur PEPE, JPP comme on disait parfois.

Pour moi, il faut remonter à 1974, PETROLAND, premier contrat offshore de TP, pas encore de TPG. Cela devait être un petit contrat qui est devenu à la fin un beau contrat où l'équipe Projet occupait tout un étage à Rueil. Un directeur de projet, René Ferrier, et son adjoint Jean-Pierre Pépe. Ce fut une très belle aventure pour moi en tant que secrétaire de projet.

Puis, ensuite j'ai retrouvé avec plaisir JPP sur le contrat cadre de Frigg.

JPP était quelqu'un de très agréable et toujours de bonne humeur et d'une grande disponibilité. Nous avons fait PETROLAND ensemble de la Proposition à l'archivage du contrat. J'en garde un très bon souvenir.

Les années ont passé et malheureusement les personnes autour de nous ont disparu, MM. Ferrier, puis Masciarelli, Chomat, Idelson et maintenant Monsieur PEPE. Une page se tourne ! mais les bons souvenirs resteront.

Toutes mes condoléances à sa famille."

Claudine DUCLUZEAU

"En 1990, quand j'ai rejoint TPG, j'ai participé à de nombreuses propositions où j'ai fait la connaissance d'un excellent technicien et d'un homme très ouvert et particulièrement accueillant : Jean-Pierre Pépe.

J'en conserve un excellent souvenir et son départ m'attriste profondément.

Amitiés à toutes et tous. "

Jean-Marie PINCEMIN



Bernard PONCHON

Avec beaucoup de retard je vous informe aussi du décès de Bernard PONCHON qui a travaillé à Technip entre 1973 et 1988, au Process puis à la Mise en route (Liao Yang en Chine, Qatar, Bresil, Portugal mais aussi France à Feyzin, Lavera et Donges) avant de rejoindre l'Etablissement de St Nazaire.

En 1988 il a rejoint ARCO CHIMIE (désormais Lyondell Basel) sur le site de Fos sur Mer où il a poursuivi sa carrière pendant 20 ans jusqu'à sa retraite.

Technical Advisor depuis 1994, son expertise technique était très reconnue en particulier par ses collègues du Texas

Il est décédé à St Nazaire, à l'age de 72 ans, le jour de Pâques 2019 (le 21 avril) d'un cancer découvert fin 2017 qu'il a combattu avec son énergie habituelle.



Je vous joins également une photo récente de Bernard qui a été inhumé à Marans (17) auprès de son épouse et d'un de ses quatre fils."

Danielle QUIVIGER



Alain TOUCHAIN

Décédé le jeudi 07 janvier 2021 dans sa 79ème année. Les obsèques se sont tenues le mardi 12 janvier 2021 à 14h30 en l'Église Saint Bernard de Nantes.

"Alain Touchain, qui travaillait au service mécanique de Technip St Nazaire a perdu la longue bataille contre la maladie qui a fini par l'emporter.

Je suis certain que la compétence et la gentillesse d'Alain ont su créer un amical souvenir parmi ceux qui l'ont connu, que nombre d'entre eux voudront consacrer une pensée à la mémoire d'Alain.

Avec mes meilleurs souvenirs et meilleurs vœux pour que 2021 soit une année moins éprouvante que la précédente."
Si besoin, je ferai le lien entre vous et la famille d'Alain : gerardpsmith@outlook.fr

Gérard SMITH



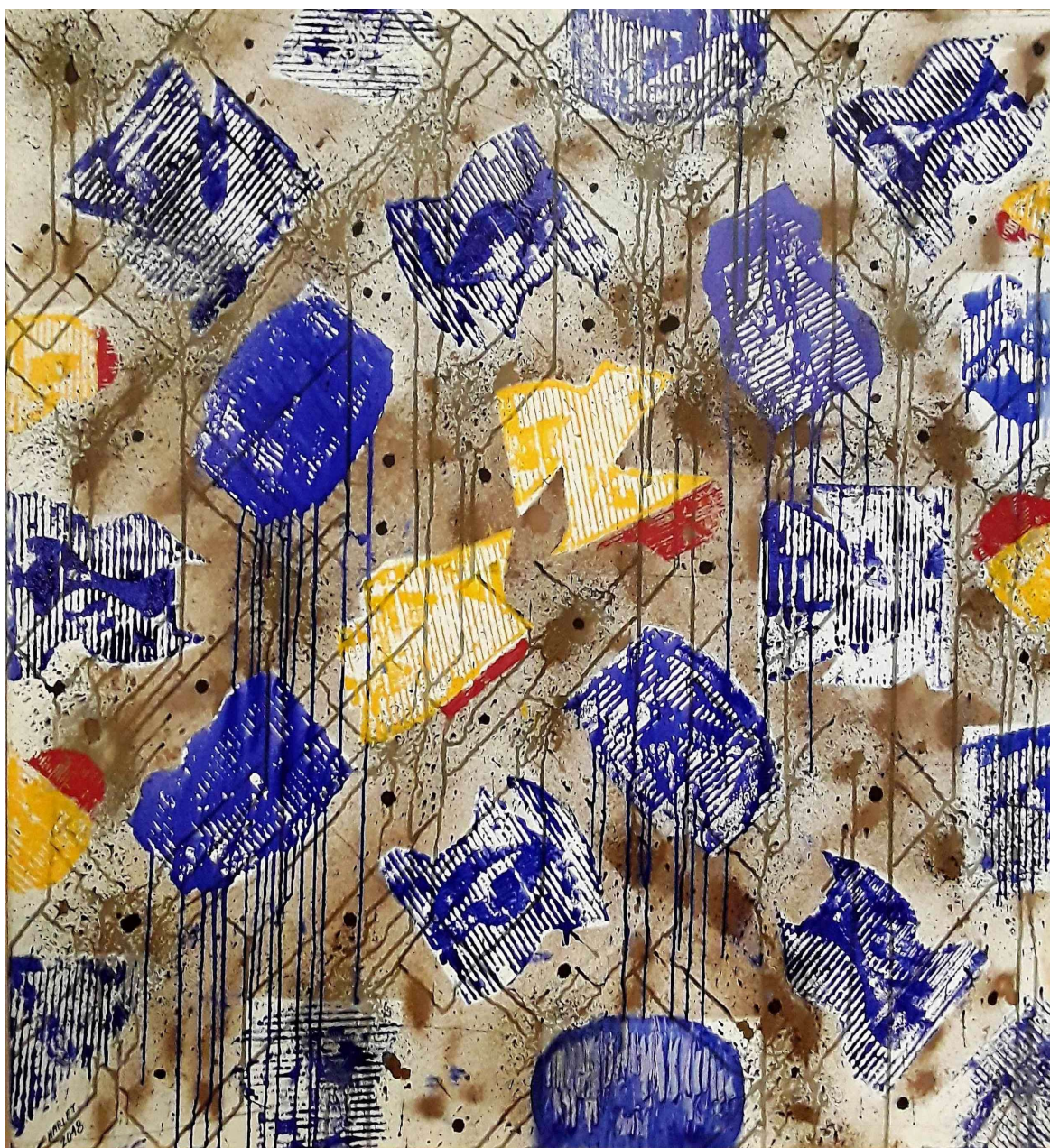
MISE A JOUR DE L'ANNUAIRE DES ADHERENTS DE L'ARTP

La mise à jour ainsi que l'annuaire complet seront joints à l'envoi du tirage papier du TU 115



LE TRAIT D'UNION N° 115

ARTP



Empreintes 100x100
par Michel Charlet (2018)